

UNIVERSITÉ PARIS 13, SORBONNE PARIS CITÉ
UFR SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION

N° attribué par la bibliothèque

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

THESE

pour obtenir le grade de

Docteur de Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Discipline: Sciences de gestion

présentée et soutenue publiquement

par

Margarita Borisova (Karachanova)

le 15 septembre 2014

Titre:

Initiative individuelle et intervention publique dans l'économie politique et sociale de Léon Walras: un débat fondamental ?

Directeur de thèse :

M. le Professeur LUC MARCO

Co-Directeur de thèse:

Mme le Professeur SVETLA TOSHKOVA

JURY

Monsieur le Professeur Luc Marco, Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Madame la Professeure Ai Thu Dang, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Rapporteur

Monsieur le Professeur Jean-Paul Tchankam, Bordeaux Ecole de Management, Rapporteur

Madame la Professeure Hélène Zajdela Université Paris 13, CEPN

Initiative individuelle et intervention publique dans l'économie politique et sociale de Léon Walras: un débat fondamental ?

Résumé: Cette thèse de doctorat porte sur le débat concernant le rôle de l'initiative individuelle et de l'intervention publique dans l'économie politique et sociale de Léon Walras. Dans une première partie on analyse d'abord la philosophie d'Auguste Walras qui a posé les bases d'une véritable démarche scientifique pour l'économie politique et la théorie de la propriété et la communauté au XIX^e siècle. Léon Walras réalisera son propre projet d'économie politique et sociale par un nouvel apport vers une vision tripartite, offrant ainsi une vision d'ensemble des trois sciences (économie pure, économie appliquée, économie sociale). Le rôle de l'initiative individuelle et de l'intervention publique dans l'économie politique de Leon Walras sera précisé en deux temps: d'abord la théorie de la répartition et ensuite celle de la production, considérées comme une première et seconde question sociale. La deuxième partie, présentant une continuation logique de notre thèse propose des exemples concrets à la fois pour comprendre le modèle théorique walrasien mais également pour examiner l'actualité de ses propos. L'importance conférée à l'intervention publique sera étudiée dans les travaux de Léon Walras portant sur la propriété intellectuelle, la nationalisation des terres et les chemins de fer.

Mots-clés: intervention publique, initiative individuelle, Léon Walras, Auguste Walras, économie politique et sociale.

Personal initiative and public participation in the political and social economy of Leon Walras: a fundamental debate?

Abstract: This doctoral thesis relates to the debate on the role of initiative and public participation in the political and social economy of Leon Walras. In the first part the analysis focuses on the philosophy of August Walras who laid the foundation of a real scientific approach to the political and economic theory of property and community in the 19th century. Leon Walras elaborates his own project of political and social economy through a new contribution to a triple vision offering an entire insight by three sciences (pure, applied and social economics). The role of personal initiative and public participation in the political economy of Leon Walras will be revealed through: the redistribution theory and the production theory known as the first and second social question. The second part, following the logic of the thesis, proposes concrete examples in order to understand Walras' theory model as well as to study the topicality of these terms. The importance conferred on public participation will be explored in the works of Leon Walras on intellectual property, nationalization of land and railroad.

Key words: public participation, individual initiative, Leon Walras, August Walras, political and social economy.

Discipline: Sciences de gestion.

Intitulé et adresse du laboratoire de rattachement:

CEPN-CNRS UMR n: 7234

Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

UFR Sciences économiques et Gestion

99, avenue Jean-Baptiste Clément

93430 Villetaneuse, France

REMERCIEMENTS

Je voudrais dire merci à quelques personnes qui ont participé à mes recherches jusqu'à la fin. J'aimerais d'abord à remercier une personne qui est très spéciale pour moi- le Professeur Luc Marco. Je lui suis très reconnaissante pour la confiance qu'il m'a accordée en acceptant de diriger cette thèse, pour la qualité de sa direction, sa disponibilité et son soutien indéfectible notamment pendant les moments difficiles. Les résultats de ma thèse ne pourraient pas être évidents sans son travail sérieux et les heures passées à trouver des textes nécessaires de Walras, à lire et corriger mes travaux. J'ajoute aussi que c'est une présence enrichissante, une simplicité d'une personne modeste, un esprit ouvert et courageux... Merci Professeur, vous êtes un vrai „apôtre" dans votre métier !

Je voudrais remercier la Professeure Katia Bekiarova, spécialiste et plusieurs années chef de la chaire d'Histoire de la pensée économique à l'UNSS Bulgarie. Son support moral et ses conseils scientifiques étaient importants pour la partie théorique et pratique de ma thèse. Je n'oublierai jamais votre aide dès mon encadrement au travail et après nos rencontres, nos discussions et vos encouragements.

Je tiens à remercier à ma co-directrice Prof. Svétla Toshkova, chef de la chaire Economie Politique à UNSS Bulgarie. Votre présence et travail étaient toujours pour moi une source de motivation.

Je remercie tous les membres du Jury:

- Madame la professeure Ai Thu Dang (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Centre d'Economie de la Sorbonne (rapporteur de la thèse);
- Monsieur le professeur Jean-Paul Tchankam (Bordeaux Ecole de Management, rapporteur de la thèse);
- Madame la Professeure Hélène Zajdela (Université Paris 13, CEPN), suffragante, pour l'honneur qu'ils m'ont fait en acceptant de juger ce travail et de participer à la soutenance.

Je remercie de tout mon cœur ma famille: ma mère Vania pour son amour et son soutien, ma sœur Mira et son mari Ivo, sans oublier les grands-parents. Un grand merci à mon mari Emo et à ma belle-famille pour leurs apport inestimable dans ma vie et mon travail.

Enfin, je dédie ce travail à ma plus grande amie Suzane pour son grand soutien spirituel, le travail et la persévérance, des valeurs qui sont aussi les siennes.

Initiative individuelle et intervention publique dans l'économie politique et sociale de Léon Walras : un débat fondamental ?

TABLE DES MATIÈRES

Resumé	
.....	2
Remerciements	3
Table des	
matières	4
Liste des Tableaux et	
Figures	9
INTRODUCTION	
GÉNÉRALE	11
Première partie: Les origines et les bases théoriques dans l'économie	
politique et sociale de Léon Walras (d'Auguste à Léon Walras)	18
<i>Chapitre premier: Les fondements d'une économie politique et sociale en héritage, les</i>	
<i>apports d' Auguste Walras</i>	21
1. Auguste Walras: Genèse de sa pensée.....	23
1.1. Auguste Walras et son programme scientifique pour une économie politique.....	23
1.2. Le statut de la philosophie dans l'économie politique walrasienne.....	29
1.2.1. Des idées et des faits philosophiques.....	30
1.2.2. Une classification des sciences.....	33
2. L'économie politique, une science de la richesse sociale.....	38

2.1. Les applications mathématiques.....	39
2.2. La richesse- la valeur- l'utilité.....	40
2.3. Le principe de la limitation dans la quantité, la rareté.....	45
2.4. Le principe de la limitation dans la durée.....	49
3. La théorie de la communauté et la propriété: vers une conciliation de l'initiative individuelle et l'intervention publique.....	51
3.1. La théorie de la communauté.....	52
3.2. La théorie de la propriété.....	54
3.3. Le nouveau système économique et social, l'Etat propriétaire des terres.....	57

Chapitre deuxième: Affirmation et impact de l'économie politique et sociale de Léon

<i>Walras</i>	6
2	
1. L'influence d'Auguste Walras: une première vision bipartite de l'économie politique et sociale chez Léon Walras.....	63
1.1. La théorie de la valeur d'échange, l'échange et la production.....	65
1.2. La théorie de la propriété, la distribution et la consommation.....	66
2. Léon Walras et son projet d'économie politique et sociale: le passage vers une vision tripartite.....	67
3. Principes généraux de la trilogie walrasienne.....	68
3.1. La conception de l'économie politique chez Léon Walras.....	68
3.2. La classification de l'économie politique: la science, l'art et la morale.....	71
3.3. L'objet de l'économie politique: la richesse sociale.....	75
3.4. L'économie politique pure (EPP), l'économie politique appliquée (EPA), l'économie sociale (ES) et la classification épistémologique des trois sciences par Léon Walras.....	79

4. En recherche d'une modèle de classification des sciences de F. H. Gidding.....	87
5. Application au social: la résolution de la question sociale chez Léon Walras.....	91

Chapitre troisième: Le rôle de l'initiative individuelle et intervention publique dans la théorie de la répartition et de la production de Léon

Walras.....95

1. La théorie de la répartition walrasienne.....	96
1.1. Les parts respectives de l'individu, de la société, de l'Etat.....	96
1.2. L'initiative individuelle et intervention publique dans les principes idéologiques de 1789.....	102
1.3. La propriété et le débat sur les deux types de justice.....	105
1.4. La solution des deux trocs de la course sociale.....	110
2. La théorie de la production walrasienne.....	114
2.1. Les services et biens d'intérêt privé sous l'initiative individuelle et l'intervention publique (un monopole économique).....	114
2.2. Les services et biens d'intérêt public et l'intervention publique.....	116
2.2.1. Le cas des monopoles moraux.....	118
2.2.2. Le cas des monopoles naturels.....	119
2.3. L'entrepreneur public.....	121
Conclusion de la première partie.....	125

Deuxième partie : La solution pratique de l'intervention publique dans l'économie politique et sociale walrasienne.....126

Chapitre premier: L'intervention publique dans la genèse et l'évolution de la question de

la propriété intellectuelle chez L.

Walras.....129

1. La propriété intellectuelle et le contexte historique au temps de Léon Walras (au milieu de XIX ^e siècle).....	130
1.1. Aperçu historique sur la question de propriété intellectuelle.....	131
1.2. Deux positions opposées sur la propriété intellectuelle.....	132
1.3. Les débats en France au XIX ^e siècle sur la propriété intellectuelle.....	134
2. Une première conceptualisation walrasienne de la propriété intellectuelle.....	139
2.1. La richesse intellectuelle en tant qu'une richesse sociale.....	141
2.2. Le droit naturel sur la propriété de la richesse intellectuelle.....	143
3. Une deuxième conceptualisation walrasienne de la propriété intellectuelle.....	146
3.1. La richesse intellectuelle „artificiellement" devenue une richesse sociale.....	147
3.2. La question de la richesse intellectuelle au point de vue de la justice et de l'intérêt.....	150
3.3. Vers une intervention publique au principe de la propriété intellectuelle.....	152

Chapitre deuxième: Les réformes de la terre et de l'impôt walrasiennes. Appréciation

critique sur le projet utopique de la nationalisation de la terre.....156

1. Théories sociales de la propriété, la rente et systèmes de nationalisation des terres en XIX siècle.....	157
2. La propriété de la terre comme une richesse naturelle et sociale dans la conception walrasienne.....	161
2.1. Les limites de la propriété individuelle de la terre.....	163
2.2. La propriété publique de la terre: l'intérêt et la justice commutative.....	165
3. L'intervention publique dans le rachat des terres, la nationalisation de la terre.....	168

4. L'intervention publique et l'initiative individuelle: un individualisme particulier de la question de l'impôt.....	172
C) 5. Appréciation critique sur le projet utopique de la nationalisation de la terre.....	175

<i>Chapitre troisième : Illustration de l'intervention publique dans le cas des chemins de fer chez Léon Walras.....</i>	184
1. Le débat fondamental en matière des chemins de fer en France au XIXe s.....	185
2. La question des chemins de fer chez Léon Walras.....	188
3. Les chemins de fer comme un monopole moral et un monopole naturel.....	190
3.1. Le caractère moral.....	190
3.2. Le caractère naturel.....	193
4. La tarification des chemins de fer.....	197
5. Les arguments d'une intervention publique dans le cas des chemins de fer.....	199
5.1. Un refus de l'initiative individuelle.....	200
5.2. Vers une intervention publique.....	201
Conclusion de la deuxième partie.....	203
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	204
Bibliographie.....	212

Liste des Tableaux et Figures

<i>Figure 1: Une architecture du projet walrasien.....</i>	<i>17</i>
<i>Tableau 2: Des idées, des faits et des domaines chez Léon Walras.....</i>	<i>31</i>
<i>Tableau 3: Sciences noologiques, sciences politiques- physico- sociales, économie sociale (politique) chez Ampère.....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 4: Des faits, critères et rapports.....</i>	<i>72</i>
<i>Tableau 5: Sciences, critères, question.....</i>	<i>78</i>
<i>Tableau 6: Modèle de classification des sciences, influencée par Giddings.....</i>	<i>89</i>
<i>Tableau 7: La loi supérieure d'accomplissement des destinées humaines.....</i>	<i>103</i>
<i>Tableau 8: Exemple walrasien pour l'échange de Gossen.....</i>	<i>112</i>

„Mais, ajouta-t-il, je vais le dis en vérité, aucun prophète n'est bien reçu dans sa patrie.“

Luc 4: 24 (La Bible)

Introduction Générale

Prophète incompris et méconnu dans son propre pays, la France, Léon Walras trouve une nouvelle résidence pour ses idées intellectuelles en Suisse. C'est „un grand homme d'Etat“¹, Louis Ruchonnet qui l'appelle pour une nouvelle chaire d'économie politique à l'Université de Lausanne.

C'est finalement à Lausanne que Léon Walras va effectuer l'essentiel de sa carrière de professeur d'économie politique et il y élaborera une nouvelle théorie de l'économie politique qui voulait embrasser tous les aspects de celle-ci. Il réalisera ainsi progressivement la promesse faite à son père de créer une nouvelle science sociale.

A l'époque, Leon Walras a réalisé un considérable travail scientifique (des cours, des écrits, une correspondance) qui connaît le triste privilège de ne pas convaincre tous à ses idées sans que l'on fasse grand cas du projet originel dans son unité d'ensemble.

Léon Walras est celui qui selon Pierre Dockès „*la science économique contemporaine est le plus redevable.*“²

Notre thèse va être provoquée par la vaste ambition de Léon Walras. Ce travail de recherche se situe donc au carrefour de l'histoire de la pensée économique et l'histoire de la gestion. Dans le but d'éclairer la démarche qui sera suivie, nous justifions le titre de la thèse et par là son objet en développant les six points suivants: l'économie politique et sociale de Léon Walras, le débat de l'initiative individuelle et de l'intervention publique, l'état de littérature et l'intérêt scientifique, et la méthodologie.

1) A propos de l'économie politique et sociale de Léon Walras.

1

Jaffe William, „Léon Walras et ses rapports avec les économistes américains, 13.05.2014.

²Dockès Pierre, „La société n'est pas un pique-nique“, *Economica* 1996:8.

La terminologie walrasienne „économie politique et sociale“ est apparue pour la première fois en 1862. Elle représente le projet walrasien des trois sciences, respectivement de l'économie politique pure, de l'économie politique appliquée et de l'économie sociale.

Certaines de ses théories sont considérées comme positives et d'autres comme normatives, mais elles ne peuvent donc pas être analysées séparément les unes des autres. La pensée de cet auteur se comprend dans l'assemblage de toutes ses conceptions. Pour comprendre la philosophie de l'œuvre de Walras nous ne pouvons exclure certains éléments au profit d'autres.

L'originalité de l'œuvre walrasienne s'inscrit dans une conception singulière: d'un côté la volonté d'exploiter les mathématiques afin de résoudre les grands problèmes économiques et d'une autre part la relation de l'économie et de la morale à joindre à la philosophie sociale.

La tâche que Léon Walras se propose de réaliser est ambitieuse. Elle a pour origine la véritable passion pour l'économie politique d'Auguste Walras. Différents aspects témoignent des similitudes et de la volonté de Léon Walras de prolonger et de préciser à partir de sa propre méthodologie et style d'écriture les avancées métaphysiques de son père. Ces recherches en économie politique de Léon Walras se retrouvent aussi dans une certaine mesure dans les écrits des économistes français de XIX^e siècle ayant des revendications sociales.

Toutefois une étude en profondeur de l'économie politique et sociale de Léon Walras provoquera l'intérêt de la postérité comme le note Pierre Dockès:

„Mais l'intéressant est de pénétrer à l'intérieur de la construction walrasienne, d'étudier son architecture, celle d'un système social global, complexe et original, une pensée certes en évolution, mais de façon assez lente; non pas fermée, mais ferme.“³

³ Dockès Pierre, La société n'est pas un pique-nique, Economica 1996:1.

2) Le débat fondamental de l'initiative individuelle et de l'intervention publique.

Pour s'interroger sur la place de l'initiative individuelle il paraît logique de commencer par la notion d'initiative individuelle. Or cette définition renvoie à des idéologies ou des postures sociologiques profondément différentes (Berton, Correia 2004)⁴. Dans le cadre de notre thèse on va rattacher l'initiative individuelle à la liberté effective des choix dont dispose l'individu par opposition à la collectivité.

Le terme anglais régulation couvre toute mesure ou intervention publique qui vise à contrôler le comportement d'individus ou groupes. Le champ d'action est très vaste puisqu'il concerne tous les domaines ou le marché laissé à lui-même est susceptible d'entraîner des effets non désirables pour la société, y compris d'ordre moral. Le terme est souvent traduit en français par réglementation qui est plus restrictif, puisqu'il ne concerne que certaines formes particulières d'intervention publique (Mathias Dewatripont, Peter Praet 1999)⁵. Dans notre thèse l'intervention publique consiste en utilisation de l'Etat comme instrument de politique économique et social au détriment des droits de l'individu.

On retrouve l'origine de ce débat fondamental encore chez les pères de la Grèce Antique. L'image de Platon qui est généralement celle d'un idéaliste, une approche qui relève de l'intervention publique ou d'holisme méthodologique et Aristote qui part au contraire de la rationalité, le rôle de l'initiative individuelle ou d'un individualisme méthodologique. Cette interrogation qui a traversé les siècles et les sociétés continue d'être d'actualité dans notre

⁴ Berton F, Correia M., Une initiative individuelle de formation entre idéal méritocratique, philosophie humaniste et injonction sociale, introduction à l'ouvrage Berton, Correia, Initiative individuelle et formation. Contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique (2004).

⁵ Dewatripont Mathias, Praet Peter „Pourquoi l'Etat intervient-il dans l'économie? in Problèmes économiques n° 2640, 1999, 11/17, p. 3-6.

monde d'aujourd'hui.

3) Etat de la littérature et intérêt scientifique

A partir de l'année 2005 on pourra noter un véritable essor pour les recherches sur l'analyse globale de l'économie politique walrasienne. Ceci est dû à l'apparition des quatorze volumes (entre les années 1987-2005) des œuvres économiques complètes d'Auguste et Léon Walras. Grâce au Centre Auguste et Léon Walras de l'Université Lyon 2 et du Centre Walras-Pareto de Lausanne on dispose d'un matériel extraordinaire pour les études futures de la pensée walrasienne.

On s'interroge sur les travaux de Léon Walras par le biais de l'initiative individuelle et l'intervention publique, dont les interprétations provoquent notre intérêt scientifique. Ce débat se présente dans la littérature actuelle publiée sur Léon Walras sous différentes formes, mais il s'agit d'une même relation d'ordre moral ou de l'ordre économique.

Donald Walker (2011) soutient qu'il existe une ligne de démarcation entre l'homme physique et l'homme moral dans les idées de Léon Walras à propos de la nature humaine.

Chez Vincent Bourdeau (2005) la question est traitée par l'optique du droit naturel de l'Etat et le marché républicain dans l'économie politique d'Auguste et Léon Walras.

Nicolas Gallois (2013) discute sur les conceptions opposées de la coordination marchande et éthique chez Walras et Edgeworth.

L'analyse de normatif et positif a été complétée par une étude comparative des économistes néoclassiques Jevons et Walras par Ayse Sekerler Richiardi (2010).

Notre thèse répond à un double intérêt scientifique. Elle permet de mieux appréhender les bases théoriques et l'héritage enrichissante de l'économie politique walrasienne. La thèse montre aussi que l'histoire de la pensée économique et l'histoire de gestion contribuent à une

meilleure compréhension des enjeux stratégiques de la part de l'individu et de l'Etat dans plusieurs exemples pratiques.

4) Méthodologie

Notre méthode consiste à analyser le rôle et la place de chaque des deux paradigmes fondamentaux: l'initiative individuelle et l'intervention publique dans l'économie politique et sociale walrasienne.

A cet effet, nous avons identifié plusieurs types de sources pour bâtir notre analyse en privilégiant autant que possible les sources originales.

Il s'agit d'un style de modestie et une conviction que les œuvres principales doivent être un outil de recherche essentiel pour l'expression de mes analyses et opinions.

D'ailleurs on pourra mieux cerner l'essentiel de Léon Walras, avec une vue générale de toute l'étude de l'économie, théorique, normative et appliquée en lisant ses œuvres.

- D'abord ses écrits de jeunesse: „De la propriété intellectuelle"(1859), „L'économie politique et la justice, examen critique et réfutation des doctrines économiques de Pierre-Joseph Proudhon précédé d'une introduction à l'étude de la question sociale"(1860), „Théorie critique de l'impôt" (1861), „Recherche de l'idéal social (1868).
- et aussi des écrits de sa maturité intellectuelle comptés depuis des années à Lausanne: „Elements d'économie politique pure, ou théorie de la richesse sociale"(1874), „Etudes d'économie sociale. Théorie de la répartition de la richesse sociale"(1896), „Etudes d'économie politique appliquée. Théorie de la production de la richesse sociale"(1896), „L'Etat et le chemin de fer" (1875), „De la propriété intellectuelle" (1880).

Leurs contenus révèlent qu'ils sont écrits aux temps différents, en vue des aspirations et circonstances spécifiques pour Léon Walras, mais la lecture de chacun ouvrira des nouveaux horizons de la pensée en matière d'économie politique et sociale.

On pourra aussi classer dans notre thèse des écrits walrasiens en deux types: un première groupe qui joue un rôle central dans le développement de la pensée théorique de L. Walras et un second qui sera une expression mûre car incluant des textes de l'aspect pratique (l'histoire de la gestion privilégie souvent la pratique).

L'interprétation et l'évaluation des idées de Léon Walras seront entreprises par une lecture des œuvres de son milieu intellectuel.

D'abord l'importante contribution d'Auguste Walras présentée par plusieurs écrits comme: „De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur“(1831) et „Théorie de la richesse sociale“(1849), „Esquisse d'une théorie de la richesse“(1863) publiées de son vivant, ainsi que „Richesse, liberté et société“(1990), Correspondance (2005), des Cours (2005), etc.

Mais aussi il faut prendre en compte les écrivains et les économistes représentant un grand intérêt au 19^e siècle: Louis Blanc et son „Organisation du travail“(1840), Pierre-Joseph Proudhon et „Les majorats littéraires. Examen d'un projet de loi ayant pour but de créer, au profit des auteurs, inventeurs et artistes, un monopole perpétuel(1862), John-Stuart Mill et ses „Principes d'économie politique“(1848) (traduits en français par H. Dussard et Courcelle-Seneuil), Hermann H. Gossen et son „Exposition des lois de l'échange et des règles de l'industrie qui s'en déduisent“(1854), etc.

Ainsi, on va essayer de montrer qu'il existe dans l'œuvre de Léon Walras une discussion théorique approfondie sur le débat fondamental d'une initiative individuelle et intervention

publique. D'autre part, on a cherché à montrer que cette discussion s'inscrit dans quelque cas pratique en regroupant tout un ensemble d'auteurs de XIX^e siècle.

Sur cet angle quelques points doivent être abordés: les fondements d'une économie politique et sociale en héritage: Auguste Walras; L'économie politique et sociale de Léon Walras; La question sociale, Théorie de la production et Théorie de la répartition, Initiative individuelle, Intervention publique (Figure 1).

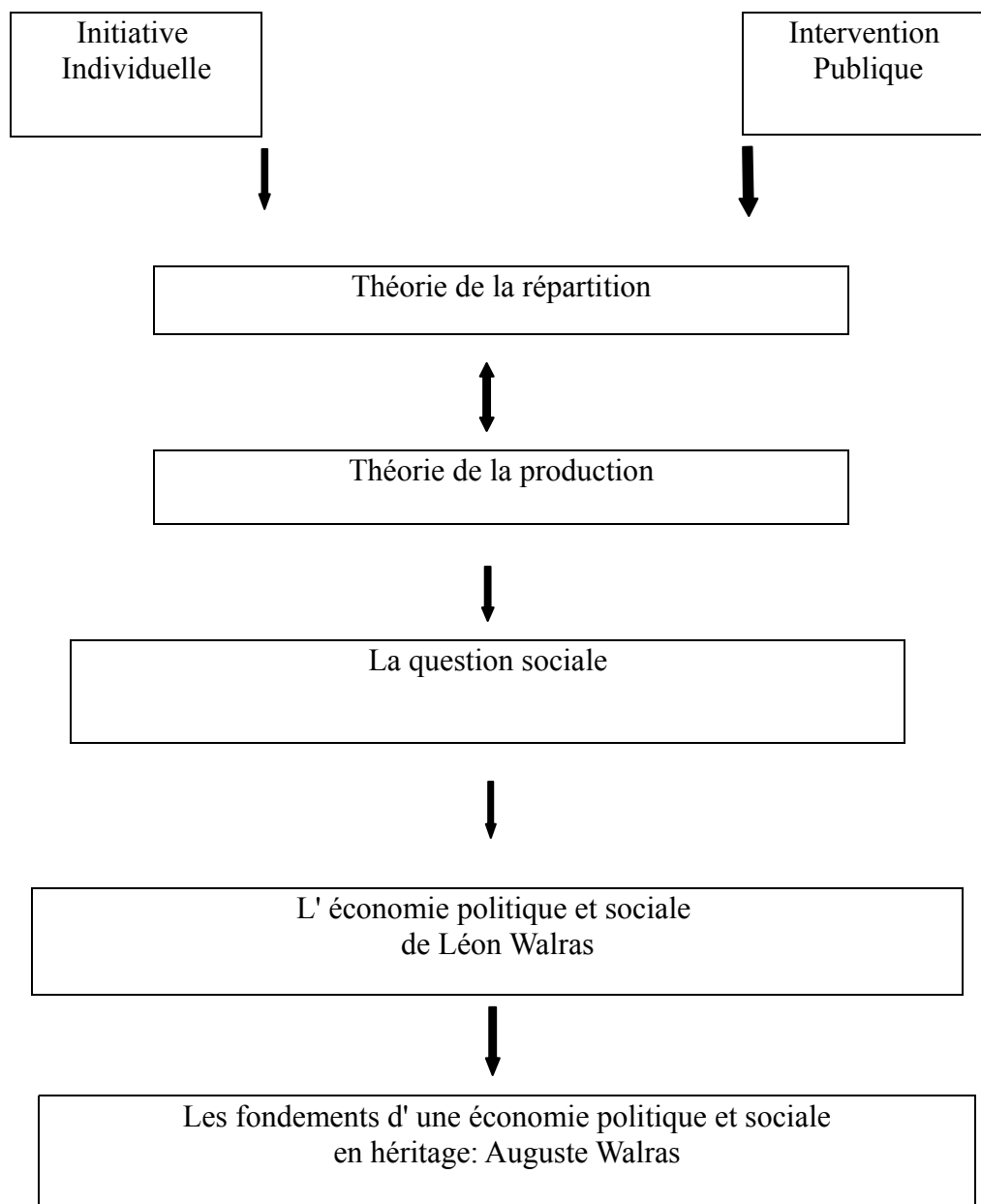


Figure 1: Une architecture du projet walrasien.

Première partie:

**Les origines et les bases théoriques dans
l'économie politique et sociale de Léon Walras
(d'Auguste à Léon Walras).**

Notre première partie reviendra sur l'analyse des origines et des bases théoriques dans l'économie politique et sociale d'Auguste et de Léon Walras afin de résoudre le débat fondamental: est-ce que c'est l'initiative individuelle où l'intervention publique qui sera dominante?

Ainsi l'objectif de cette première partie va être triple. Il s'agit dans un premier chapitre de comprendre les fondements d'économie politique et sociale de son père Auguste Walras. C'est donc sur le terrain de la philosophie walrasienne qu'on retrouve les bases d'une véritable démarche scientifique (1. Auguste Walras: Genèse de sa pensée). Cette réflexion théorique nous amènera plus concrètement à son économie politique en tant qu'une science de la richesse sociale (2. L'économie politique, une science de la richesse sociale) et la théorie de la communauté et la propriété (3. La théorie de la communauté et la propriété: vers une conciliation de l'initiative individuelle et l'intervention publique).

Dans un deuxième chapitre nous voulons affirmer l'économie politique et sociale de Leon Walras dans sa totalité. Nous distinguons d'une part la vision bipartite, influencée par les effets de la pensée d'Auguste, et d'autre part une vision tripartite qui représente son nouveau projet plus mûr (1. L'influence d'Auguste Walras: une première vision bipartite de l'économie politique et sociale chez Léon Walras et 2. Léon Walras et son projet d'économie politique et sociale: le passage vers une vision tripartite). La trilogie walrasienne va être étudiée d'une manière relativement claire dans sa tentative d'intégration de l'ensemble des sciences chez Léon Walras et la perspective d'une application de ses idées sociales (3. Principes généraux de la trilogie walrasienne, 4. A la recherche d'un modèle de classification des sciences de F. H. Giddings et 5. Application au social: la résolution de la question sociale chez Léon Walras).

Dans un troisième chapitre on va discuter le rôle de l'initiative individuelle et de

l'intervention publique. Pourra-t-on reconstruire notre opinion sur l'Etat ou une intervention publique? Une première réponse se regroupe sur plusieurs points de sa théorie de la répartition (1. La théorie de la répartition walrasienne) et une deuxième aboutit à sa théorie de la production (2. La théorie de la production walrasienne).

***Chapitre premier: Les fondements d'une économie politique
et sociale en héritage, les apports d'Auguste Walras.***

Ce premier chapitre ne concerne pas directement l'analyse des travaux de Léon Walras, mais le contexte de sa formation intellectuelle, les apports idéologiques d'une économie politique et sociale d'Auguste Walras, son père.

Pour mieux comprendre les idées socio-économiques de Léon Walras il faut connaître les considérations et les activités de son père: Auguste Walras. Selon Renato Cirillo („L'influence d'Auguste Walras à Léon Walras“) il existe des idées communes parmi les deux et l'influence de son père est considérable.⁶

Auguste Walras a déterminé l'orientation professionnelle et les travaux de son fils, ce qui est prouvé par une correspondance sérieuse entre les deux - plus de 300 lettres sur la période 1847-1866. L'année 1858 et („le serment des Roseaux“) marque une étape importante dans les relations des deux Walras. Grâce à son père, Léon Walras prend la décision d'abandonner sa première passion - la littérature - et se consacrer entièrement à la continuation de son œuvre:

„A cet égard, l'heure la plus décisive de toute ma vie sonna par un soir de l'été de 1858 où, pendant une promenade dans la vallée du gave de Pau, mon père m'affirma avec énergie qu'il y avait encore deux grandes tâches à accomplir pour le 19^e siècle: achever de créer l'histoire et commencer à créer la science sociale...“⁷

Ce chapitre se propose de revenir sur les principales contributions de base d'Auguste Walras: dans un premier temps on aborde la constitution d'un véritable programme scientifique pour l'économie politique en conformité avec ses idées philosophiques, on revient dans un second temps sur la conception de l'économie politique selon Auguste Walras à savoir une théorie de la richesse pour obtenir finalement sa théorie pour la communauté et la propriété.

⁶ Hicks (1938), Bowley (1939), Lamontagne (1947), Oulès (1950), Boson (1950), Bousquet (1958), Cirillo (1981), Diemer (2006, 2011) etc. remarquent aussi l'influence d'Auguste Walras sur son fils.

⁷ William Jaffé (éd.), *Correspondence of Léon Walras and Related Papers*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1965, vol. I, pp. 1-15

1. Auguste Walras: Genèse de sa pensée.

Auguste Walras ne figure pas dans la liste des économistes français célèbres du XIX^e siècle, mais occupe une place particulière dans l'histoire de la pensée économique. Sa personnalité reste presque inconnue jusqu'à l'apparition de l'œuvre de Modeste Leroy „Auguste Walras, sa vie, son œuvre1.“(1923).

Depuis le début des années 90, un certain nombre d'économistes ont été amenés à préciser les principaux apports d'Auguste Walras - sa division de l'économie politique et sociale⁸, sa théorie de la justice⁹ et son programme scientifique¹⁰.

Et si la plupart des écrits d'Auguste n'ont pas été publiés de son vivant, on pourra après presque un siècle apprécier ses contributions grâce à la publication de l'ensemble des œuvres walrasiennes par le Centre Walras de Lyon en 2005 (Diemer 2006:1).

En découvrant les travaux d'Auguste Walras on n'analyse pas tellement de nouveaux principes économiques, mais l'établissement d'un système économique, social et philosophique complet.

On recherche cette reconnaissance en s'appuyant sur ses œuvres: De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur (1838), Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique (1849), Esquisse d'une théorie de la richesse (1863), etc.

1.1. Auguste Walras et son programme scientifique pour une économie politique.

Avant d'aborder la question sur l'objet et la nature de l'économie politique d'Auguste Walras il est utile de préciser le statut et son programme scientifique de l'économie politique. Son

⁸ Potier (1994)

⁹ Dockès (1996), Diemer (2006)

¹⁰ Diemer (2008)

filis Léon Walras constate pour son père qu'il „*sera de plus en plus considéré comme un des premiers et principaux fondateurs de l'économie politique scientifique.*”¹¹

Selon L. Modeste Leroy¹² il apparaît à Auguste Walras la vision de l'avenir. Ses études à l'Ecole Normale Supérieure et à l'Ecole de droit l'ont ainsi orienté vers les questions socio-économiques. Il aperçoit devant lui une carrière scientifique et en 1830 il écrit: „...*je suis enfourné dans l'économie politique. La culture de cette science est devenue pour moi un véritable besoin; et, parmi mes amis, il s'en trouve plusieurs qui me conseillent de me dévouer à cette carrière.*”¹³

Auguste Walras apprécie l'importance de l'économie politique en tant que science. Il propose une méthode scientifique d'économie politique en rupture avec les principaux ouvrages des économistes français de la première moitié de 19^e siècle. Si le succès de leurs idées est non contestable, leurs doctrines économiques et sociales sont erronées ou incomplètes.

Walras a noté que l'économie politique en tant que véritable science n'est pas suffisamment analysée. Ce qui manque aux travaux des économistes, c'est d'une part une théorie complète de la richesse sociale, d'autre part la détermination de l'objet de l'économie politique et de l'objet de la propriété.

Ses critiques sont orientées vers des économistes classés en deux grandes catégories- les uns qui renferment des considérations en histoire, dites historiens et les seconds qui contiennent des considérations politiques, religieuses, etc., dites des métaphysiciens.

„*Il suffit d'avoir parcouru les travaux de MM. Say, de Tracy, Ganilh, Massias et Sismondi...*

¹¹ Walras Léon, Un initiateur en Economie Politique: A. A. Walras, Editions de la Revue du Mois 1908, Paris; OEC , t. 4, A. Walras, *Correspondance*, Economica 2005, p. 43

¹² voir L. Modeste Leroy, *Auguste Walras, économiste, sa vie, son œuvre'* (1923), Paris Librairie générale de droit et de jurisprudence.

¹³ Walras Auguste, Lettre du 15 mars 1830, OEC, t. 4, A. Walras *Correspondance*, Economica 2005, p. 93. Auguste est sorti de l'école de droit au moment où Courcelle-Seneuil allait y entrer.

*pour se convaincre qu'il n'y a que peu de points, dans la science de la richesse, sur lesquels tous ces auteurs se trouvent d'accord, et, pour en conclure que l'économie politique, loin d'être arrivée à son dernier progrès, en est encore à ses premiers essais... il serait au moins très difficile à qui que ce soit d' en extraire quelque chose qui ressemble à un corps de doctrine bien solide et bien déterminé, ou, en un mot, à une véritable science...*¹⁴

Une autre critique se construit dans l'esprit scientifique de Walras. Elle est amenée vers tous les économistes (à partir de J.-B. Say) qui comprennent la science économique par ces parties: la production, la consommation et la distribution. Selon Auguste Walras ils décrivent ces trois phénomènes sans toutefois parvenir à approfondir, justifier ces idées et à fonder des véritables bases scientifiques de l'économie politique.

*„Toute science comporte des divisions. Quelques économistes ont partagé la théorie de la richesse sociale en trois sections ou trois livres qu'ils ont intitulés: De la production, de la distribution, de la consommation de la richesse. D'autres... ont remarqué que la consommation était un phénomène trop simple pour donner lieu à des recherches bien étendues et bien difficiles... Ils ont résumé leurs travaux en deux grandes parties; la production et la distribution. Je suis plus enclin à approuver cette dernière division qu'à la blâmer. Produire et distribuer, telles sont en effet les deux grandes questions qui se présentent au sujet de la richesse...*¹⁵

Auguste Walras adopte une vision bipartite de l'économie politique (différente de la tripartition de Say dans son *Traité*) et distingue deux théories (Potier 1994: 254, 255):

- une théorie de la richesse sociale, l'économie politique qui relève de l'arithmétique en

¹⁴ Walras Auguste, Avant -propos, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, *OEC*, t. 1 A. Walras, *Richesse, liberté et société*, Economica, 1990, p. 48.

¹⁵ Walras Auguste, Examen critique... du livre de M. Thiers, *OEC*, t. 2, Economica Paris 1997, p. 224.

tant qu'une „science exacte“;

- une théorie de la propriété et de la distribution des richesses liée avec le droit naturel en tant qu'une „science morale“.

Il faut préciser que c'est la théorie de la propriété, liée avec le droit naturel qui amène A. Walras à étudier profondément l'économie politique dans son but de trouver le fondement de la valeur. Cette tâche est importante pour Walras car pour arriver à la compréhension de la théorie de la propriété il faut bien comprendre la théorie de la valeur.

„Je crois en avoir dit assez, dans le cours de ce volume pour démontrer que l'étude du droit naturel et l'économie politique peuvent et doivent marcher ensemble, pour le plus grand avantage de l'une et de l'autre science, et que la théorie de la valeur est une introduction nécessaire à celle de la propriété.“¹⁶

A. Walras approfondit ses investigations sur le rapport d'un lien indéniable entre les deux théories en analysant leurs fondements. Il constate que la théorie de la richesse et celle de la propriété sont identifiées par le même objet. Selon Auguste Walras la source de la richesse et la propriété vient de „la rareté“, c.à.d. dans la limitation de la quantité de certains biens ou objets utiles.

„...c'est que la richesse et la propriété ont leur origine commune dans un même fait qui n'est pas autre, à mon avis, que la limitation de certains biens, ou la rareté de certains objets utiles; c'est que les choses qui ont de la valeur et qui constituent la richesse proprement dite, ou la richesse sociale, comme on l'appelle quelquefois, sont exactement les mêmes choses qui tombent dans la sphère du domaine personnel et qui deviennent l'objet de la propriété...“¹⁷

¹⁶ Walras Auguste, Avant-propos „De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur“, *OEC*, t. 1, A. Walras, *Richesse, liberté et société*, Economica, 1990, p. 55.

¹⁷ Walras Auguste, *Ibid*: 50.

Si l'économie politique représente la théorie de la richesse sociale, étroitement liée avec la théorie de la propriété en vue du fait que la richesse et la propriété trouvent leur lien dans le principe de la limitation de certains biens, il nous faut comprendre laquelle des deux devrait être analysée en premier ?

Selon l'analyse d'Auguste Walras il est préférable de commencer par une étude de la valeur (l'économie politique) qui sera subordonnée au phénomène de la propriété (le droit naturel). En effet la valeur est la cause de l'appropriation. La science de la richesse nous conduit à la théorie de la propriété.

On pourra tomber d'accord avec Walras pour la priorité de phénomène de la valeur (et de l'économie politique) pour deux raisons:

- la propriété se fonde sur l'idée de la richesse, car la valeur seule rend la possession avantageuse et légitime.

„C'est à l'économie politique qu'il appartient d'éclairer le droit naturel, plutôt qu'il appartient au droit naturel d'éclairer l'économie politique.”¹⁸

- une autre observation confirme cette idée, c'est la comparaison du juste et de l'utile. La notion de l'utilité surmonte celle de la justice car tout ce qui est utile n'est pas juste. *„La justice est une exception à l'utilité, et, en toutes choses, l'étude de la règle doit précéder celle de l'exception.”¹⁹*

Le programme scientifique walrasien repose sur l'observation et l'induction (Diemer 2008: 4). L'induction introduit une hypothèse afin d'assigner une cause à un fait général, universel et permanent. L'observation est composée de trois étapes: la perception, la comparaison et la généralisation. La perception nous permet de saisir dans l'homme et son monde un grand

¹⁸ Walras Auguste, Avant-propos „De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur”, *OEC*, t. 1, Auguste Walras, *Richesse, liberté et société*, Economica, 1990, p. 58.

¹⁹ Walras Auguste, *Ibid*: 51.

nombre de faits. La comparaison établit des différences et des ressemblances et la généralisation ramène les faits à une base métaphysique, dite philosophique.

Par la suite il faut préciser qu'Auguste Walras est amené à appliquer une démarche philosophique pour appréhender les questions économiques et sociales.

„C'est en me livrant à des recherches philosophiques sur la nature et l'origine de la propriété, que j'ai été conduit sur le terrain de l'économie politique. Les principes de cette dernière science ne m'étaient que très imparfaitement connus, lorsque j'essayais, pour la première fois, de résoudre une des questions les plus importantes du droit naturel, et d'arriver à une bonne théorie du domaine personnel de l'homme sur les choses.“^{κ<20}

Le mérite des travaux walrasiens ne se limite pas aux nouveaux principes scientifiques pour l'économie politique, mais bien à établir un système économique, social et philosophique complet. On va citer Étienne Vacherot²¹, un auteur avec lequel Auguste a pris connaissance de sa „métaphysique“ par les conseils de son fils. Il précise que la connaissance humaine ne saurait être *„complète qu'autant qu'elle embrasse les trois degrés par lesquels passe la pensée... degré scientifique, degré philosophique, degré métaphysique.“^{κ<22}*

Pour démontrer cette thèse nous présenterons le statut de la philosophie en économie politique (la classification des faits et des sciences) dans les travaux d'Auguste Walras, qui est une tentative de synthèse des travaux de Cousin, Vacherot, Ampère et pose les fondements de ses théories socio-économiques.

Tout le programme scientifique complet d'Auguste Walras a été réalisé par la méthode

²⁰ Walras Auguste, Ibid: 47.

²¹ Vacherot Etienne (1809-1897), philosophe et politicien français. Auteur de „La métaphysique et la science“(1858). C'est grâce à son fils Léon qu'Auguste Walras prendra connaissance de son livre (lettre du 29.09.1859 d'Auguste à Léon Walras).

²² Vacherot E., *La métaphysique et la science ou principes de métaphysique positive*, 1863, t. 2, p. 689 cité par Diemer 2008: 2.

philosophique et on va poursuivre cette idée plus en détails.

1. 2. Le statut de la philosophie dans l'économie politique walrasienne.

Auguste Walras a consacré sa vie à la philosophie (des cours, des œuvres, agrégation de philosophie en 1840) et il a évolué grâce à des écrits philosophiques de plusieurs auteurs: Victor Cousin, E. Vacherot, Ampère, Hobbes, Platon, Aristote, etc. Il affirme :

„J'ai toujours regardé la métaphysique, ou la philosophie première, comme l'appelait Aristote, comme la science la plus universelle, c'est-à-dire comme la théorie du fait le plus général qu'il y ait au monde.“²³

Comme le souligne P.-H. Goutte c'est lorsque son fils Léon accepte en 1858 de poursuivre l'œuvre paternelle afin de créer la science sociale, qu'Auguste Walras reprend véritablement ses investigations philosophiques: par le biais d'une correspondance d'un haut niveau philosophique et scientifique, par ses réflexions sur la classification des sciences, etc. (Goutte 2013: 46,47).

Sa définition de la philosophie était *„amour de la sagesse, ou amour de la science, la sagesse pouvant être considérée de bon droit comme le fruit de la science.“²⁴* La philosophie ne serait pas une science particulière, mais plutôt une manière où une méthode d'étudier le monde. Elle pourra être assimilée comme un synonyme de méthode scientifique. En observant un grand nombre de faits individuels, la philosophie pourra englober des idées et rapprocher des sciences. De cette façon, la philosophie walrasienne ressemble à la philosophie grecque - de Platon et d'Aristote qui proclame l'idée que la science s'attaque au général.

²³ Walras Auguste, Lettre du 25 juillet 1863 adressée à son fils Léon Walras, OEC, t. 4, A. Walras *Correspondance*, Economica, 2005, p. 592.

²⁴ Walras Auguste, *Objet de la philosophie*, 1840, p. 1, cité par Diemer 2008: 4.

Dans son manuscrit philosophique „Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace“ Auguste Walras qui conclut pour la science qui *„doit être considérée comme la théorie d'un fait général, universel et permanent.“*²⁵

La philosophie lui permet de faire son tableau de Classification des connaissances humaines. Une réflexion approfondie sur la classification des faits et des sciences devient l'un des enjeux essentiels de la philosophie. Dans une lettre du 15 juillet 1863 il écrivait à son fils:

*„Je n'ai jamais perdu de vue la philosophie. En cette matière aussi j'ai quelques idées que je voudrais achever de tirer au clair et de rédiger ensuite sous une forme exacte et intéressante à la fois. Tu sais combien je me suis occupé à déterminer le caractère de la science, et, à arriver à une classification des connaissances humaines plus rationnelle que toutes celles qui ont été données jusqu' à ce jour.“*²⁶

1.2.1. Des idées et des faits philosophiques

La démarche philosophique d'Auguste Walras était inspirée par les cours de son enseignant Victor Cousin²⁷ selon lequel il ne faut pas *„perdre de vue l'idéal de la science auquel l'homme aspire, et le chercher et le trouver par la route de l'expérience, tel est le problème de la philosophie.“*²⁸

En 1853 Cousin a construit son cours philosophique sous la forme d'un ouvrage appelé „Du vrai, du Beau et du Bien“ (en adoptant la conception platonicienne) qui le rendra célèbre: *„la philosophie, dans tous les temps, roule sur les idées fondamentales du vrai, du beau et du bien.“*²⁹

²⁵ Walras Auguste, Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace (non daté), p. 14 cité par Diemer 2008: 4.

²⁶ Walras Auguste, Lettre du 25 juillet 1863 adressée à son fils Léon Walras, OEC, t. 4, Correspondance, Economica, 2005, p. 592.

²⁷ Cousin Victor (1792-1867), philosophe français (chef de l'Ecole Éclectique), fait des cours en histoire de la philosophie à la Sorbonne, enseignant à Ecole Normale, auteur de plusieurs essais philosophiques sur Aristote, Kant, Locke, de l'„Histoire de la philosophie du XVIII^e s. (1829), „Du vrai, du Beau et du Bien (1853).

²⁸ Cousin V., *Du vrai, du Beau et du Bien* (1853), p. 12 cité par Diemer 2008: 5.

²⁹ Cousin V., *Du vrai, du Beau et du Bien* (1853), p. 12 cité par Diemer 2008: 3.

On retrouve ces idées dans les cours „publics“ d'Auguste Walras en économie politique de 1863 (autorisé par le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique, France) et au début du son livre „Notes et exposés de philosophie générale“(1863). Le vrai, le beau et le bien constituent les trois idées fondamentales de sa philosophie.

L'idée de vrai est présentée par la psychologie, la logique et la métaphysique; l'idée de bien est présentée par la morale privée et publique; l'idée de beau c'est l'esthétique, la critique littéraire et les arts.

Le vrai décrit *„ce qui est, ce qui existe réellement et sans contestation, ce qui ne peut être révoqué en doute, ce qui entraîne notre conviction pleine et entière, ce qui motive notre parfait assentiment.“*³⁰ Par des observations différentes Auguste Walras obtient quelque „vérités” concernant la nature de l'homme: l'intelligence (composée par 5 sentiments, plus la conscience et la raison), son activité et sensibilité.

Le bien *„c'est l'accomplissement libre et régulier de la destination que lui imposent sa nature et sa constitution“*³¹. Le bien est associé à la notion de liberté et la raison de la personnalité. En poursuivant les réflexions de Walras la moralité apparaît à travers trois conséquences de la liberté: l'imputabilité des actes, la responsabilité des agents, le mérite (et son contraire le démérite).

Le beau est *„partout ou je rencontre une nature qui marche vers sa destination par une voie facile, correcte, assurée du succès, partout enfin où un moyen se développe avec grandeur, avec noblesse et mène sans hésitation à la fin qu'il doit atteindre, je reconnais le caractère de la beauté’.*³² Il distingue le beau physique qui se traduit par les facultés humaines- intelligence, activité et sensibilité et le beau moral par la liberté humaine d'échapper à ce monde matériel.

³⁰ Walras Auguste, Notes et exposés de philosophie générale (1863), p. 1 cité par Diemer 2006: 2.

³¹ Walras Auguste, Idem: 6.

³² Walras Auguste, Idem: 11.

Des idées philosophiques	Des faits différents	Domaines
le vrai	des faits naturels	la science
le bien	des faits moraux	le devoir
le beau	des faits historiques	les beaux- arts

Tableau 2: Des idées, des faits et des domaines chez Léon Walras

Selon L. Modeste Leroy³³ cette leçon de philosophie pratique d'Auguste Walras, concernant des idées du vrai, le bien, le beau nous indique non seulement la personnalité d'un scientifique de l'économie politique, mais un monde intérieur assez riche: des qualités de l'intelligence et de la raison et également celle du cœur - des sentiments, des pensées de bonté et de fraternité dont il a voulu que son fils hérite (Leroy 1923: 312).

A partir du principe que des idées de vrai, de bien et de beau sont réelles, Auguste Walras continue par une classification des faits: des faits naturels ou physiques, des faits humains ou libres, des faits historiques ou progressifs. Cette conception de l'économie politique est largement affirmée par Auguste Walras.

„Elle (la science) se présente toujours à nous comme un vaste et unique ensemble de faits et de rapports qui la constituent dans son intégralité; et ce n'est que par ce moyen qu'elle peut s'accommoder à l'unité de la matière sur laquelle elle s'exerce, et à l'unité du fond sur lequel elle se dessine.“³⁴

Auguste Walras introduit trois groupes distincts de faits: *„Des faits naturels, des faits humains, des faits historiques, voilà, je le répète, la division qui s'établit d'elle-même parmi*

³³ L. Modeste Leroy „Auguste Walras. Economiste, sa vie, son œuvre", 1923: 312 , „le Vrai me paraissant être ce qu'il faut croire, le Bien me paraissant être ce qu'il faut pratiquer, et, le Beau me paraissant être ce qu'il faut aimer, mes trois premières dissertations en appellent naturellement trois autres: une théorie de la science qui a pour objet le Vrai, une théorie du devoir qui a pour objet le Bien, et, enfin, une théorie de l'art qui a pour objet le Beau."

³⁴ Walras Auguste, Cours de 1832-1833, Discours d'ouverture, Cours et pièces diverses, OEC,t. 1, Economica 2005, p. 72.

*les faits généraux, universels et permanents qui constituent la manière et l'objet de nos sciences.*³⁵

Des faits naturels-physiques ou fatals sont liés au besoin. Ils existent en dehors de l'homme, indépendants de sa volonté. Ils s'accomplissent dans l'univers ou chez la personne, indépendamment de sa volonté. Ils se répètent indéfiniment:

*„Ainsi pour citer des exemples, le mouvement, la lumière, la pesanteur, la chaleur, la végétation, la vie sont des faits qui présentent ce caractère. Nous ne pouvons pas concevoir que les lois du mouvement ou de l'équilibre des corps viennent jamais à changer.*³⁶

Des faits moraux sont l'expression de la volonté libre de l'homme et sont représentés par deux catégories principales. Les uns se rattachent *„aux relations qui existent directement de personne libre à personne libre.*³⁷ Les autres se rattachent *„aux relations qui s'établissent entre les personnes à propos des choses.*³⁸

Cette seconde classe englobe la propriété et les différentes relations telles que l'échange, le prêt, la vente, etc. Cette seconde classe, liée au droit de la propriété, fait référence à une étude particulière chez Walras, appelée *„théorie de la propriété.*“ Elle est aussi la base de l'établissement de la justice.

Des faits historiques ou progressifs s'accomplissent et changent dans le temps et *„ils ne sont pas libres, en ce sens que l'homme ne peut pas s'opposer au progrès et que le progrès s'accomplit sous l'impulsion d'une force supérieure.*³⁹ La marche et le développement de la civilisation, le domaine des connaissances humaines sont une expression de ces faits.

³⁵ Walras Auguste, Notes et exposées de philosophie générale (1863), p. 22, cité par Diemer 2006: 4.

³⁶ Walras Auguste, Cours professés à Evreux (1832-1835), cité par Diemer & Guillemin 2011: 9.

³⁷ Walras Auguste, Notes et exposées de philosophie générale (1863), p. 22, cité par Diemer 2011: 4.

³⁸ Walras Auguste, Idem: 22.

³⁹ Walras Auguste, Idem: 22.

1. 2. 2. Une classification des sciences

Par cette étude des trois idées et des faits, Auguste Walras se consacre à une triple recherche: celle de la science qui a pour objet le vrai, celle du devoir qui a pour objet le bien, et celle des beaux-arts qui ont pour objet le beau.

Auguste Walras appuie son programme scientifique dans „Essai sur la philosophie des sciences“ (1834) à Ampère⁴⁰. Dans son livre, Ampère, l'un des initiateurs de la „rénovation“ philosophique pendant les quinze premières années du 19^e siècle classe les sciences par rapport à la nature des objets auxquels elles se rapportent. Il fait un tableau de classification scientifique en rangeant les différentes sciences: règnes, sous-règnes, embranchements, ordres, etc.

La classification des sciences d'Ampère repose sur une décomposition entre les sciences cosmologiques et les sciences noologiques. Notons que cette division des sciences chez Ampère distingue le monde économique (sciences cosmologiques) - les vérités relatives au monde matériel et au monde moral (sciences noologiques) - tout ce qui se rapporte à la pensée humaine.

Parmi les sciences cosmologiques se rapportent les sciences mathématiques, les sciences physiques, les sciences naturelles et les sciences médicales, décomposées en autres telles que: arithmologie, géométrie, mécanique, physique générale, etc.

Dans cette classification selon Ampère il y a des sciences noologiques qui attirent notre attention.

On retrouve les sciences philosophiques, les sciences dialectiques, les sciences ethnologiques, les sciences politiques. Comme premier embranchement dans les sciences philosophiques, on peut trouver: la psychologie, l'ontologie, l'éthique et la thélésiologie qui

⁴⁰ André-Marie Ampère (1775-1836), mathématicien, physicien, chimiste et philosophe, reconnu de son vivant comme „un savant de première catégorie“; auteur de l' „Essai sur la philosophie des sciences ou Exposition analytique d'une classification naturelle de toutes les connaissances humaines“ (Paris, 1834).

ont pour objet l'étude des facultés intellectuelles et morales de l'homme. La technesthétique, la glossologie, la littérature et la pédagogie constituent les sciences relatives aux moyens par lesquels l'homme agit sur l'intelligence ou la volonté des autres hommes. L'ethnologie, l'archéologie, l'histoire et l'hiéologie sont des sciences qui ont pour objet l'étude des sociétés humaines (et pas des individus) et toutes les circonstances de leur existence. L'économie sociale, l'art militaire, la nomologie et la politique forment les quatre dernières sciences relatives aux moyens par lesquels la nature pourvoit aux besoins et à tout ce qui peut contribuer à la prospérité des sociétés humaines.

Les sciences politiques se subdivisent en sciences physico-sociales (économie sociale, art militaire) et en sciences ethnologiques (nomologie, politique).

L'économie politique appelée encore économie sociale par Ampère fait partie de cet embranchement entre les sciences physico-sociales et les sciences naturelles. C'est la première science parmi les sciences politiques qui étudie *„les effets qui résultent de la manière dont les richesses sont distribuées et toutes les autres causes qui peuvent influencer sur le bonheur et la prospérité des nations.“*⁴¹

Pour conclure sur cette classification des sciences d'Ampère il faut noter que la compréhension de l'économie politique est associée au développement de la théorie économique au début de 19^e siècle et plus précisément des lois économiques de J.-B. Say. Ceci explique la différence entre les deux sciences: l'économie politique, vue comme une science expérimentale, fondée sur l'observation des faits qui cherche à étudier les causes et les résultats et la statistique vue simplement comme une science descriptive.

SCIENCE NATURELLE ou	MORALE	HISTOIRE
-----------------------------	---------------	-----------------

⁴¹ Ampère 1834: 259 cité par Diemer & Guillemin 2011: 7.

DOMAINE DE LA PHYSIQUE		
Faits généraux, nécessaires, constants	Faits généraux qui ont leur racine dans la liberté, la force libre	Faits généraux mais mobiles changeants et progressifs
La philosophie (métaphysique) Théorie des nombres et de l'étendue La science du mouvement et de l'organisation - Mathématique - Mécanique - Astronomie - Chimie - Physique - Minéralogie - Botanique - Zoologie - Psychologie - Esthétique - Economie politique ou science de la richesse ou théorie de la valeur	Morale individuelle Morale sociale Droit naturel Politique Législation	Histoire proprement dite - Histoire civile et politique (individuelle, générale) - Histoire comparée - Histoire universelle - Philosophie de l'histoire Histoire littéraire Histoire scientifique Histoire économique etc.

Tableau 3: Sciences noologiques- sciences politiques- physico-sociales- économie sociale (politique) Source: Ampère (1834, p. 288) cité par Diemer, Guillemain (2007, 2011).

A la manière de cette classification des sciences d'Ampère et de ses études sur les faits, Auguste Walras propose une classification des sciences :

Dans les sciences naturelles - les sciences de „fait le plus général“ on retrouve la philosophie /métaphysique/ et l'économie politique ou la science de la richesse. Ainsi que la mécanique, la physique, la mathématique, etc. Walras pense que parmi les sciences naturelles d'abord c'est la „philosophie première, métaphysique, ontologique.“ Par la suite viennent toutes les autres disciplines: l'arithmétique, la géométrie, la mécanique, la cristallographie, la botanique, la zoologie, la physiologie, la nosologie, etc.

Des sciences morales - „les sciences des forces libres.“ Ils incluent l'éthique individuelle et sociale, le droit naturel, la politique, la législation (ou les théories de la famille, de la

propriété, du gouvernement, la jurisprudence).

Des sciences historiques et progressives concernant l'histoire des sciences, l'histoire de l'art, l'histoire de la civilisation, etc.

En analysant ces trois types de sciences Auguste Walras fait attention à deux points importants:

- D'une côté le progrès de ces sciences doit être réalisé d'une manière collective (principe de pluridisciplinarité) :

„Si toutes les sciences sont les rameaux d'une même tige, il me semble qu'elles sont, les uns par rapport aux autres, dans une dépendance mutuelle, et que leurs progrès doivent s'opérer d'une manière collective et simultanée. Il est impossible qu'une science marche, sans que toutes les autres marchent en même temps; il est impossible qu'une science reste stationnaire, sans que les autres s'arrêtent du même coup.”⁴²

- Il insistera sur la dépendance mutuelle parmi toutes les sciences et les trois classes de faits reposent sur un certain ordre:

„Et non seulement vous en comprendrez mieux la connexité des sciences, mais vous serez en état de préciser cette connexité et d'indiquer comment elle s'établit... le progrès de la morale est essentiellement lié au progrès de la science naturelle, et que du progrès de la morale dépend essentiellement le progrès de l'histoire.”⁴³

Même si Auguste Walras insiste sur l'idée de dépendance mutuelle il précise des limites de l'économie politique avec les autres branches. L'économie politique est la science de la richesse (la richesse - la valeur - l'utilité - la rareté) et il convient de la distinguer de la morale

⁴² Walras Auguste, Cours professés à Evreux (1832-1835), p. 73, cité par Diemer 2007: 8.

⁴³ Walras Auguste, Cours professés à Evreux (1832-1835), cité par Diemer 2008: 10.

et la politique, de l'histoire et de la statistique.

La philosophie „la reine des sciences“⁴⁴ caractérise le sujet des sciences, parmi lesquelles l'économie politique - science de la richesse ou théorie de la valeur placée parmi les sciences naturelles (elle décrit des faits extérieurs pour l'homme), soumis par un principe scientifique - le principe de la limitation.

C'est en se référant à ce sens que son fils Léon Walras écrit en 1877 à Paul Janet: „*Mon père était philosophe avant de devenir économiste et avait été conduit insensiblement de la philosophie à la morale sociale et à l'économie politique.*“⁴⁵

2. L'économie politique, une science de la richesse sociale.

En découvrant l'économie politique dans les années 1824-1826 à travers les écrits de J.-B. Say, A. Smith, D. De Tracy⁴⁶, David Ricardo, Auguste Walras se propose de formuler une théorie unitaire de la valeur qui exprime la richesse, la valeur, l'utilité et la rareté.

Ceci est représenté principalement dans ses trois ouvrages „De la nature de la richesse et de l'origine de la richesse“ (1831), „Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique“ (1849) et „Esquisse d'une théorie de la richesse (1863).“

2.1. Les applications mathématiques.

D'abord Auguste Walras présente l'économie politique comme une science pour la richesse

⁴⁴ Walras Auguste, Lettre du 18 mai 1861 adressée à son fils Léon Walras, „La reine des sciences, à mon point de vue, c'est la métaphysique.“, OEC, t. 4, p. 490.

⁴⁵ Léon Walras, Lettre à Paul Janet, 1877, in *Correspondance of Leon Walras and Related Papers*, vol. I, 1857-1883. Edité par W. Jaffe, Amsterdam, North-Holland Publishing Company, 1965, cité par Goutte 2013: 52, 53.

⁴⁶ A. Destutt de Tracy (1754-1836), philosophe et politique français. Ses œuvres influencent des philosophes et des économistes de 19^e siècle tels que T. Brown, J. St. Mill, H. Spencer, etc.

sociale en rapport avec la science mathématique. Il accepte l'œuvre de Cournot „Les principes mathématiques et la théorie de la richesse“ (1838) et la recommande à son fils Léon Walras. Il n'est pas contre l'utilisation de la mathématique en économie politique.

Sa conception de la valeur et de la rareté nous indique que l'économie politique est une science qui n'échappe pas à la mathématisation. La valeur d'échange représente la richesse relative, une grandeur que l'on pourra calculer d'une manière exacte. La rareté aussi, quant à elle, est un rapport quantitatif des biens et des besoins d'eux.

Donc, l'économie politique n'est qu'une science de la richesse car la richesse est une grandeur appréciable, soumise aux lois des nombres (elle se compte et se mesure). Il écrivait à son fils pour l'application des mathématiques à l'économie politique:

„Je n'ai pas repoussé les mathématiques du domaine de la richesse sociale. Au contraire, j'ai fait un appel sincère et motivé de leur intervention.“⁴⁷

La science économie politique doit être exacte, telle que la physique, la chimie, la mécanique et même l'arithmétique ; l'économie politique devrait faire partie des sciences naturelles.

Auguste Walras apportera ainsi quelques réserves quant à l'emploi des mathématiques en économie politique. D'abord il souligne l'importance préalable de la démarche scientifique qui consiste en une observation des faits, minutieuse et complète.

De ce point de vue on retrouve une différence chez Léon Walras où l'économie mathématique ne prend pas sa base dans une observation des faits (Diemer 2005: 117).

„L'application des mathématiques aux différentes branches de la science naturelle, présuppose toujours des faits antérieurement connus qui ne peuvent être saisis et recueillis

⁴⁷ Walras Auguste, Lettre à Léon Walras, 18 mai 1861, OEC, t. 4, p. 490.

*que par l'observation.*⁴⁸

La méthode mathématique permet de formuler des lois scientifiques et donne un statut scientifique à l'économie politique. L'économie politique par les applications mathématiques devient une science exacte.

2.2. La richesse - la valeur - l'utilité.

Chez Auguste Walras la nature de la richesse a une double acception.

*„Ainsi la richesse, dans son acception la plus large, consiste dans la possession de choses utiles.*⁴⁹ Il existe des biens qui sont illimités dans leur quantité et dans leur durée tels que l'air, l'eau, la lumière du soleil, etc. Ces biens appartiennent à tous et ne sont point l'objet de l'échange ni de la production. Il s'agit de la richesse absolue.

Dans un sens plus étroit, la richesse est liée à la notion de la valeur d'échange. Elle est représentée par un nombre de biens qui sont limités dans leur quantité (liée avec la valeur) et dans leur durée qui n'appartient pas à tout le monde. Cette richesse relative concerne les biens qui font objet d'un commerce.

La richesse sociale selon Auguste Walras inclut „des richesses non-produites“ (des richesses naturelles) et „des richesses produites“ (résultat de la production).

La richesse est liée avec l'apparition d'un bien via l'échange, dont le résultat est un fait social – la société. D'où on parle d'une richesse sociale.

Et si Walras critique la conception sayenne de l'économie politique, c'est parce que sa conception de la richesse est fondée sur une compréhension fautive de la valeur.

Chez Say il existe une différence entre les deux notions - richesse naturelle et richesse sociale. Si la première ne représente que „des dons gratuits“- non produits, distribués ou

⁴⁸ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, OEC, t. 1 A. Walras, Richesse, liberté et société, Economica, 1990, p. 208.

⁴⁹ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, OEC, t. 1, Richesse, liberté et société, Economica 1990, p. 82.

consommés , la deuxième représente „des richesses produites.“

Auguste Walras affirme que les richesses sociales ne sont pas strictement „produites.“ La richesse existe non seulement parce qu'elle est utile, mais rare. L'utilité liée à la rareté (dissociée du travail) crée la richesse- la définition walrasienne de la richesse sociale inclut en même temps „une richesse produite“ et „une richesse non-produite“ (la richesse naturelle).

La richesse relative concernant les biens qui font objet d'un commerce, donc disposent d'une valeur échangeable est appelée „richesse sociale.“

„Si l'on place la richesse dans la possession d'une valeur échangeable, en considérant que l'échange implique la société, on peut appeler richesse sociale celle qui consiste dans la possession des valeurs échangeables...“⁵⁰

Le phénomène de la valeur est aussi fondamental et représente également la richesse sociale. Elle est *„cette qualité par laquelle un objet en représente un autre d'une nature différente, et par laquelle il peut le remplacer, sans le rapport de la richesse, c'est-à-dire procurer à son possesseur une somme égale d'avantages...“⁵¹* Cela explique d'abord qu'il existe une comparaison (la somme des marchandises est égale) et par la suite un fait définitif - l'échange et la valeur d'échange.

La science de la richesse sociale serait donc une science de la valeur échangeable. Quand Auguste Walras mentionne la valeur, il ne prend pas en compte la valeur individuelle (comme une analyse de la psychologie individuelle de l'école Autrichienne). La valeur d'échange est un fait général et social.

⁵⁰ Walras Auguste, Lettre à Léon Walras du 25 mars 1864, OEC, t. 4, p. 623.

⁵¹ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, OEC, t. 1, Richesse , liberté et société, Economica, 1990, p. 65.

Le problème de l'origine de la valeur nous conduit vers deux doctrines au sens philosophique du terme (Diemer 2005: 4). Il s'agit d'une double inspiration:

- La théorie anglaise - Smith, Ricardo, Mill et Mac-Culloch - qui explique la valeur par le travail et dans les frais de production
- La théorie française - Condillac et Say - qui place l'origine de la valeur dans l'utilité.

Auguste Walras cherche à rompre avec la théorie de la valeur de tradition anglaise (Smith, Ricardo, Mac Culloch...) fondée sur la quantité de travail où les frais de production.

Auguste Walras rappelle que les classiques Smith et Ricardo se sont plus intéressés à la mesure de la valeur qu'à son origine (Pirou (1938), cité par Diemer 2005: 106).

Quant à la théorie de la tradition française fondée sur l'utilité il y reste favorable dans sa plus grande partie. *„Je regarde comme un progrès en économie politique, la publication de la doctrine de Say. Le principe de l'utilité donnée pour cause à la valeur est assez général pour s'appliquer tout à la fois et aux produits et aux services productifs.“*⁵²

Auguste Walras sera finalement amené à étudier les liens qui unissent la valeur d'échange à l'utilité. Quant à l'utilité, elle est présentée comme une condition nécessaire de la valeur.

Auguste Walras critique trois fautes importantes dans la théorie de J.-B. Say (Diemer, 2007):

1. l'utilité ne se limite pas au champ de l'analyse économique 2. l'utilité est le véritable fondement de la valeur 3. la richesse ne se compose que de produits.

- La première propose une vaste analyse sur l'utilité qui devrait être limitée en tant qu'analyse économique : *„L'utilité, dit M. Say, c'est en économie politique, la faculté*

⁵² Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, OEC, t. 1, Richesse, liberté et société, Economica, 1990 p. 161.

*qu'ont les choses de pouvoir servir à l'homme, de quelque manière que ce soit...*⁵³.

Say place l'économie politique parmi les sciences éthiques et politiques et affirme sa thèse que l'utilité économique (dans son sens large) n'est pas une opposition de la morale.

Auguste Walras limite l'application de l'utilité seulement dans son analyse économique. Selon lui, la plus importante qualité de l'utilité est qu'elle consiste à satisfaire un besoin (un besoin physique ou moral).

- La deuxième - dans son *Traité* Say introduit deux importantes définitions de l'utilité comme „*cette faculté qu'ont certaines choses de pouvoir satisfaire aux divers besoins des hommes*”⁵⁴, ainsi que „*la production n'est pas une création de matière, mais une création d'utilité.*”⁵⁵ Selon Say si cette utilité créait la valeur des objets il y a aussi la production d'une richesse.

Certains économistes (Say inclus) constatent que la richesse est un résultat de la production et appellent „produits” des objets qui créaient une valeur. Walras les critique car ils lient la valeur avec une limitation de la quantité ou la rareté. Il rejette aussi l'idée qu'au fondement de la valeur sont des frais de la production - si les services producteurs ont une valeur c'est parce qu'ils sont rares.

Auguste Walras conclut qu'il existe des valeurs qui ne doivent pas leur origine à la production: „*Tous les produits sont bien des valeurs, mais toutes les valeurs ne sont pas des produits.*”⁵⁶

⁵³ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, OEC, t. 1, Richesse, liberté et société, Economica, 1990, p. 67.

⁵⁴ Say 1841: 57, http://www.librairie.org/wiki/Jean-Baptiste_Say:Trait%C3%A9_d_%27%C3%A9conomie_politique_-_Livre_I_-_Chapitre_I.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, OEC, t. 1, Richesse, liberté et société,

D'où vient le fait qu'il y a des services et des dons - des richesses naturelles et sociales, un sujet spécial non pas à la théorie de la production mais à l'économie politique.

- La troisième - Say accepte que ce soit l'utilité en principe qui détermine la valeur, mais ce n'est pas l'utilité d'un bien qui en fait la valeur; tout objet qui a de la valeur la doit uniquement à sa limitation en quantité ou sa rareté. La rareté est la cause de la valeur, l'utilité n'est que la condition.

En d'autres termes l'utilité est *„est une condition nécessaire de la valeur... l'utilité est l'étoffe dont la valeur est faite.“*⁵⁷ Il ne s'ensuit pas de là que tout ce qui est utile a une valeur. Il y a des choses très utiles et importantes pour la vie (l'air, la lumière du soleil) qui ne coûtent rien. A l'opposé, il y a des choses beaucoup moins utiles (les diamants) qui valent beaucoup. C'est donc la limitation de certains biens ou la rareté qui les fait d'un prix unique et spécial.

Say part d'une bonne intuition en cherchant le fondement de la valeur dans l'utilité, mais il sera amené sur le terrain de la production. Cela explique le fait qu'il constate que l'utilité est la raison (une condition) de la valeur, mais cette utilité ne représente une richesse que si elle se réalise dans la production.

Cette critique importante est le plus grand apport dans ses théories socio-économiques. Les idées d'Auguste Walras ne se limitent pas à une formulation de la théorie de la valeur.

La théorie de la rareté qui explique sa théorie de la valeur ou „la science de la pauvreté“⁵⁸ rejette toutes les autres:

„Je suis d'accord avec Adam Smith, avec J.-B. Say, avec Ricardo, avec Mac Culloch sur les deux principes importants, à savoir, que l'économie politique est la science de la richesse

Economica , 1990 p. 151.

⁵⁷ Walras Auguste, Ibid: 126.

⁵⁸ Walras Auguste, Ibid: 81.

*sociale, et que la richesse sociale se compose de valeurs échangeables. Quant à l'origine de la valeur échangeable, je me sépare complètement de tous ces économistes célèbres. La valeur d'échange prend sa source dans la rareté.*⁵⁹

Notre analyse de la théorie de l'économie politique continue par le principe de la limitation dans la quantité produite (la valeur) et le principe de la limitation dans la durée du produit (le revenu).

2.3. Le principe de la limitation dans la quantité, la rareté.

La limitation dans la quantité ou la rareté (qui a plus d'importance selon Walras que le deuxième principe) comme cause de la valeur était retrouvé dans les travaux des théologiens du Moyen Age, du 17^e et 18^e siècle (Locke, Turgot, etc.), chez les économistes italiens A. Genovesi et Galiani. On retrouve cette théorie aussi chez Burlamaqui et chez N. W. Senior mais d'une façon beaucoup moins complète. A propos de ce sujet, les idées de A. Smith et J.-B. Say souffrent d'insuffisance, le premier mettait l'origine de la valeur dans le travail, le deuxième la plaçait dans l'utilité. A propos de D. Ricardo, Walras note que le sens du mot rareté a été mal compris: en opposant la rareté à l'abondance il appelait rares les choses que l'industrie humaine ne pouvait multiplier.

Alors d'où vient la valeur? Auguste Walras présente cette idée: *„La limitation de certaines choses utiles est donc la cause et la cause unique de la valeur.*⁶⁰

Ce n'est pas l'utilité d'un bien qui le rend désirable et que les hommes font un sacrifice pour le posséder. La solution au paradoxe de la valeur confirme ce résultat - l'air et la lumière du soleil sont utiles, mais ne valent rien; les diamants sont moins utiles mais valent davantage.

⁵⁹ Walras Auguste, Mémoire sur l'origine de la valeur d'échange, 1849: 25, http://classiques.uqac.ca/classiques/walras_auguste/memoire_origine_valeur/nature_richesse_annexe2.pdf.

⁶⁰ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, OEC, t. 1, Richesse, liberté et société, Economica, 1990 p. 206.

La rareté est présentée à la fois comme (Diemer 2005: 105):

- un fait qui explique un rapport quantitatif, des besoins et des biens disposés ;
- un rapport entre les quantités offertes et demandées ;
- un marché où se réalise la concurrence.

Si l'utilité est en rapport qualitatif, résultant de l'analogie entre les besoins et les qualités des biens propres à les satisfaire, la rareté est quant à elle un rapport quantitatif. Cela s'explique par une comparaison entre la rareté et la vitesse. Dans cet exemple, la vitesse reflète une relation directe du territoire parcouru et le temps utile pour l'action en raison inverse.

„On sait que la vitesse est un rapport entre l'espace parcouru par un mobile, et le temps employé à parcourir cet espace. On sait que la vitesse est en raison directe de l'espace, et en raison inverse du temps... Ce qui est vrai de la vitesse est également vrai de la rareté.”⁶¹

Walras démontre que la rareté est un fait scientifique par le rapport (relation) qui existe entre la somme des biens limités et la somme des demandes (des besoins) sur le marché. Si le nombre des besoins des consommateurs augmente, mais la quantité des biens utiles reste la même cela produit une augmentation de la rareté et de la valeur des biens. Si on diminue la quantité des biens utiles, tandis que la somme des besoins est constante, on augmente encore la rareté. Dans le cas contraire: on diminue la somme des besoins avec une somme des biens constante ou augmentée et par conséquent diminue toujours la rareté et la valeur des biens.

Ce fait explique aussi l'influence de la rareté sur la valeur des biens. Par cette théorie de la valeur-rareté Auguste Walras surmonte la théorie de J.-B. Say.

Selon Auguste Walras ce résultat confirme aussi d'autres thèses: que la valeur pourra varier, que la richesse est une grandeur appréciable et que l'économie politique est une science

⁶¹ Walras Auguste Ibid: 207.

mathématique (Diemer 2004).

La rareté est une expression de rapport entre la quantité offerte et la quantité demandée: „ *Le rapport de l'offre et de la demande n'est pas autre chose que le rapport qui existe entre la somme de certains biens et la somme des besoins qui en sollicitent la possession.*”⁶²

Le principe de l'offre et de la demande selon Walras démontre la limitation en quantité des choses utiles, mais selon la compréhension walrasienne il s'agit de leurs formes absolues: „*Lorsque je considère la demande et l'offre comme un synonyme exact de la rareté... J'entends par le mot demande, cette demande générale et absolue, qui est l'expression de tous les besoins réunis, qui se fait en tout temps et en tout lieu, tacitement si l'on veut, mais d'une manière non moins sensible, de toutes les choses rares qui peuvent contribuer au bien-être de l'homme... J'entends de même par le mot offre, cette offre générale et absolue, qui n'est autre chose, dans tous les temps et pour tous les pays, que l'expression de la quantité des biens rares ou limités qui se trouvent à la disposition des hommes.*”⁶³

Cette quantité offerte et la quantité demandée se manifestent dans un lieu particulier - le marché.

On rappelle que dans la logique de certains économistes anglais la valeur d'échange et d'un résultat de la quantité de travail, leurs compréhension de marché reste flou (Smith parle de gravitation des prix de marché, un marché des acheteurs...). La tradition française (inclut Walras) lie la valeur d'échange directement avec le marché. Le marché et la concurrence sont définis scientifiquement par les comportements des acheteurs et des vendeurs.

Selon Auguste Walras le marché est „*ce lieu où se rencontrent des vendeurs et des*

⁶² Walras Auguste Ibid: 181

⁶³ Walras Auguste Ibid: 182

*acheteurs, autrement dit des échangistes, c'est-à-dire, le lieu ou il se trouve, d'un côté, des hommes ayant des besoins, et d'un autre, des utilités rares propres à satisfaire ces besoins.*⁶⁴

Il est possible d'observer l'évolution de la rareté à partir d'un rapport entre le nombre des vendeurs et le nombre d'acheteurs.

Le marché est naturellement associé à la concurrence qui est un comportement spécifique car comme acheteurs les échangeurs demandent d'enchérir et comme vendeurs ils négocient les prix vers le bas. C'est „la libre concurrence“ qui préfigura dans la théorie économique walrasienne, tandis que Auguste Walras n'explique pas sa position.

La valeur d'échange dépendrait du rapport qui existe entre la quantité offerte et la quantité demandée des biens, soumise à „la loi du marché“ et une expression de la limitation dans la quantité ou la rareté.

On pourra conclure que le rapport des besoins illimités et des biens limités, le rapport de l'offre et de la demande, le rapport du nombre des vendeurs et du nombre des acheteurs sont tous indicateurs du principe de la limitation en quantité où la rareté.

2.4. Le principe de la limitation dans la durée.

Une grande partie des biens n'est pas seulement limitée dans leur quantité mais également limitée dans leur durée.

La limitation dans la durée prouve selon Walras qu'il existe des biens durables et d'autres qui ne le sont pas et qu'il y a des biens qui survivent au premier usage et d'autres qui disparaissent: la notion de revenu est opposée à celle de capital. De cette définition il s'ensuit que le capital est un fond productif (destiné à produire), alors que le revenu est un fond

⁶⁴ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, 1831 cité par Diemer 2006: 11.

consommable (destiné pour la consommation).

Pour l'accomplissement du deuxième principe la limitation dans la durée, il est nécessaire que les objets aient une valeur. Walras établit une différence entre durée physique et durée économique: *„la durée d'une chose utile ne dépend pas toujours de sa nature, elle dépend également de l'usage qu'on en fait.*”⁶⁵ Ce principe permet à Auguste Walras de souligner qu'il existe des biens durables et d'autres qui ne le sont pas.

Il s'ensuit que la définition de revenu est différente de celle de capital. Selon Walras les capitaux sont des utilités durables (un fonds productif) destinées à la production alors que les revenus sont des utilités temporelles (un fond consommable), destinées à être consommées: *„j'appelle valeur capitale ou capital toute richesse sociale qui ne se consomme point ou qui ne se consomme qu'à la longue, toute utilité limitée qui survit au premier service qu'elle nous rend, qui se prête plus d'une fois au même usage... J'appelle revenu toute richesse sociale où toute valeur échangeable qui ne sert qu'une fois, qui se consomme immédiatement, qui ne survit point au premier service qu'on en tire.*”⁶⁶

Dans sa théorie de la richesse sociale Auguste Walras distingue trois éléments: la terre, les facultés de l'homme qui font partie de la richesse sociale naturelle, et les capitaux qui forment des richesses sociales artificielles. Ils forment la base de la propriété publique et privée.

Chacune de ces richesses renvoie à un revenu et un prix: *„La terre donne lieu à un revenu qu'on appelle la rente foncière ou le loyer du sol. Les facultés humaines donnent lieu à un revenu qui s'appelle le travail. Les capitaux proprement dits, les capitaux artificiels donnent*

⁶⁵ Walras Auguste, Cours professés à Evreux (1832-1835), cité par Diemer 2006:7.

⁶⁶ Walras Auguste, Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique, Paris, Guillaumin et C^{ie}, 1849: 3.

*lieu à un revenu qui s'appelle le profit.*⁶⁷

Selon Walras le taux du revenu diminue à mesure que la société s'enrichit, le taux du revenu s'élève à mesure que la société s'appauvrit. La disproportion entre le revenu et le capital est d'autant plus faible que la société est plus pauvre et au contraire cette disproportion est d'autant plus forte que la société est plus riche.

*„ Dans une société qui prospère, la valeur du capital s'élève par rapport à la valeur du revenu; dans une société qui décline, la valeur du revenu s'élève par rapport à celle du capital.*⁶⁸

On a déjà analysé la limitation dans la quantité qui créant la valeur, rend les choses appropriables et échangeables. Donc, la théorie de la propriété prend sa source dans une économie de la rareté et l'économie politique en tant que science de la richesse conduit à la théorie de la propriété.

*„L'économie politique ou la science de la richesse (avec la théorie de la valeur et la théorie de capital et de revenu) nous conduit vers la théorie de la propriété... qu'il y avait des rapports intimes entre la théorie de la propriété et la théorie de la richesse.*⁶⁹

La théorie de la propriété et la théorie de la valeur d'Auguste Walras ont des points communs: les mêmes biens qui constituent la patrimoine (donc la propriété) font partie de la richesse sociale. Notre étude sur la théorie économique de la richesse walrasienne doit approfondir celle de la propriété et de l'impôt.

3. La théorie de la communauté et la propriété: vers une conciliation de l'initiative

⁶⁷ Walras Auguste, Ibid 1849: 71-72.

⁶⁸ Walras Auguste Ibid 1849: 70.

⁶⁹ Walras Auguste, avant propos De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, 1831: 52.

individuelle et l'intervention publique.

La théorie de la propriété et communauté d'Auguste Walras permet de développer la question sociale et de s'interroger en même temps sur l'initiative individuelle et l'intervention publique. On s'appuie sur certains principes de l'économie politique walrasienne.

Selon L. Modeste Leroy *„l'application de sa doctrine économique-sociale; c'est surtout la mise à exécution de sa théorie de la propriété, avec les conséquences sociales qui en découlent... sa pensée, toujours la même, tend toujours vers le même but: l'amélioration, et en conséquence, la consolidation de la société par les principes d'une Economie politique renouvelée.*⁷⁰

Auguste Walras considère qu'un bon système de propriété et de communauté doit reposer sur (Diemer 2006: 17) :

- 1) une observation complète de la nature humaine ;
- 2) une observation de la nature impersonnelle (classification des choses qui servent à la satisfaction de nos besoins) ;
- 3) les principes (lois) de l'économie politique.

On retrouve les principes de la théorie de la propriété et de la communauté généralement dans ses œuvres „De l'abolition des impôts et l'établissement de la loi agraire“ (1831), La vérité sociale (1848), „La théorie de la propriété“ (1848), „Examen et réfutation du livre de M. Thiers sur la propriété“ (1849). Elle est inspirée par les travaux de Burlamaqui (1820), D. de Tracy (1823) et l'analyse de droit naturel du Hobbes (*De Cive*, 1631).

3.1. La théorie de la communauté.

Une fois les principes de l'économie politique admis, on continue avec sa théorie de la communauté. Elle est au fond de la question sociale et repose sur la théorie de la richesse.

⁷⁰ Leroy L. Modeste „Auguste Walras. Economiste, sa vie, son œuvre, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1923: 137.

L'originalité de la pensée walrasienne est fondée sur ce lien entre les deux théories :

„Les ouvrages des économistes, j'entends ceux des plus distingués, ne m'ont fourni que des documents erronés, des matériaux incomplets et que j'ai été obligé de refaire complètement, ou à peu près, la théorie de la valeur, ou de la science de la richesse pour y trouver un fondement solide à la théorie de la propriété.“⁷¹

En revisitant sa théorie de la communauté Auguste Walras critique la doctrine de Hobbes sur le droit individuel dans son „De Cive“ (Diemer 2006: 11).

- Il considère que le droit individuel ne saurait s'étendre à tous les biens de la nature (le „*Natura dedit omnia omnibus*“⁷²) mais à une certaine partie, donc à ce dont il a besoin. Une telle compréhension nous envoie à l'économie politique, l'utilité mesurée par le besoin ou dite le principe de la limitation.
- Une deuxième remarque renvoie vers Hobbes et le droit de nature qui s'oppose à l'état de société. Les deux Walras établissent les droits naturels des individus de toute la communauté et non l'idée des droits des individus pris séparément. Ils „*refusent l'idée qu'il n'y a que des droits naturels de l'individu, affirment également ceux de la société et rejettent l'idée d'un état de nature construit à partir d'individus isolés et précédant la société civile et toute idée d'un contrat social fondant celle-ci.*“⁷³

Auguste Walras poursuivra ses investigations sur la personnalité de l'individu dans son cours à Evreux (1832). Il définit l'individu (la nature humaine) comme une force libre avec une responsabilité, des droits et obligations et représente son monde moral : l'intelligence, l'activité et la sensibilité.

⁷¹ Walras Auguste, De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur, 1831 cité par Diemer 2006: 7.

⁷² Du latin, „La nature a donné toutes choses à tous“.

⁷³ Dockès Pierre, La société n'est pas un pique-nique, 1996: 31.

L'individu est „une force libre, capable de se posséder, de se diriger, de faire ou de ne pas faire, et d'un autre côté, la raison lui faisant comprendre ce qui est bien, ce qui est juste, ce qui est dans l'ordre, l'homme comprend qu'il ne peut éviter de se plier à la voie du bien, de l'ordre, de la justice, sans se dégrader, sans compromettre son caractère. Des lors, il comprend le devoir comme quelque chose d'obligatoire, d'impérieux et d'absolu.”⁷⁴

La vision walrasienne ne se limite pas à un individualisme. Ce qui est valable pour une personne s'applique à toute la communauté, vue par Walras comme „êtres moraux ayant des droits et des devoirs réciproques, se devant un respect mutuel et pouvant former ensemble des associations civiles et politiques.”⁷⁵

Selon Walras la communauté est composée des personnes libres et égales qui disposent des droits et obligations communs. Étant égaux, tous les gens ont des droits naturels individuels et le droit naturel de chaque personne est limité par celui des autres. L'existence de ces droits naturels détermine la communauté.

„Le droit vient de la personnalité, de l'activité volontaire et libre. Le droit individuel a toujours pour limite le droit des autres individus. C'est précisément parce que les hommes sont égaux sous le rapport de la personnalité, qu'ils ont tous le même droit au bonheur, et c'est parce qu'ils sont plusieurs que le droit de chacun d'eux est essentiellement limité par le droit de tous les autres. Le droit est limité par le devoir, et le devoir de chacun, c'est le droit d'autrui.”⁷⁶

Selon Walras on pourra rejeter l'idée du contrat social pour des raisons historiques, logiques et politiques (Dockès, 1996: 100).

Quand il parle de la communauté, Walras attribue le droit d'user et de disposer d'un bien à

⁷⁴ Walras Auguste, Il ne faut pas confondre l'idée de l'espace, p. 4 cité par Diemer 2008: 6.

⁷⁵ Walras Auguste cité par Diemer 2006: 3.

⁷⁶ Walras Auguste, „Un chapitre de Mr Guizot annoté par un travailleur”(1849), A. Walras,OEC, vol.2, p. 539.

plusieurs personnes et le distingue bien d'un autre système théorique tel que la propriété qui confère à une seule personne le droit d'user et de disposer d'un bien.

3.2 La théorie de la propriété.

La théorie de la propriété d'Auguste Walras est liée avec le social. Le succès de ses idées se manifeste dans la définition de la propriété ainsi: *„c'est le droit de jouir d'une chose, d'appliquer à la satisfaction de ses besoins toute l'utilité qu'elle comporte... de l'exploiter à son profit... de la transmettre à ses enfants, de la consacrer à un service public ou à une fondation charitable. Sans porter préjudice aux droits d'autrui.“*⁷⁷

Le droit de la propriété constitue un fait important qui a donné naissance à plusieurs faits économiques, tels que l'échange, la vente, le prêt, la donation, etc. Auguste Walras précise que tous ces faits sont à l'origine des lois, des coutumes et des ordres législatifs qui impliquent la justice.

La propriété définit un rapport entre une personne et une chose (entre objet possédé et le possesseur) ainsi qu'elle relie les personnes les unes aux autres. Auguste Walras la considère aussi comme un pouvoir moral.

Auguste explique qu'il appartient à l'homme deux moyens d'exploiter les choses utiles et appropriables: la propriété privée ou propriété proprement dite et la propriété commune ou communauté (Dockès 1996, Diemer 2006). Selon Walras la première c'est la jouissance et l'exploitation de bien au profit de l'individu et dans le cas de la deuxième, au profit de la communauté.

Walras établit un lien entre la propriété privée et la propriété publique via la richesse. Il

⁷⁷Walras Auguste, Examen critique et réfutation du livre de M. Thiers sur la propriété, OEC, vol. 2, 1997: 177.

analyse les trois éléments de la richesse sociale- la terre, les facultés personnelles, le travail accumulé ou le capital proprement dit s'identifient comme des richesses naturelles et richesses artificielles. Chacun de ces trois éléments renvoie à un revenu, donc le fermage, le salaire, des intérêts: „La terre donne lieu à un revenu qu'on appelle la rente foncière ou le loyer du sol. Les facultés humaines donnent lieu à un revenu qui s'appelle le travail. Les capitaux proprement dits, les capitaux artificiels donnent lieu à un revenu qui s'appelle le fermage. Le prix débattu, le prix à forfait du travail s'appelle le salaire. Le prix débattu, le prix à forfait du profit s'appelle intérêt de l'argent.“⁷⁸

V. Bourdeau (2005: 10) a interrogée cette filiation théorique:

- le travail (salaire) et le capital (profit) font l'objet de la propriété privée (dans le commerce), associés à l'individu et la famille.
- la terre (le fermage) fait l'objet de la propriété collective ou de la communauté (protège les droits égaux des gens), associée à l'Etat.

Il existe une ligne de démarcation entre le domaine de l'initiative individuelle (via la propriété privée) et le domaine de l'intervention publique (via la propriété collective). Poursuivant ce projet de synthèse on est amené aux idées sociales d'égalité de Platon et des idées d'inégalité et de l'individualisme d'Aristote qui soient conforme aussi à l'analyse d'Auguste Walras⁷⁹.

Par ces deux catégories différentes qui correspondent à la justice distributive et la justice commutative il trace le programme de recherche à son fils Léon Walras.

On analyse les trois éléments de la richesse qui sont associés aux trois formes - l'individu, la famille, l'Etat.

⁷⁸ Walras Auguste, Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique, 1849 cité par Diemer 2006: 7.

⁷⁹ A. Walras écrivait le 25 février 1859 à son fils L. Walras: „Il ne s'agit rien de moins que de concilier Platon et Aristote ... en adoptant exclusivement les principes du premier ou ceux du second".

Le travail et les salaires constituent la richesse et font objet de la propriété privée et ils ne doivent pas être l'objet d'une propriété commune. Telles sont les richesses sociales qui sont destinées à pourvoir aux besoins des individus et des familles⁸⁰. Le travail et le capital sont évidemment le patrimoine de l'initiative individuelle et la sphère de l'inégalité.

Il ne reste plus que la terre qui puisse former une propriété publique et elle est l'objet de la communauté. Pour justifier sa théorie Walras s'oppose aux théoriciens du droit naturel selon lesquels la possession se légitime par une transmission du patrimoine (héritage). Il atteste que la propriété collective exprime la relation terre (le bien) et la communauté (des individus). C'est le principe de l'égalité.

Voilà ce qui constitue la richesse publique par opposition à la richesse privée. La propriété privée, appliquée au sol est une violation qui se manifeste sur la propriété publique et la propriété commune.

La communauté de la terre réunit tous les éléments de la société politique, en d'autres termes tous les citoyens d'un Etat. Elle est comparée par Walras comme *„le ciment qui maintient et qui rapproche tous les membres du corps social, c'est ce qui donne à tous les citoyens une patrie.“*⁸¹

La propriété commune passe nécessairement par une intervention publique et consiste une réforme vers un nouveau système d'ordre économique et social.

3.3. Le nouveau système économique et social, l'Etat propriétaire des terres.

Dans la plupart de ses travaux Auguste insiste sur la suppression de la propriété foncière individuelle (sans une disparition physique) et la „nationalisation“ des terres ce qui constituera un nouveau système économique et social susceptible au socialisme libéral

⁸⁰ La famille est reconnue et proclamée selon A. Walras „comme une institution des plus saintes“ Walras A. (1849), Examen critique et réfutation du livre de M. Thiers sur la propriété, in A. Walras, OEC, vol. 2, 1997, p. 293.

⁸¹ Walras Auguste, La théorie de la propriété (1848) cité par Diemer 2006: 16.

(Diemer 2012: 444).

Walras renonce au rôle d'un propriétaire foncier qui consomme le revenu public et provoque l'Etat qui charge avec son impôt les prolétaires.

Dans le but d'une justice sociale, la conception walrasienne débouche sur l'idée que l'Etat devrait procéder à une nationalisation des terres. Instaurer une propriété publique de la terre permettra de protéger des prolétaires, réduire la pauvreté et assurer un revenu de l'Etat.

„La propriété du sol appartient à la nation, à l'Etat considéré comme la collection des individus et dans la série des générations qui le composent, et... le produit annuel de la terre constitue le revenu public de chaque génération appelée à le recueillir...“⁸²

Le rôle de l'Etat comme propriétaire terrien n'est pas nouveau, mais cela repose sur une étude scientifique qui prononce la suppression de la propriété foncière privée et rétablit. Auguste Walras va investir dans une intervention publique, en rapport avec le problème de la justice, à l'intérêt commun de tous les citoyens et à un renouvellement de l'Etat.

„...si la terre était divisée en portions égales ou pour mieux dire équivalentes, si chaque citoyen possédait la même valeur en biens fonds, l'inconvénient disparaîtrait, l'égalité serait maintenue, la justice n'aurait point à réclamer.“⁸³

Ce nouveau système économique et social walrasien via la propriété pourra être constatée dans les activités des quatre classes de personnes: l'Etat, les capitalistes, les propriétaires fonciers, les industriels. L'agriculteur (un prolétaire) vit de son travail ou de son salaire, le capitaliste reçoit l'intérêt qu'on lui paye en premier, le propriétaire foncier vit du fermage qu'il reçoit et l'Etat qui reçoit des fonds naturels pour assurer une stabilité et égalité.

⁸²Walras Auguste, De l'abolition de l'impôt et de l'établissement de la loi agraire(1831) cité par Diemer 2006: 16.

⁸³Walras Auguste, Examen critique et réfutation du livre de M. Thiers sur la propriété, in A. Walras, OEC, vol. 2, 1997: 328.

On met un accent sur les deux dernières classes:

„J'appelle prolétaire tout homme qui ne possède pas un pouce de terre, cet homme possède-t-il d'ailleurs cent mille francs de rente, cet homme possède-t-il plusieurs millions. J'appelle prolétaire tout homme qui vit de profits ou de salaires. J'appelle propriétaire foncier tout homme qui possède de la terre, en n'importe quelle quantité. J'appelle propriétaire foncier tout homme qui vit de la rente foncière, en tout ou en partie.“⁸⁴

La classe des prolétaires, „une classe laborieuse“ qui vit de son travail est dans la situation défavorable à la différence de la classe des propriétaires terriens qui vit de sa rente, „une classe oisive“ qui réussit bien. Chez Walras on établit une distance entre la classe des capitalistes et celle des propriétaires. Ce que critique l'auteur, c'est l'oisiveté liée à la possession de terres et leurs revenus et non le capital qui prend sa source dans le travail. L'oisiveté du propriétaire terrien est illégitime, la paresse n'est pas tolérée et elle est également injuste et oppressive.

Le prolétaire, privé de son droit naturel de la terre se plaint et son but sera l'abolition de la propriété foncière individuelle, la restitution ou la restauration du domaine public.

L'oisiveté du propriétaire terrien est illégitime et la société ou l'Etat ont le droit de lutter contre ça. On pourra proposer une suppression de cette dernière car elle consomme le revenu public qui va entraîner une disparition du prolétariat et chacun deviendra propriétaire.

Dans le but de réaliser une société égale et juste Walras analyse six moyens que l'Etat devrait appliquer pour prendre possession des terres (Diemer 2006: 23).

- Un moyen brusque - la confiscation de tous les biens et les déclare comme biens publics. Mais la législation existante ne permet pas une telle action, constatée comme injuste.

⁸⁴ Walras Auguste Idem: 300.

- L'Etat pourrait s'emparer des fonds de terre en indemnisant les propriétaires. Une telle mesure, moins injuste que la première est toutefois irréalisable car ce sont des charges financières énormes.
- Si l'Etat consacre tous les ans une part de son budget à l'acquisition des fonds de terre il pourra atteindre son but et acheter tous les fonds de terre. Walras note aussi une idée en plus des saint-simoniens telle que les fonds de terre et les capitaux seraient ainsi mis entre les mains d'un établissement public qui les distribue à chacun selon ses efforts. Mais on ne fait cette remarque que dans l'organisation de la société et la production, la création des capitaux est étroitement liée aux efforts individuels.
- L'Etat prend des charges si un fond de terre change de propriétaire. Il faut payer à l'Etat jusqu'à un vingtième de la propriété - lui soient délivrés en nature. C'est aussi une manière que l'Etat devienne progressivement un propriétaire de toute l'étendue du territoire, mais cela n'est pas très différent de toutes les autres méthodes.
- Si on prend en compte que l'Etat pourrait exiger des héritiers qu'ils s'acquittent de la part qui revient à l'Etat en donnant une portion des terres. Ce fait là est aussi assez démotivant pour les intérêts économiques des personnes.
- Dans le cadre du rachat des créances hypothécaires sur les fonds de terre, un grand nombre de propriétaires terriens finance leurs achats par des emprunts et donc par des hypothèques.

On apportera une précision théorique sur ce système économique et social de Walras. Quand on parle de l'Etat comme un grand propriétaire foncier on n'a pas en vue une suppression et une disparition totale des propriétaires terriens qui deviendraient capitalistes et travailleurs. En effet, tout le monde sera propriétaire et la terre ne sera pas partagée, elle appartiendra également à tous sans exception (une disparition du prolétariat). Dans cette idéologie walrasienne le travail sera rémunéré selon la motivation la plus élevée. L'Etat recevra son

profit en tant qu'un administrateur et collecteur d'impôt pour le but commun.

Des idées pour cette intervention publique de la terre représentent dans les yeux d'Auguste Walras des prescriptions pour une amélioration de l'agriculture dans un nouvel ordre économique et social.

On voit clairement que le socialisme d'Auguste Walras est assez particulier, mais c'est cela qui a permis d'établir une distinction de la sphère de l'initiative individuelle et de la sphère de l'intervention publique dans sa théorie de la communauté et la propriété.

Par cela il convient de trouver des liens qu'il entretient au regard de l'économie politique et sociale de Léon Walras. Dans un article „L'œuvre de Walras doit-elle vraiment quelque chose à celle de son père?“ Bousquet s'interrogeant sur cette influence règle le problème en quelques pages: *„le père et le fils sont partisans de la nationalisation des terres. On mesurera combien tout cela importe peu pour l'appréciation de l'équilibre économique général et de la grandeur de Léon Walras... L'essentiel est qu'Auguste ait engendré Léon; le reste est à peu près sans intérêt.“*⁸⁵

Certains économistes (Potier, 1994) se posent même la question de savoir si sa vision bipartite (théorie de la richesse sociale et théorie de la propriété) de l'économie politique ne dépasse pas la tripartition du *Traité* de Léon Walras (la formation, la distribution, la consommation de la richesse).

On est toutefois touchés par l'ambition d'Auguste Walras d'être le pionnier dans les études scientifiques de l'économie politique et sociale et il confiera cette tâche de renouvellement de l'économie politique à son fils.

⁸⁵ Bousquet, (1958) p. 95-99 cité par Saberan Gide 2011: 1.

La reconnaissance n'a pas attendu si longtemps et le Professeur Auguste Walras était décrit par son vrai disciple Léon Walras: „*Une chaire de professeur conquise par son mérite, une société savante pour entendre ses communications, un recueil périodique pour les imprimer: et il était à l'œuvre, fixant avec sagacité et certitude les points essentiels d'ou dépendait la science. En un mot, le véritable homme de science mathématique, physique, chimique, physiologique...*”⁸⁶

⁸⁶ Walras Léon, Un initiateur en économie politique, A. A. Walras in ŒC, t. 4, A. W. Correspondance, *Economica*, 2005: 37.

Chapitre deuxième: Affirmation et impact de la pensée sociale Walrasienne.

La présente étude se donne pour objectif d'observer le modèle de classification des sciences de L. Walras: avant d'avoir à élaborer son propre système (jusqu'en 1860), vu comme une tentative de reconstruction de celle de son père (les textes rédigés entre 1858 et 1862) et un nouveau apport avec des modifications des composantes de l'économie politique et sociale.

1. L'influence d'Auguste Walras: une première vision bipartite de l'économie politique et sociale chez Léon Walras.

Dès les années 1859-1861 Léon Walras prend une position bipartite par rapport à l'économie politique inspirée de son père. La pensée d'Auguste Walras n'était pas conforme ni sur l'explication de la valeur par l'utilité (Condillac et Say), ni par l'explication de la valeur par les frais de production (Ricardo). Walras père crée une vraie définition scientifique de la valeur par la rareté. La notion de la rareté conduit A. Walras à affirmer que l'économie politique est une science mathématique (mais, à la différence de son fils, il n'a pas fait d'économie mathématique).

Sur cette base, il distingue la valeur (la richesse) de l'appropriation (la propriété) par ces deux théories: l'économie politique, en tant qu'une théorie de la richesse sociale et la théorie de la propriété et de distribution de la richesse. Selon Auguste Walras l'économie politique bénéficie d'une priorité logique sur la théorie de la propriété et la valeur est la cause de l'appropriation (Diemer 2002).

En 1860 Léon Walras propose une dyade par l'héritage paternel: *„Comme il y a des sciences mathématiques (géométrie, algèbre, etc.), des sciences physiques (acoustiques, thermologie, optique, etc.), des sciences médicales (anatomie, pathologie, etc.), de même il y a des sciences économiques: une théorie de la valeur d'échange, et une théorie de la propriété.*”⁸⁷

Dans un article, publié sous le titre „La philosophie des sciences économiques“ (Le *Journal des économistes* du 15/02/1860, France), Léon Walras admet pour la première fois que la valeur et l'appropriation forment les deux grands faits de l'échange: le premier, qui est naturel et fatal, le deuxième - libre et moral: *„D'une façon générale, on pourra donc énoncer que l'économie politique est la théorie de la richesse sociale ou la science du fait général de l'échange... Le fait général de l'échange est complexe et... implique deux faits généraux plus simples: le fait général de la valeur d'échange et le fait général de la propriété.*”⁸⁸

⁸⁷ Walras Léon, L'économie politique et la justice, cité par Rebeyrol 1999: 12.

⁸⁸ Walras Léon, *Journal des économistes*, vol. 12, décembre, pp. 373- 391, cité par Diemer 2011: 4.

Ces deux faits principaux (la valeur d'échange et la propriété) présentent deux théories distinctes⁸⁹.

„La théorie de la valeur d'échange et la théorie de la propriété diffèrent en raison du caractère respectif de leur point de vue. L'une est une science naturelle parce qu'elle est la théorie du fait naturel, l'autre est une science morale parce qu'elle est la théorie d'un fait moral.“⁹⁰

Il s'ensuit que la théorie économique pure doit permettre d'accomplir la théorie de la propriété. L'économie politique pure est bien „le nœud de la théorie scientifique de la propriété“ ou „elle n'est tout entière qu'un gigantesque lemme de la théorie de la propriété.“⁹¹

Les priorités walrasiennes sont déjà claires: *„je savais qu'avant de fournir la théorie de la répartition de la richesse sociale entre les hommes en société, j'aurais préalablement encore à fournir la théorie de cette richesse sociale, à expliquer sa nature et son origine...“⁹²*

Selon Walras ces deux théories fondamentales ne sont pas seulement théoriques, mais elles ont un aspect appliqué, complété par l'art: *„ainsi la mécanique rationnelle se complète par la théorie de la construction des machines.“⁹³* L'art est une application pratique du point de vue de l'utilité et de cette façon là on inclut une théorie de la production et une théorie de la consommation. Donc la division bipartite de Léon Walras est:

- La théorie de la valeur d'échange, de l'échange et de la production (une théorie de la

⁸⁹ Léon Walras se réclamait aussi de J. St. Mill qui dans les *Principles of Political Economy With Some of Their Applications to Social Philosophy* a fait une différence au sein de l'économie politique: les lois de la production des richesses(des lois naturelles) et les lois de la distribution des richesses(des lois dépendant de la volonté humaine).

⁹⁰ Walras Léon, (1860) Paradoxes économiques, *Journal des économistes*, vol.12, décembre, pp. 373- 391, cité par Diemer 2011: 4.

⁹¹ Rebeyrol A. 1999: 32.

⁹² Walras Léon, *Etudes d'économie sociale*, cité par Rebeyrol 1999: 149.

⁹³ Walras Léon (1860), Paradoxes économiques, *Journal des économistes*, vol 12, décembre, pp. 373-391, cité par Diemer 2011: 4.

richesse sociale et théorie de la production des richesses).

- La théorie de la propriété, de la distribution et de la consommation (une théorie de la société, de la propriété, de l'impôt).

Quel est l'impact de la théorie d'Auguste Walras sur celle de son fils? Pour constater ce résultat il faut analyser les œuvres de Léon Walras consacrées à la „philosophie des sciences économiques". Il admet que la valeur (l'échange) et l'appropriation représentent deux faits généraux en économie politique: le premier qui est un fait naturel, le deuxième un fait libre et moral.

On arrivera à distinguer ici deux parties:

1.1. La théorie de la valeur d'échange, de l'échange et de la production

- Économie politique ou la théorie de la richesse sociale comme une science naturelle.

„Le rapport d'utilité qu'il y a entre nous et les choses est un fait naturel en ce sens qu'il dépend de la nature que nos besoins soient de telle ou telle sorte, et que les choses puissent ou non les satisfaire plus ou moins. La rareté des choses est de même un fait fatal en ce sens qu'il ne dépend pas de nous que certaines choses se trouvent dans le monde en quantité limitée au lieu d'y être en quantité indéfinie, ou réciproquement.”⁹⁴

- Une théorie de la production de la richesse

Léon Walras l'associe la liberté et le principe de la division de travail, c'est une catégorie économique de l'art social. Son critère est l'utile. Elle établit l'ensemble des règles du travail social pour que la production soit abondante et proportionnée. La position walrasienne est

⁹⁴ Walras Léon, L'économie politique et la justice, Introduction à l'étude de la question sociale, Guillaumin, Paris, 1860, p.XV sur http://fr.wikisource.org/wiki/Page:Walras_-_Introduction_%C3%A0_l'_%27%C3%A9tude_de_la_question_sociale.djvu/015.

tout a fait conforme avec celle de son père qui désigne le champ de l'industrie ou de la production comme une activité humaine, au point de vue de l'Economie politique.

Cette partie, la théorie de la production de la richesse couvre différents domaines de l'économie politique: le principe de libre concurrence et ses applications dans l'agriculture, l'industrie, le commerce, etc. ainsi que les exceptions de ce principe.

1.2. La théorie de la propriété, de la distribution et de la consommation.

Cette branche restant liée à la première se subdivise aussi en deux parties:

La théorie de la propriété et de la distribution. Elle est qualifiée par Léon Walras comme „une science morale“ et appartient comme la théorie de la famille et celle du gouvernement à la „science sociale.“ Son critère est le juste. La distribution des richesses doit être équitable et juste.

Ainsi comme chez Auguste Walras cette théorie attire notre intérêt avec des contributions sur la question de l'impôt.

La théorie de la consommation. Comme la théorie de la propriété elle fait partie de „l'art social.“

La position bipartite de l'économie politique de Léon Walras va rapidement s'orienter vers une position tripartite. Si l'origine de terme walrasienne „économie sociale" est bien connue aujourd'hui (Potier 1994, Dockès 1996) elle est tout à fait différente pour son économie politique pure ainsi que sa trilogie des sciences.

2. Léon Walras et son projet d'économie politique et sociale: le passage vers une vision tripartite.

A partir de 1862, la vision bipartite de l'économie politique, héritée de son père Auguste

Walras fera place à une vision tripartite: l'économie politique et sociale. Le 23 décembre 1862 Léon Walras présentait dans une lettre adressée à Jules du Mesnil-Marigny⁹⁵ un projet de Traité complet d'économie politique et sociale dont les trois premiers tomes traiteraient respectivement de l'économie politique pure (EPP), de l'économie politique appliquée (EPA) et de l'économie sociale (ES).

Dans une lettre du 25 mars 1864 son père Auguste Walras marque cette rupture en lui rappelant deux points (Diemer 2005: 23):

- que l'économie politique traite deux questions d'un caractère différent, telles que : la théorie de la richesse et la théorie de la distribution de cette richesse (théorie de la propriété).
- qu'à propos de leurs deux sujets, l'une reste une théorie naturelle ou physique, l'autre une théorie morale.

A. Walras fait une opposition de l'économie politique à la morale sociale, la première comme introduction de la deuxième. D'où l'héritage paternel: une vision plus universelle chez Léon Walras qui ne dissocie pas les questions économiques et morales. C'est finalement à Lausanne⁹⁶ en tant que professeur d'économie que Léon Walras va effectuer l'essentiel de sa théorie de l'économie politique qui embrasse tous les aspects de celle-ci, sa célèbre tripartition. Il est amené à développer ses recherches dans les deux autres domaines de l'économie politique et sociale, l'économie politique appliquée et l'économie sociale. Il réalisera ainsi progressivement la promesse faite à son père de créer „une nouvelle" science sociale.

3. Principes généraux de la trilogie walrasienne.

⁹⁵ Jules Du Mesnil- Marigny, membre de la Société d'économie politique et polytechnicien.

⁹⁶ Le 16.12.1870 L. Walras est recruté par l'Université de Lausanne, à la chaire d'économie politique et fait sa première leçon.

3.1. La conception de l'économie politique chez Léon Walras.

Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle Léon Walras souhaitait renouveler l'analyse économique de cette période. Il avait eu l'ambition d'élaborer une définition complète de l'économie politique et sociale. Ses *Eléments d'économie politique pure* débutent par les mots:

„La première chose à faire au début d'un cours ou d'un traité d'économie politique est de définir la science même, son objet, ses divisions, son caractère, ses limites... La définition de l'économie politique manque. De toutes les définitions qui se sont produites, aucune n'a rencontré cet assentiment général définitif qui est le signe des vérités acquises à la science.”⁹⁷

Pour donner une nouvelle définition de l'économie politique Walras étudie les différentes approches des plus grands auteurs d'économie et met en lumière les principaux défauts dans leurs conceptions. Il se livre à une critique des définitions de l'économie politique de ses prédécesseurs - des physiocrates (Fr. Quesnay, Mercier de la Rivière, Dupont de Nemours, etc.), des classiques (A. Smith et J.-B. Say) et à un économiste libéral (Joseph Garnier).

Walras commence par une étude de François Quesnay et l'école des physiocrates qui constitue l'un des premiers courants dans l'histoire de la pensée économique. Leurs idées sont limitées et ne présentent pas une image définitive et complète de l'économie politique. Elle est confondue avec une science sociale. Walras écrit catégoriquement:

„On voit par les titres même de leurs ouvrages que les physiocrates étendaient plutôt qu'ils ne le restreignaient le domaine de la science. La théorie du gouvernement naturel de la société, c'est moins l'économie politique que la science sociale.”⁹⁸

⁹⁷ Walras Léon, EEPP 1874: 3 sur <https://archive.org/details/lmentsdconomiiep00walrgoog>.

⁹⁸ Walras Léon, EEPP 1874: 4.

Walras continue ses recherches scientifiques avec A. Smith, considéré comme l'un des pères fondateurs de l'économie politique et l'auteur des „Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations“ (1776). Il sera critiqué pour avoir limité l'économie politique dans sa partie appliquée, dont le critère fondamental est l'art. Il n'arrive pas à distinguer clairement l'économie appliquée et l'économie sociale, tandis que pour Walras:

„L'utilité et l'équité, l'intérêt et la justice, sont deux ordres de considérations très différents, et l'on pourrait souhaiter qu'A. Smith eût mis cette différence en évidence...“⁹⁹ Plus particulièrement, A. Smith applique deux politiques qui sont étranges à Walras et différentes de sa démarche scientifique:

„L'économie politique, dit-il, considérée comme une branche des connaissances du législateur et de l'homme d'Etat, propose deux objets distincts: le premier, de procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de la mettre en état de se procurer lui-même ce revenu ou cette subsistance abondante; le second objet est de fournir à l'Etat ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public: elle se propose d'enrichir à la fois le peuple et le souverain.“¹⁰⁰

Léon Walras fait plus attention au „prince français de la science" J.-B. Say avec son „Traité d'économie politique"(1803). Il définit l'économie politique seulement comme „science naturelle et descriptive", une simple exposition de la manière donc les richesses se forment, se distribuent et se consomment:

„J'aimerais mieux dire que l'objet de l'économie politique est de faire connaître les moyens par lesquels les richesses se forment, se distribuent et se consomment.“¹⁰¹

⁹⁹ Walras Léon, EEPP 1874: 7.

¹⁰⁰ Walras Léon, EEPP 1874: 4.

¹⁰¹ Walras Léon, EEPP 1874: 8.

Selon L. Walras si la définition d'économie politique d'Adam Smith fait référence au critère de l'art, celle de J.-B. Say désigne une science naturelle dans laquelle les richesses existent „en quelque sorte indépendante de la volonté de l'homme”¹⁰², liée avec l'économie politique pure (donc le critère est la science).

Walras remet en cause son point de vue jugé naturaliste et inexact et prétend avoir une nouvelle position envers l'économie politique, plus moderne (soumis aux deux critères: l'intérêt et la justice). Ses considérations sociales devraient précéder les considérations purement économiques:

*„Les combinaisons plus récentes sont supérieures aux anciennes non précisément comme plus naturelles (elles sont artificielles les unes et les autres, et les dernières encore plus que les premières, puisqu'elles ne sont apparues qu'après elles), mais comme plus conformes à l'intérêt et à la justice. C'est seulement après démonstration de cette conformité qu'il faut laisser faire et laisser passer.”*¹⁰³

Pour confirmer son raisonnement L. Walras ajoute qu'il est tout à fait inexplicable que la théorie unique de la répartition de la richesse (composée des deux moitiés - la théorie de la propriété et la théorie de l'impôt) doit être élaborée au point de vue empirique, dit économique. Ces deux théories sont importantes et „toutes deux dépendent si essentiellement de principes moraux.”¹⁰⁴

L. Walras continue ses études sur l'économie politique et il se concentre sur l'économiste libéral Joseph Garnier. Ce dernier essaye d'éviter les défauts des économistes précédents, mais reste sur une définition de l'économie politique en tant qu'une science naturelle (ce qui est) et une science morale (ce qui doit être):

„l'économie politique est la science de la richesse, c'est-à-dire la science qui a pour but de

¹⁰² Walras Léon, EEPP 1874: 8, 9.

¹⁰³ Walras Léon, EEPP 1874: 10.

¹⁰⁴ Walras Léon, EEPP 1874: 10.

*déterminer comment la richesse est et doit être le plus rationnellement (naturellement, équitablement) produite, échangée, répartie, employée dans l'intérêt des individus comme dans celui de la société tout entière.*¹⁰⁵

Léon Walras suppose que cette opinion de styles „deux sciences“ est exclusivement insuffisante et préfère chercher ses bases dans une trilogie scientifique (la science, l'art et la morale).

Devant les imprécisions et les insuffisances des approches précédentes dans la compréhension de l'économie politique actuelle Léon Walras prend la défense de Charles Coquelin:

*„I y a une vingtaine d'années, Charles Coquelin, auteur d'un assez bon Traité du crédit et des banques, et l'un des collaborateurs les plus actifs et les plus estimables du Dictionnaire de l'économie politique, constatait, dans l'article „Economie politique“ de ce dictionnaire, que l'économie politique était encore à définir...“*¹⁰⁶ Léon Walras va préférer utiliser les contributions et les erreurs de ces précurseurs pour formuler une nouvelle approche de l'économie politique avec sa classification et son objet spécifiques.

3.2. La classification de l'économie politique: la science, l'art et la morale.

Léon Walras définit l'économie politique de la manière de Coquelin (Dans son Dictionnaire de l'économie politique, 1852) comme *„ne branche de l'histoire naturelle de l'homme“*¹⁰⁷ et explique la différence entre „la science“, „l'art“ et „la morale.“

Léon Walras comprend l'économie politique tout en incluant ces trois idées. Dans la première section „Objet et divisions de l'économie politique et sociale“ des éléments

¹⁰⁵ Walras Léon, EEPP 1874: 11.

¹⁰⁶ Walras Léon, EEPP 1874: 13.

¹⁰⁷ C. Coquelin, Dictionnaire de l'économie politique, Paris: Guillaumin, 3 éd. 1864, cité dans les Eléments d'économie politique pure, Paris: Economica, 1988, p. 36-40.

d'économie politique pure, Léon Walras distingue „la science“, „l'art“ et „la morale“ ce qui le conduit à présenter *„une esquisse de la philosophie de la science en général en vue d'arriver à la philosophie de l'économie politique et sociale en particulier.“*¹⁰⁸

Des faits	Critères	Des rapports
des faits naturels	la science (le vrai)	objets/ objets
des faits humains	l'art (l'utile)	objets/ individus
	la morale (le juste)	individus/ individus

Tableau 4: Des faits, critères et rapports

Selon Dockès on retrouve une unité profonde dans la position épistémologique de Léon Walras, héritée de son père, un idéalisme qui s'appuie sur la philosophie platonicienne (Dockès 1996: 30). Walras passe à une distinction entre les corps (qui sont mutables) et les faits (permanents) et sur cette base il va construire sa classification des sciences en économie politique. Il rappelle que:

*„la science étudie non les corps, mais les faits dont les corps sont le théâtre. Les corps passent, les faits demeurent. Des faits, leurs rapports et leurs lois, tel est l'objet de toute étude scientifique. D'ailleurs, les sciences ne peuvent différer qu'en raison de la différence de leurs objets, ou des faits qu'elles étudient. Ainsi, pour différencier les sciences, il faut différencier les faits.“*¹⁰⁹

Tout en respectant cette position, Walras distingue tous les faits en deux grandes catégories: les faits naturels qui représentent des relations entre des objets et renvoient aux forces naturelles „aveugles et fatales“, donc aux sciences naturelles. Il précise à ce propos: *„des faits naturels en ce sens qu'ils sont et demeurent supérieurs aux conventions sociales et qu'ils s'imposent à la volonté humaine.“*¹¹⁰

¹⁰⁸ Walras Léon, EEPP 1874: 18.

¹⁰⁹ Walras Léon, EEPP 1874: 18.

¹¹⁰ Walras Léon, Lettre de candidature de L.Walras à la chaire d'économie politique de Lausanne, publiée dans le Revue économique et sociale: bulletin de la société d'Etudes Economiques et Sociales 6(1948), p. 288.

Pour Walras, la valeur d'échange est un exemple d'un fait naturel dans son origine et sa manifestation économique. Il s'agit en plus d'un fait naturel qui provient de la définition de la richesse sociale.

Mais chez Walras, comme dans la logique kantienne, la fin des choses est subordonnée à la fin des personnes ce qui dépasse des faits naturels.

Aux faits naturels s'opposent les faits humanitaires ou moraux qui sont l'objet des sciences morales et concernent l'homme en tant qu'un être libre et responsable. Ils s'attachent non seulement aux rapports objets/ individus qui font partie de la théorie de l'industrie „*rappports entre les hommes et les choses en vue de la subordination de la fin des choses à la fin des personnes*”¹¹¹ mais aussi aux rapports individus/individus appelés théorie des mœurs „*rappports des personnes à personnes en vue de la coordination des destinées de ces personnes entre elles.*”¹¹²

Boson décrit bien que cela correspond à une division des sciences en deux grands groupes correspondant à la classification d'Ampère en sciences cosmologiques et en sciences noologiques (vue chez A. Walras), ayant respectivement pour objet le monde matériel et le monde moral (Boson 1963: 30).

En vue d'arriver à la philosophie de l'économie politique Léon Walras représente leurs trois critères la science, l'art et la morale:

„L'art conseille, prescrit, dirige, parce qu' il a pour objet les faits qui prennent leur source dans l'exercice de la volonté de l'homme et que la volonté de l'homme étant, au moins jusqu'à un certain point, une force clairvoyante et libre, il y a lieu de la conseiller, de lui prescrire telle ou telle conduite, de la diriger.

La science observe, expose, explique parce qu'elle a pour objet des faits qui ont leur origine

¹¹¹ Walras Léon, Méthode de conciliation ou de synthèse, p. 154, 164-165.

¹¹² Walras Léon, Méthode de conciliation ou de synthèse, p. 154 et 164-165.

*dans le jeu des forces de la nature, et que les forces de la nature étant aveugles et fatals, il n'y a pas autre chose à faire à leur égard qu'à les observer et à en exposer et en expliquer les effets.*¹¹³

De nombreux économistes français ont souligné ces deux critères dans leurs études de l'économie politique. On retrouve les fondements de l'économie politique dans la science et l'art sous la méthode de „*l'observation raisonnée*“, émis par J.-G. Courcelle Seneuil (L. Marco in Breton 1991: 149) ou d'une façon „*quand on sort de la science et on tombe dans l'art*“ chez Pellegrino Rossi (Gallois 2013: 203).

L. Walras ne se contente pas d'une simple exposition, mais va aboutir plus tard (après son arrivée à Lausanne, en 1870) à une distinction claire entre ces deux critères car „*cette distinction est parfaitement applicable à l'économie politique.*“¹¹⁴

Dans cette trilogie on pourra ajouter un troisième élément: le critère qui découle de l'analyse des faits humanitaires, qui est la morale:

*„Si la distinction (entre science et art) est fondée, elle est en même temps insuffisante parce qu'elle ne fait pas la part de la répartition de la richesse. Pour nous en convaincre immédiatement, rappelons nous l'observation de Blanqui énonçant que l'économie politique peut être considérée à la fois comme l'exposition de ce qui est et comme le programme de ce qui doit être...ce qui doit être au point de vue de la justice, c'est l'objet de la science morale ou de la morale.“*¹¹⁵

L. Walras étudie la morale par sa distinction avec l'art, tout en faisant partie des faits humains.

¹¹³ Walras Léon, EEPP 1874: 19.

¹¹⁴ Walras Léon, EEPP 1874: 16.

¹¹⁵ Walras Léon, EEPP 1874: 16, 17.

Selon Boson: dans le premier cas il s'agit d'une subordination de la fin des choses à la fin des personnes dans l'industrie, dont la théorie s'appellera la science appliquée ou l'art; dans le deuxième cas, il s'agit de la coordination des destinées des personnes entre elles dans les mœurs, dont la théorie s'appellera la science morale ou la morale (Boson 1963: 31).

L'art découle d'une subordination des personnes et des choses, actuellement montrée dans les activités telles que: l'architecture, la construction des vaisseaux, la navigation. En revanche, des mœurs concernent une coordination des personnes entre elles (des relations égales) que l'on retrouve dans la famille entre les différents membres.

C'est sur la base de la différence entre les faits naturels et les faits humanitaires et leurs critères spécifiques que Walras va alors construire son épistémologie générale et celle de l'architecture d'ensemble de l'économie politique.

3.3. L'objet de l'économie politique: la richesse sociale.

Poursuivant cette analyse des faits et les différents critères, Walras atteint une classification tripartite des sciences qui reproduit le schéma dans le domaine de l'économie politique. Afin de comprendre l'analyse walrasienne pour l'économie politique, nous expliquerons ce qu'est la richesse sociale et comment elle est à la source des trois domaines d'études.

Selon Walras l'économie politique se caractérise par son objet- la richesse sociale, c'est-à-dire toutes les choses utiles et limitées :

„J'appelle richesse sociale l'ensemble des choses matérielles ou immatérielles qui sont rares, c'est-à-dire, d'une part nous sont utiles, qui d'autre part, n'existent à notre disposition qu'en quantité limitée.“¹¹⁶

Pour suivre le raisonnement de Walras, nous allons expliquer les éléments qui constituent l'économie politique. Léon Walras examine des biens (des choses) matériels mais aussi des

¹¹⁶ Walras Léon, EEPP 1874: 23.

biens immatériels qui font partie de l'objet de l'économie ce que ajoute une côté social à l'économie politique (donc des richesses sociales). On notera aussi les deux éléments fondamentaux dans cette définition: l'utilité et la rareté. Si leur utilisation ne constitue pas une nouveauté dans les analyses économiques (ils étaient déjà vus chez J.-B. Say comme fondements de la valeur) on apprécie cette particularité chez Walras de les avoir introduits dans ses futures investigations théoriques. Léon Walras va tirer de ces deux concepts d'utilité et de la rareté certaines conclusions qui nous conduirons jusqu'à sa trilogie dans l'économie politique. On poursuivra cette analyse.

Cette définition de la richesse sociale est importante et il convient d'en préciser que:

- les choses sont utiles lorsqu'elles servent à un usage quelconque et permettent de satisfaire un besoin. Selon Walras un bien est utile *„dès qu'il peut servir à un usage quelconque, dès qu'il répond a un besoin quelconque et en permet la satisfaction.“*¹¹⁷
- les choses sont en quantité limitée (rares) lorsqu'elles n'existent pas à notre disposition de manière abondante, dont on a besoin. Walras utilise l'air atmosphérique, la lumière et la chaleur du soleil comme un contre-exemple car *„généralement ne sont pas rares et ne font pas partie de la richesse sociale.“*¹¹⁸

La rareté englobe les deux, on parle de la limitation dans la quantité des choses utiles.

Il s'ensuit logiquement que pour les éléments rares de la richesse sociale il y a trois conséquences. Les caractéristiques des objets rares, utiles et limités en quantité sont:

- appropriables et appropriés ;
- valables et échangeables ;
- reproductibles ou industriellement productibles.

¹¹⁷ Walras Léon, EEPP 1874: 23.

¹¹⁸ Walras Léon, EEPP 1874: 24.

Par rapport à la première caractéristique Walras note que:

*„L'appropriation ne porte que sur la richesse sociale et porte sur toute la richesse sociale.“*¹¹⁹ Selon Walras les choses rares sont d'abord appropriables. Les gens s'approprient des biens qui permettent de satisfaire leurs propres besoins. On prend possession des biens qui sont utiles et rares. Donc l'appropriation concerne seulement les choses qui sont utiles et limitées en quantité.

La deuxième caractéristique liée à la rareté, c'est la possibilité pour les biens d'être valables et échangeables. Seulement les biens rares obtiennent une valeur d'échange qui est *„comme une propriété spéciale, la faculté de s'échanger contre chacune des autres dans telle ou telle proportion déterminée.“*¹²⁰

La troisième caractéristique des biens rares est qu'ils doivent être industriellement productibles ou reproductibles. C'est dans l'intérêt de l'individu et de l'industrie de ne produire que des choses à la fois rares et utiles. Cette troisième conséquence implique aussi que *„les choses utiles et limitées en quantité sont industriellement productibles et multipliables.“*¹²¹

Si le but économique est l'obtention d'un maximum d'efficacité dans la production, il s'ensuit que les biens rares seront produits et même reproduits.

De ces trois caractéristiques dans la définition de la richesse sociale Walras distingue: la propriété, l'échange et l'industrie. Ils constituent également trois domaines de l'économie politique (expliqués par le concept de la rareté), des domaines qui nous envoient respectivement vers les trois sciences:

- l'échange, par le critère „le vrai" correspond à l'économie politique pure ;

¹¹⁹ Walras Léon, EEPP 1874: 25.

¹²⁰ Walras Léon, EEPP 1874: 26.

¹²¹ Walras Léon, EEPP 1874: 26.

- la production, par le critère de „l' utile" correspond à l'économie politique appliquée ;
- la propriété, par le critère de „le juste" correspond à l'économie sociale.

Afin de préciser les différents domaines économiques de recherches nous allons résumer dans le tableau suivant les sciences, leur critère et question d'objet.

Sciences	Critères	Question
Économie Politique Pure	le vrai	L'échange, les prix
Économie Politique Appliqué	l'utile	L'industrie, la concurrence
Économie Sociale	le juste	Théorie de la propriété

Tableau 5: Sciences, critères, question

Walras précise que: „La valeur d'échange, l'industrie, la propriété, tels sont donc les trois faits généraux, les trois séries ou groupes de faits particuliers qu'engendre la limitation dans la quantité des utilités ou la rareté des choses, les trois faits dont toute la richesse sociale, dont la richesse sociale seule est le théâtre.”¹²²

Le projet scientifique de Léon Walras envisagerait que l'économie politique, définie par la richesse sociale reproduit cette tripartition des sciences différentes: l'économie pure, l'économie appliquée et l'économie sociale. Léon Walras propose ainsi une nouvelle approche de l'économie politique sur les trois domaines de la science économique dans ses œuvres principales¹²³ : Éléments d'économie politique pure ou Théorie de la richesse sociale (1874), Étude de l'économie sociale ou La théorie de la répartition de la richesse (1896) et

¹²² Walras Léon, EEPP 1874: 26, 27.

¹²³ De ces trois œuvres, seuls les EEPP constituent un livre achevé, les autres représentent des recueils d'articles.

Étude de l'économie politique appliquée ou Théorie de la production de la richesse sociale(1898).

N. Gallois expose l'analyse économique walrasienne des sciences en trois grandes périodes dans les avancées de la science: la plus longue (1873-1950) qui se concentre principalement sur l'économie pure. C'est l'école française, V. Pareto et ses disciples qui fixent cette ligne à suivre. La suivante (1950-1990) dépasse cette tradition mathématique et tente de comprendre l'ensemble des sciences walrasiennes. De cette période vont naître les approches des économistes français M. Boson, F. Oulès et leurs contributions en économie sociale et appliquée walrasienne. Actuellement, depuis l'année 1990 jusqu'à nos jours W. Jaffée, A. Berthoud, A. Rebeyrol, etc. restituent l'unité de l'œuvre walrasienne et son côté moral et normatif (Gallois 2013: 5-27).

Grâce à la prise en compte des trois sciences de l'analyse de la richesse sociale, Léon Walras dispose maintenant d'un cadre d'analyse beaucoup plus complet.

Pour mieux comprendre la portée du projet social walrasien, il sera utile par la suite de présenter brièvement le contenu et la hiérarchie de ces trois composantes.

3.4. L'économie politique pure (EPP), l'économie politique appliquée (EPA), l'économie sociale (ES) et la classification épistémologique des trois sciences par Léon Walras.¹²⁴

On va d'abord distinguer et analyser les trois sciences walrasiennes pour pouvoir trouver ensuite comment on pourra les concilier. Concernant la classification des sciences, Walras s'appuie sur une analyse conjointe de la richesse sociale et des différents objets de l'économie

¹²⁴ Une étude approfondie de la trilogie des sciences en économie politique walrasienne était faite par: Boson (1951), Dockès (1996), Potier (1994), Rebeyrol (1999).

politique (le vrai, le juste et l'utile) à partir desquels se dessine une division tripartite des sciences- l'économie pure, l'économie sociale et l'économie appliquée.

„Je partage, quant à moi, toute l'économie politique et sociale en trois parties, savoir: 1. L'étude des lois naturelles de la valeur d'échange et de l'échange, ou théorie de la richesse sociale. C'est aussi ce que j'appelle économie politique pure. 2. L'étude des conditions les plus favorables de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du crédit, ou théories de la production de la richesse. 3. L'étude des meilleures conditions de la propriété et de l'impôt, ou théorie de la répartition de la richesse. C'est aussi ce que j'appelle particulièrement économie sociale.“¹²⁵

L'économie politique pure (théorie de la richesse sociale)

C'est la partie de l'œuvre de Walras qui a établi sa grande réputation d'économiste, celle qui a fait de lui le fondateur de la théorie de l'équilibre économique général, celle qui l'a placé au premier rang des économistes mathématiciens et des économistes en tout. L'œuvre de Walras va être analysée pendant plus d'un demi-siècle par le prisme de son „chef d'œuvre de l'économie pure.“

„A partir des années 30... la tradition walrasienne s'impose comme économie mathématique, excluant toute référence philosophique sur la relation entre économie et morale.“¹²⁶

La science politique pure (dont le critère est le vrai) qui nous fournit la théorie de la richesse sociale s'occupe des faits naturels indépendants de la volonté des hommes.

Boson résume que c'est la science pure (naturelle et morale) „qui consiste à étudier en eux-mêmes les faits dont le monde est le théâtre pour en formuler les lois“¹²⁷ au point de vue d'une vérité pure indépendamment de toute préoccupation utilitaire (Boson 1963: 31).

¹²⁵ Walras Léon, EES 1896 : 30.

¹²⁶ Berthoud 1988: 66 cité par Gallois 2013: 8.

¹²⁷ Walras EEPA 1936: 452, cité par Boson 1963: 31.

L'économie politique pure définit les lois de l'échange, la production, le mouvement de la richesse sociale dans le cadre d'une libre concurrence où c'est *„essentiellement la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence absolue.*¹²⁸

L'économie politique pure est une théorie de l'échange et la valeur d'échange. La valeur d'échange est considérée comme un fait naturel qui résulte uniquement de l'état de marché, ne relève pas de la volonté des échangistes mais s'impose à eux. Cela provient de son origine et de ses actions. Léon Walras veut montrer à la suite de son père quelle est la cause de la valeur d'échange.

*„Le fait de la valeur d'échange est un fait naturel et fatal; car, s'il se produit en partie par suite de la présence de l'homme sur la terre, il se produit surtout par suite de la limitation en quantité des choses utiles, et doit être considéré comme aussi indépendant de notre liberté psychologique que le sont aussi les faits de la pesanteur, de la végétation, etc.*¹²⁹

Tout comme un fait naturel la valeur d'échange pourra être considérée comme un fait mathématique. Le but devant Léon Walras est de construire, grâce aux mathématiques une économie politique pure, comme une science juste, „une science de premier rang“ (Ampère), liée avec la mécanique dans les sciences physico-mathématiques. L'économie pure devra être séparée des sciences morales.

Des mathématiques ont une place exceptionnelle dans ses *Eléments d'économie politique pure*:

„Mais toute cette théorie est une théorie mathématique, c'est à dire que si l'exposition peut s'en faire dans le langage ordinaire, la démonstration doit s'en faire mathématiquement. Elle repose tout entière sur la théorie de l'échange, et la théorie de l'échange se résume tout entière dans le double fait, à l'état d'équilibre du marché: d'abord de l'obtention par chaque

¹²⁸ Walras Léon, Préface EEPP, 1988: 11.

¹²⁹ Walras Léon, L'économie politique et la justice, Guillaumin, Paris, 1860: 13.

*échangeur du maximum d'utilité, et ensuite de l'égalité de la quantité demandée et de la quantité offerte de chaque marchandise par tous les échangeurs.*¹³⁰

Les mathématiques sont considérées comme un moyen nécessaire à la détermination scientifique. Léon Walras associe à cet outil la méthode rationnelle.

Dans toutes ces démonstrations d'économie pure, Walras se place dans l'hypothèse de la libre concurrence absolue. Les équations qu'il a établies conduisent à la règle générale et supérieure de la liberté de la production qui procure dans certaines limites le maximum d'utilité. La concurrence est un concept central de l'analyse économique selon Walras car:

*„Toutes nos conclusions précédemment obtenues se rapportent à une seule et unique hypothèse, celle de la libre concurrence absolue en matière d'échange, de production et de capitalisation.*¹³¹

Walras n'ignore pas qu'en réalité cette libre concurrence est entravée par une infinité de causes contradictoires. Ce sont des causes qui troublent la liberté et le maximum d'utilité et seront étudiées dans l'économie appliquée walrasienne.

Dès que l'on dispose de ces bases théoriques de l'économie pure on va les utiliser non pas pour les vérifier mais pour les appliquer aux problèmes concrets dans l'économie appliquée et l'économie sociale.

*„On verra que ces vérités d'économie politique pure fournissent la solution des problèmes les plus importants, les plus débattus et les moins éclaircis d'économie politique appliquée et d'économie sociale.*¹³²

Les approches qui se centrent uniquement sur l'économie pure conduisent aux mauvaises interprétations du projet global walrasien. Le but de l'économie pure est d'éclairer l'économie

¹³⁰ Walras Léon, EEPP 1874: 14.

¹³¹ Walras Léon, EEPP 1874: 369.

¹³² Walras Léon, EEPP 1874: 32, 33.

appliquée et sociale.

L'économie politique appliquée recherche les principes de l'utilité et de l'intérêt. Elle résulte d'une subordination de la fin des choses à la fin des personnes dans l'industrie, c'est-à-dire des faits humanitaires qui s'exercent par des forces naturelles. On pourra distinguer une science appliquée morale qui reflète les rapports entre les personnes et une science naturelle morale qui étudie des relations entre les personnes et les objets:

„La science appliquée morale se fait au point de vue de la vérité de justice, exclusivement rationnelle, et la science appliquée naturelle au point de vue de la vérité d'utilité, rationnelle et expérimentale. Il y a une science appliquée qui traite des rapports des hommes entre eux non comme personnes morales, mais comme travailleurs divisant le travail, soit en vue de leurs rapports avec les choses, et qui énonce des règles d'utilité: c'est l'économie appliquée.“¹³³

C'est une théorie de la production de la richesse sociale, de l'organisation et la division du travail et qui s'applique à une longue série de domaines tels que: agriculture, industrie, commerce, crédit, etc. sous la libre concurrence. Selon Boson, admise à titre d'hypothèse en économie politique pure, la libre concurrence devient, en économie politique appliquée *„la règle générale et supérieure de la production de la richesse sociale“*, car *„aucune science ne saurait offrir dorénavant une règle générale et supérieure mieux démontrée que ne l'est celle de la libre concurrence.“¹³⁴*

Sur la base de ces arguments Walras arrive à la conclusion qu'il y a des cas où la libre concurrence ne s'applique pas. Les exceptions au principe de la libre concurrence concernent les cas d'une initiative individuelle et ceux où il devrait y avoir une initiative de l'Etat. Cela se manifeste clairement dans son article sur *„L'Etat et les chemins de fer“* (1875).

¹³³ Walras Léon, EEPA 1898: 453.

¹³⁴ Walras cité par Boson 1963: 99.

„C'est enfin à l'économie appliquée de nous dire, au nom de l'utilité, à qui il faut confier la production des services et produits d'intérêt soit privé soit public: J'ai traité cette question au §1 de l'étude sur l'Etat et les chemins de fer, intitulé: des services publics et des monopoles économiques...“¹³⁵

La question des monopoles est étudiée par Walras dans la rubrique des exceptions au principe de la libre concurrence. Premièrement, l'intervention publique s'opère pour nationaliser la production dans les domaines où le laisser-faire conduit aux monopoles des entrepreneurs privés - d'où les monopoles économiques d'Etat ou monopoles naturels et nécessaires. Deuxièmement, l'intervention publique prend en charge tout ce qui ne pourra être apprécié individuellement et tombe dans le domaine d'intérêt public, qualifié comme monopoles moraux.

On constate que dans l'économie politique appliquée, l'analyse de l'intervention publique est traitée du point de vue de l'intérêt et de l'utile, mais son économie sociale sera dominée par la justice.

Enfin, L'économie sociale

Nous avons à plusieurs reprises évoqué l'économie sociale sans toutefois préciser en quoi elle consiste. La signification de l'économie sociale subit des modifications au cours des travaux walrasiens. D'abord elle n'était qu'une théorie: la richesse, alors que par la suite il donnera un nouveau contenu à cette notion:

„J'appelle économie sociale, comme le fait J. St. Mill, la partie de la science sociale de la richesse sociale qui traite de la répartition de cette richesse entre les individus et l'état et qui recourt au principe de la justice, et non pas, comme le font l'école de Le Play et nos facultés de droit, l'étude des institutions patronales et philanthropiques, de la coopération de

¹³⁵ Walras Léon, EEPA, 1898: 267.

*l'assurance...*¹³⁶

Dans le sens de J. St. Mill, Walras distingue la répartition (en lien avec les lois sociales) et la production (en lien avec les lois naturelles). Dans ses études d'économie sociale, Walras concentre son attention avant tout sur une étude morale, c'est-à-dire: „de l'homme, de la société civile, politique et économique, et des problèmes divers du socialisme et du libéralisme, de l'utilitarisme et du moralisme, du communisme et de l'individualisme, de la liberté et de l'autorité, de l'égalité et de l'inégalité, etc.”¹³⁷

C'est la théorie des mœurs, autrement dit, il s'agit d'une coordination des relations des personnes entre elles. Le fondement philosophique de sa doctrine réside surtout dans sa théorie sociale. C'est la théorie de la répartition de la richesse sociale d'une manière équitable des hommes en société. Elle indique aussi les réformes qui doivent être mises en place pour la réalisation de l'idéal social. Elle recherche les principes de justice sociale en matière de propriété et d'impôt.

*„C'est à l'économie sociale de nous dire, au nom de la justice, avec quelles ressources l'homme pourvoira à la satisfaction de ses besoins soit individuels, soit collectifs. Et c'est ce qu'elle fait en établissant que: „l'individu doit posséder ses facultés personnelles et disposer de son salaire, et l'état doit posséder les terres et disposer des fermages.”*¹³⁸

Selon Boson cette théorie de la propriété walrasienne est tout à fait différente de la „doctrine empirique individualiste“ de son temps qui considérait le rapport de l'Etat à l'individu comme celui de l'abstraction à la réalité. Elle découle d'une conception de l'individu et de l'Etat et elle est présentée:

„dans la forme géométrique qui est la vraie forme de la science de la justice, si la science de la justice consiste, comme la science de l'étendue, dans la déduction analytique de rapports

¹³⁶William Jaffé (éd.), *Correspondence of Léon Walras and Related Papers*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1965, vol. I, pp. 1-15.

¹³⁷ Walras Léon, EES 1896: 176.

¹³⁸ Walras Léon, EEPA 1898: 266.

*et de lois relatifs à des types idéaux abstraits de la réalité par définition.*¹³⁹ Comme dans la géométrie, la théorie de la propriété walrasienne a un style rigoureux et clair, logiquement rangé par des théorèmes, lemmes, etc. (Boson 1963: 64).

Au travers de son économie sociale, Léon Walras tente de synthétiser deux tendances différentes (individualisme et socialisme). Il s'affirme être d'un libéralisme social ou d'un socialisme libéral.

Cette présentation des trois sciences pose tout de suite la question concernant leur hiérarchie. Le plus souvent la tradition walrasienne se traduit par l'économie pure et évite toute référence à la morale. Le point de départ des sciences c'est aussi l'économie pure. C'est un héritage de Pareto pour lequel l'économie pure propose une première abstraction à des phénomènes concrets, suivie par l'économie appliquée qui donne une deuxième approximation qui est plus complexe et plus proche du concret. Finalement, la troisième étape est la synthèse des différents domaines comme l'éthique, la science des religions, la politique, l'économie, etc. C'est la science sociale qui est appelée „sociologie“ (Sekerler Richiardi 2004: 64, 65).

D'autre part on pourra analyser l'économie walrasienne d'un point de vue global; sa trilogie présente trois économies inséparables et en complète harmonie. C'est l'aspect que nous avons mis en priorité et que nous souhaitons compléter. Quelle est la place de l'économie sociale dans ce projet global walrasien ?

S'il s'agit de la vision morale : Léon Walras accepte la position de Kant et pour lui, c'est la science sociale qui se trouve au cœur de toute classification. L'économie sociale pourra prétendre à la première place: la définition de la richesse sociale de Léon Walras exige la présence de l'économie sociale sur l'économie pure - c.à.d. l'échange des biens en supposant

¹³⁹ Walras Léon, EES: 205.

que ces biens soient attribués avant l'échange. Il semble qu'au niveau de la théorie de la propriété de Walras, son économie pure ne pourra pas être logiquement construite si l'économie sociale n'est déjà faite.

Cette supériorité d'économie sociale est justifiée par la normativité du projet walrasien. Son objectif final est de réaliser un „idéal social“ fondé sur un idéal de justice. De ce fait, en premier lieu, il est nécessaire d'établir une répartition qui corresponde à cet idéal, puis c'est la théorie de l'échange qui démontre l'efficacité du système de marché pour obtenir un équilibre qui correspond au maximum d'utilité pour chaque individu.

Il faut juste remarquer que, en pratique la primauté de la question de la répartition devant l'économie pure introduit une complication. La théorie de la propriété suppose que les prix sont déjà définis et cela exige une théorie des prix déjà établie. Ceci nécessite que la théorie de l'échange soit achevée pour qu'on introduise la théorie de la justice (Dockès 1996: 118).

Walras indiquera la présence de l'économie sociale sur l'économie appliquée dans un passage ajouté de la 5^e leçon du Cours d'économie politique appliquée: „...comme après tout la justice doit précéder l'intérêt, et qu'en conséquence la question de répartition doit être résolue avant celle de la production.“ La répartition doit précéder inévitablement la production. Cette succession correspond bien à l'ordre de parution des deux ouvrages de Walras: Etudes d'économie sociale (1896) et Etudes d'économie politique appliquée (1898).

Mais on affirme cette prééminence de la morale qui ne pourra qu'être précisée ou justifiée sur la base de la trilogie walrassienne, puisqu'elle en constitue le fondement.

4. A la recherche d'un modèle de classification des sciences chez F. H. Giddings.¹⁴⁰

¹⁴⁰ Fr. H. Giddings (1855-1931), sociologue et économiste américain. Professeur en sociologie à partir de 1874 à l'Université de Columbia et vice-président à l'Académie américaine de la science politique et sociale (1892-1905).

A partir de 1896 Léon Walras fait certains changements dans sa classification des sciences, influencé par les travaux d'un sociologue américain de la fin du 19^e siècle, F. H. Giddings.

Giddings a aussi porté un certain intérêt vers la classification walrasienne des sciences et les œuvres de l'auteur. Durant l'été 1896 il entreprend un voyage en Europe et il lui rend visite à l'Université de Lausanne où il discute avec Léon Walras et Pareto (Potier 1994).

Dans sa nouvelle classification des sciences Léon Walras inclut la science pure naturelle mais aussi la science pure morale et la métaphysique. Avec Walras on comprend que sa place n'est pas primordiale mais qu'elle a un rôle approfondi dans la compréhension de l'homme et de son monde.

Giddings présente la société par deux points de vue: par un principe physique et objectif (la lutte pour l'existence) et un principe subjectif (des relations morales).

Dans son „The Theory of Socialization“ F. H. Giddings introduit un nouveau concept qui est „la cénonique“: *„La sociologie est une science concrète, descriptive et historique des sociétés et de l'évolution sociale. Elle est traversée par certaines sciences abstraites qui formulent ses propositions théoriques ou explicatives. Ce sont l'économique, l'éthique et la cénonique ou politique abstraite. La cénonique est la théorie de la socialisation.“*¹⁴¹

Dans son „Esquisse d'une doctrine économique et sociale“ (1898) Léon Walras empruntera à F.H. Giddings le concept de la cénonique: *„La cénonique générale, science abstraite et rationnelle, comprend l'éthique pure et l'économique pure.“*¹⁴² L' éthique et l'économique sont mises sur le même plan. Il apporte encore des modifications en introduisant le nouveau

¹⁴¹ Giddings F. H. , The theory of Socialization: A Syllabus of Sociological Principles for the Use of College and University Classes, With References to the Third Edition of „The Principles of Sociology“, N. York, Macmillan, 1897, p. 47.

¹⁴² Walras Léon, EEPA 1898: 406.

concept de „la cénonique générale“¹⁴³:

	Science pure	
Science pure naturelle		Science pure morale
Mathématiques		Cénonique générale, Economique pure
Physique		Psychologie
Chimie		Histoire
etc.		Sociologie, etc.

	Science appliquée	
Science appliquée naturelle		Science appliquée morale
		Cénonique civile (théorie de la famille)
		Cénonique politique (théorie de gouvernement)
		Cénonique économique (théorie de la propriété, de l'impôt)

Tableau 6: Modèle de classification des sciences, influencé par Giddings.

source: Potier (1994)

„La science pure naturelle résulterait de l'application des mathématiques à la physique, à la chimie, à la physiologie végétale et animale. La science pure morale résulterait de l'application de la cénonique, de l'économique à la psychologie, à l'histoire, à la sociologie, à la géographie, à la statistique.“¹⁴⁴

Un élément intéressant à noter ici qui prouve davantage l'occupation sociale de Walras, c'est que pour lui la science pure naturelle n'est pas la seule „science pure“ car il existe une science qui a pour objet l'homme en tant qu'être moral, la science pure morale.

Walras reprend la cénonique car pour lui c'est „la science pure de l'homme et de la société“,

¹⁴³ „La cénonique est une science morale pure qui est l'histoire", (Dockès 1996: 41).

¹⁴⁴ Walras, EEPA 1898: 408.

une science tout entière du côté des sciences morales, celles qui portent sur les faits humanitaires et non naturels. L'économie pure ne pourra pas être incluse dans la cénonique générale car c'est une science physico-mathématique et elle n'est pas vue comme une science morale. On devra garder l'ordre suivant: L'économie pure précède l'économie appliquée, la cénonique générale précède la cénonique civile (théorie de la famille), la cénonique politique (théorie du gouvernement) et la cénonique économique (théorie de la propriété et de l'impôt). Walras n'a pas traité toutes les parties de la science sociale que sont les catégories de la propriété, de la famille et du gouvernement. Il n'a pas insisté sur la cénonique civile et politique, en revanche il a établi la théorie de la propriété et de l'impôt ou de la répartition de la richesse sociale, qui forme ce qu'il appelle l'économie sociale.

Léon Walras définit l'économie politique pure et l'économie pure sociale comme des sciences rationnelles (des sciences d'observation) et l'économie politique appliquée comme une science expérimentale. Il fait un clivage entre la science (la théorie) et la politique (la pratique).

Mais à propos de son jubilé en 1909, Léon Walras ne revient plus sur cette classification, il se contente de rappeler les trois composantes de l'économie politique et sociale. C'est lui qui justifiait la trilogie des éléments: l'économie pure, l'économie appliquée, l'économie sociale.¹⁴⁵

Léon Walras refuse de donner une simple définition de l'économie politique. Son idée originale est dans la trilogie: les trois sciences proportionnellement participent à la création de la richesse sociale, donc à l'objet de l'économie politique. On analyse la richesse sociale de différents points de vue:

- l'économie politique pure - par rapport à l'échange et la valeur ;

¹⁴⁵ „Ruchonnet et le socialisme scientifique", Jubilé Walras p. 195- 209.

- l'économie politique appliquée - par rapport à la production ;
- l'économie sociale - par rapport à la propriété.

Notre présentation consiste à comprendre la nouvelle définition walrasienne de l'économie politique qui a pour objet l'étude de la richesse sociale et son triple domaine qui correspond à trois sciences: l'économie politique pure, l'économie politique appliquée et l'économie sociale.

Ainsi, le but principal de notre travail est non seulement une simple étude scientifique des bases solides de l'économie politique walrasienne et la priorité de l'économie sociale, mais de réfléchir sur les concepts dans l'ensemble de la science.

D'un point de vue général (on reste dans l'optique proposée par Dockès) les trois vérités du vrai, du juste et de l'intérêt doivent être compris comme une conciliation de leurs sciences puisque ces trois domaines sont complémentaires (tout en restant distincts les uns des autres). Les analyses des deux Walras confirment que les trois sciences sont en complète harmonie et leurs critères concordent totalement. Enfin, nous avons étudié l'ensemble de ses écrits pour comprendre l'importance de son économie sociale. L'économie politique et sociale développe le projet walrasien de la solution scientifique à la question sociale.

Par la suite on va passer à une application au social car les idées sociales de L. Walras longtemps négligées commencent à s'affirmer et apportent aujourd'hui un intérêt incontestable (Dockès 1996: 8).

5. Application au social: la résolution de la question sociale chez Léon Walras

Léon Walras a développé une série d'analyses qui relèvent du social. Alors même que son économie pure suscitait un intérêt croissant, la contribution de sa pensée sociale n'a guère été étudiée et critiquée. Alors que les trois sciences participent aussi à la réalisation scientifique

de la question sociale. L'objet de l'œuvre walrasienne était sa résolution.

„La question sociale n'est pas pour lui un simple sujet de dissertation, un thème à la mode qu'aborderait à ses heures perdues un amateur ou un dilettante, mais une question sérieuse, vitale, personnelle, qui le sollicite tout entier.“¹⁴⁶

Le projet scientifique et philosophique de Walras est inspiré par la question sociale. L'intérêt de l'auteur provient de l'influence de son père et des événements historiques. Selon lui, cette question n'est pas résolue même après la Révolution Française et marque la situation économique et sociale en France à fin du 19^e siècle.

Son premier roman „Francis Sauveur" (1858) qu'il a écrit avant ses recherches économiques est déjà influencé par des considérations sociales. Il est revenu sur ce sujet à travers l'écriture de son premier ouvrage économique: „L'économie Politique et la Justice: Examen Critique et Réfutations des doctrines de M. P.-J. Proudhon“ (1860).

Ce n'est pas un révolutionnaire, mais plutôt un réformateur qui insiste sur le fait que la science devrait éclairer la pratique. En tant que scientifique, Léon Walras note seulement les voies et les moyens pour les réformes sociales sans un engagement politique. *„J' ai gardé toute ma vie cette double conclusion: 1. qu'il faut faire des réformes et non des révolutions; 2. que toute réforme, avant d'être effectuée politiquement, doit avoir été préparée et murie scientifiquement.“¹⁴⁷*

C'est la science qui aide la pratique à être transformée à son image: *„Le but final de la science est non d'exprimer purement et simplement la réalité... mais de rapprocher la réalité de l idéal.“*

¹⁴⁸

Dans la „Théorie générale de la société“ (1867-1868) qui fait partie de ses „Etudes de l'économie sociale“ Walras propose une conception claire pour la société comme „telle

¹⁴⁶ Boson Marcel, *La pensée sociale et coopérative de Léon Walras*, Institut des études coopératives 1963: 17.

¹⁴⁷ Walras Léon, *Correspondance*, Lettre à Louise Georges Renard, 27.10.1905, p. 280 (cité par Sekerler Richiardi 2004: 22).

¹⁴⁸ Walras Léon, Notes d'humeur 2000: 567 cité par Dockès 2011: 12.

comme elle devrait être“- c.à.d. son idéal social, un but que l'humanité devrait suivre et qui exige l'étude des sujets de la société, de l'individu, de l'Etat et des questions liées à la propriété et à l'impôt.

Quant à sa méthode il faut une analyse scientifique. Dans l'optique des travaux scientifiques de P. Dockès¹⁴⁹ on va distinguer d'abord la méthode rationnelle walrasienne par une construction des types idéaux à partir des types réels et par la suite son application dans la construction de l'idéal social par les différentes sciences.

On a déjà compris par l'analyse de l'économie pure que c'est une science qui emploie la méthode mathématique qui est une méthode pas expérimentale mais rationnelle. Des sciences physico-mathématiques „*sortent de l'expérience dès qu'elles lui ont emprunté leurs types. Elles abstraient de ces types réels des types idéaux qu'elles définissent, et sur la base de ces définitions elles bâtissent à priori tout l'échafaudage de leurs théorèmes et de leurs démonstrations.*”¹⁵⁰ Pour suivre cette méthode, l'économie politique pure devra alors dégager des données empiriques (d'échange, d'offre et de demande, la richesse sociale, de capitaux, de revenu, etc.) pour abstraire par définition des types idéaux et raisonner sur ceux-ci. Elle reviendra à la réalité (à la pratique) une fois la science faite: alors sur la base de ces types idéaux. Walras déduira la libre concurrence et l'ensemble de ses théorèmes, la satisfaction maximale des individus, l'équilibre général, etc.

Même si pour Walras l'économie pure déduite de cette façon dispose d'un statut spécial épistémologique, on continue notre analyse avec des sciences morales (économie appliquée et économie sociale). En appliquant sur elles la méthode rationnelle, il faudra dégager par abstraction de l'homme réel, de la société, de l'individu et de l'Etat. Finalement, sur la base de ces types sociaux idéaux on va déduire les théorèmes et le principe de la science sociale.

¹⁴⁹ Dockès P., 1996: 32-62.

¹⁵⁰ Walras Léon, EEPP 1874: 32.

„Nous sommes donc en possession d'une définition de l'homme idéal extraite avec soin d'une analyse exacte de l'homme réel. De cette définition expérimentale il n'y a plus qu'à déduire, par une série de jugements analytiques, tous les théorèmes de la science sociale, et, avant tout, le principe constitutif de cette science.“¹⁵¹

L'idéal walrasien dans l'économie politique et sociale de Léon Walras est une combinaison de „l'idéal économique et de l'idéal social" (Shirine 2001), (Baranzini 2006), (Dockès 1996, 2006).

Selon Dockès (Dockès 1996) l'idéal social est d'abord parfait par la vérité pure (économie pure) au niveau „de ce qui est" et ensuite par la vérité d'intérêt (économie appliquée) et la vérité de justice (économie sociale) au niveau „de ce qui doit être.“

Mais dans ces conditions on pourra préciser l'ordre des priorités walrasiennes: l'idéal économique comme une finalité secondaire qui ne peut être recherchée qu'une fois l'idéal social atteint (Shirine 2001: 10).

Pour atteindre l'idéal social qui est la solution de la question sociale walrasienne, deux conditions doivent être satisfaites (Sekerler Richiardi 2004: 21):

- Premièrement, la répartition de la richesse sociale entre tous les gens dans la société devrait être la plus équitable possible. Son organisation est réglée dans la science sociale.
- Deuxièmement, la production devrait être la plus abondante possible. Cette question est résolue une partie par l'économie pure (théoriquement) et une partie par l'économie appliquée (pratiquement).

Par la suite on va continuer avec la théorie de la répartition et la théorie de la production

¹⁵¹ Walras Léon, EES 1896: 122.

walrasiennes dans le but de résoudre la question sociale et plus particulièrement les différentes positions de l'individu et celle de l'Etat.

Chapitre troisième: Le rôle de l'initiative individuelle et de l'intervention publique dans la théorie de la répartition et production de Léon Walras.

En se focalisant sur le rôle d'une initiative individuelle et de l'intervention publique nous allons analyser la pensée de Léon Walras en deux temps: sa théorie de la répartition et celle de la production.

On s'appuie sur les travaux de Pierre Dockès selon lequel il faut chercher la majeure partie de la question sociale de Léon Walras dans son économie sociale (principalement le problème de la propriété, la justice, etc.) et par la suite une partie importante (l'organisation sociale de la production) en économie politique appliquée (Dockès 1996: 11).

Un vrai débat de l'initiative individuelle et de l'intervention publique se forme sur ce terrain. Ces conclusions sont reprises et précisées par Léon Walras principalement dans les textes de ses Etudes Sociales: „Théorie générale de la société " (1867-68) et „Théorie de la propriété“ (1896), ainsi que ses Etudes d'économie politique appliquée (1898) qu'on va analyser par la suite.

A) La théorie de la répartition walrasienne.

Dans le but de résoudre le débat provoqué on va préciser d'abord la place de l'initiative individuelle et l'intervention publique dans la théorie de répartition comme Léon Walras le précise:

„On viderait une première question sociale, celle de la répartition de la richesse entre les hommes en société...“¹⁵²

3.1.1. Les parts respectives de l'individu, de la société et de l'Etat.

Dans les divers modes de son économie sociale Walras inclut l'individu, les familles, les associations, les sociétés commerciales pour une initiative individuelle et la société, l'Etat, les communes, les provinces dans une intervention publique. On va s'arrêter à: l'individu, la

¹⁵² Walras Léon, EEPA 1898: 475.

société, l'Etat qui sont les principaux agents dans la constitution de sa théorie de la répartition.

L'individu dans la vision walrasienne a ses propres caractéristiques supérieures qui le distinguent de l'animal. Sa destinée humaine est analysée d'un double point de vue: par le fait de l'aptitude à la division du travail et par le fait de la personnalité morale constituant également des principes physiologico-économiques et psychologico-moral.

Dans sa cinquième leçon des Etudes d'économie sociale il précise la double nature de l'initiative individuelle (Walras 1896: 124- 125).

- sa nature physiologique, „l'aptitude à la division du travail“, un principe d'ordre économique qui est l'utile ou l'intérêt concerne les rapports à titre de travailleurs se livrant à l'agriculture, l'industrie, le commerce, le crédit et la spéculation qui seront objet de l'économie politique.
- sa nature psychologique, „la personnalité morale“, un principe d'ordre moral qui est le bien ou la justice renvoie aux rapports à titre de personnes morales par rapport à la propriété et de l'impôt, de la famille et du gouvernement.

Selon Walras la division du travail est un fait naturel qui permet le développement des facultés individuelles dans un but de répondre à ses besoins. D'abord, la division du travail en combinaison avec l'échange qui la complète suppose des relations de travailleurs et de producteurs: d'où la société économique, mais aussi la pratique de la division de travail qui a aussi pour résultat la création et l'accumulation d'un certain excédent de la production sur la consommation: c'est ce qu'on entend par le progrès économique. Pour cela Walras confirme le côté économique de la division de travail car il: *„contient bien tout l'homme physiologique et que le même fait, pris dans ses conséquences, renferme rigoureusement toute la destinée*

*humaine économique.*¹⁵³

Toutefois la division de travail nous amène à la deuxième caractéristique avec laquelle est lié l'individu en tant que personne morale:

*„Nous savons que si l'homme est capable de diviser le travail, c'est à la condition d'être une personne morale; et nous savons que si l'homme est une personne morale, c'est afin d'être capable de diviser le travail.*¹⁵⁴

Et la personne morale ? L. Walras la définit par ses caractéristiques propres qui suit la *„sensibilité supérieure qui attache l'homme à sa destinée, une intelligence supérieure qui la lui fait comprendre, une volonté libre qui lui permet de s'y engager, telles sont les trois facultés qui font de l'homme une personne morale.*¹⁵⁵

Chaque de ces trois facultés psychologiques dispose d'une dimension spirituelle: l'amour sympathique et esthétique nous amène à la sensibilité, tandis que l'entendement et la raison vers l'intelligence et la liberté triomphe par la volonté. Grâce à eux on retrouve le côté social de l'initiative individuelle. Dans ses réflexions Walras évoque Emmanuel Kant selon lequel chacun est une personne morale, libre, autonome.

Selon Walras l'individu précède le caractère de la société, mais il est une abstraction de la société à laquelle il appartient. Il *„n'est une personne morale que dans la société et par la société.*¹⁵⁶ car c'est la manière dont il se réalise comme un être social. De ce lien de causalité on conclut pour le rôle important de cette entité - la société, représentant une intervention publique. Contrairement aux théoriciens du contrat social (philosophes du XIX^e siècle, appartenant à l'individualisme) Léon Walras confirme que la société est un fait naturel nécessaire, elle n'est pas conventionnelle ou libre. La théorie du contrat social conduit, selon

¹⁵³ Walras Léon, EES 1896: 103-104.

¹⁵⁴ Walras Léon, EES 1896: 140.

¹⁵⁵ Walras Léon, EES 1896: 141.

¹⁵⁶ Walras Léon, EES 1896: 151.

lui à un individualisme exclusif ou l'individu apparaît comme la base et le fondement unique des sociétés.

„Pour cette doctrine, l'homme... est par lui-même et par lui seul une personne morale; et le jour ou il veut bien consentir à devenir ou à demeurer associé avec d'autres personnes morales, il n'a plus qu'à s'imposer à lui-même le devoir de respecter les droits d'autrui, en échange du devoir qu'il exige d'autrui de respecter ses propres droits; ce sont les avantages qu'il stipule en retour des sacrifices qu'il consent. ¹⁵⁷

Il lui oppose l'idée que l'homme n'existe qu'en société et par la société. Pour lui, l'état naturel de l'homme est son état social. Pour Walras la vérité est que l'homme ne sent, ne pense et ne vit qu'en raison de sa sensibilité, de son intelligence, de sa volonté individuelles, et des idées qui ont cours dans la société dont il est membre.

Walras utilise la métaphore d'une armée en campagne pour comparer la société:

„L'individu dans la société, comme le soldat dans l'armée, n'est rien par lui seul et il emprunte la moitié de sa valeur à la collectivité dont il n'est qu'un terme. Il n'y aurait pas plus de société sans individus que l'armée sans soldats; mais l'individu ne serait pas plus en état d'accomplir sa destinée sans la société et hors de la société que le soldat ne serait capable de livrer bataille à lui tout seul. ¹⁵⁸

Rebeyrol (1999) confirme cette position de l'individu dans la société plus modérément en citant les grands auteurs philosophiques:

„ Il ne s'agit pas de dire, comme Aristote, que „en dehors de la cité l'homme est un animal ou un dieu... mais il s'agit de citer, plus modestement, Vacherot: „L'homme hors de la société est un être imaginaire, une abstraction. ¹⁵⁹

¹⁵⁷ Walras Léon, EES 1896: 151.

¹⁵⁸ Walras Léon, EES 1896: 156.

¹⁵⁹ Rebeyrol A. 1999: 25.

L'Etat selon Walras est aussi un fait naturel (et pas conventionnel) et il ne pourra pas être réduit simplement à un somme des individus: ce que Walras dit pour la société, il le dit aussi de l'Etat, l'Etat est un organe de la société¹⁶⁰. L'Etat ne doit pas s'analyser en économie politique comme étant composé des individus pris isolément, mais à une agrégation d'ensemble d'individus.

„L'Etat n'est pas une collection pure et simple d'individus... et l'intérêt et le droit de l'Etat ne sont pas purement et simplement l'intérêt et le droit de tous les individus.“¹⁶¹

Selon Vincent Bourdeau l'Etat walrasien apparaît aussi comme une réunion de citoyens plus que d'individus, ce qui est différent dans la mesure où les citoyens sont animés non par un intérêt individuel mais par un intérêt social ou collectif (Bourdeau 2005: 11, 15). C'est simplement l'ensemble des citoyens qui réagissent en commun, comme un „corps d'Etat“, différent de l'intérêt individuel de chacun.

Walras analyse le rôle de l'Etat dans un plan historique: l'Antiquité confirme son idéal noble, l'Etat étant tout (au détriment de l'initiative individuelle); mais au Moyen Age chez les peuples les plus avancés de l'ancien et du nouveau monde l'individualisme absolu se réalise et remplace l'autorité de l'Etat. Alors L. Walras n'appartient pas à l'école de pensée individualiste et on entend par cela la croyance à une doctrine fortement morale et sociale, adaptée à la situation actuelle.

„ Mais aussi quelle liberté nous resterait si autorité de l'Etat venait à disparaître ... ? Cherchons dans nos esprits et dans nos cœurs, si nous ne les trouvons autour de nous, l'idée et l'image de l'Etat protecteur et bienfaisant, respectable et respecté ... “¹⁶²

Walras n'a pas défini d'une manière précise le fonctionnement de l'Etat dans une théorie du

¹⁶⁰ Dans notre analyse pour une simplification on va identifier aussi la société avec l'Etat.

¹⁶¹ Walras Léon, EES 1896: 157.

¹⁶² Walras Léon, EES 1896: 166.

gouvernement. Il préconise toute son autorité par l'activité commune qui accomplit l'intérêt sociale ou collective. Dans ce sens, l'autorité de l'Etat en tant qu'une institution s'affirme:

*„ je soutiens, pour ma part, que quand l'Etat fait des lois et les applique, quand il perce des routes et creuse des canaux, quand il ouvre des bibliothèques et des musées, il agit dans l'intérêt de tous les membres d'une société desquels les uns sont vivants, mais desquels un plus grand nombre d'autres ne sont point encore de ce monde, et, par suite, en vertu d'un droit qu'il tient non point du tout des individus dont il se compose, mais de sa nature même.*¹⁶³

Swaton et Baranzini (2013) retrouvent dans l'analyse de Demoustier (2008) le rôle de la pensée de Léon Walras pour la dernière décennie du XIX^e siècle qui théorise l'économie sociale en évoquant la place significative de l'Etat.

*„L'économie sociale est vue par Walras (Etudes d'Economie Sociale 1896) comme l'étude des conditions de la justice sociale, établies par l'égalité des chances. L'Etat est le principal acteur de la Réforme Sociale...*¹⁶⁴

Dockès parle d'un „holisme synthétique“¹⁶⁵(et pas „absolu“) qui traduit les idées sociales walrasiennes pendant sa jeunesse (à travers de son père) et ceux de son âge mûr (Dockès 1996: 97).

Léon Walras fait une ligne de démarcation entre l'individu et l'Etat en tant que des types sociaux équivalents et coexistants. Ce sont les attributions respectives de l'individu et de l'Etat qu'il sera intéressant à étudier dans la théorie de la répartition walrasienne à travers ce

¹⁶³ Walras Léon, EES 1986: 157.

¹⁶⁴ Demoustier cité par Swaton et Baranzini 2013: 4.

¹⁶⁵ Le holisme méthodologique, soutient qu'au contraire il faut étudier les phénomènes sociaux au niveau macroscopique" (Nadeau R., *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, 1999: 321, PUF, Paris). Selon Dockès ce holisme walrasien ne se veut pas absolu: l'individu existe comme la société existe, il n'est pas simple partie intégrante d' un tout (Dockès 1996: 97).

qui est du ressort de l'intervention publique et ce qui est du ressort de l'initiative individuelle.

3.1.2. L'initiative individuelle et intervention publique dans les principes idéologiques de 1789.

Notre travail continue la question des sphères d'initiative et de responsabilité individuelles et publiques qui consiste à synthétiser les idées walrasiennes:

*„En résumé, le rôle de l'individu, c'est d'accomplir volontairement sa destinée, de sentir, de penser, d'agir, de travailler, soit seul, soit en association avec d'autres individus, d'être agriculteur, industriel, commerçant, savant, artiste, fonctionnaire public, et de se faire ainsi une position en rapport avec ses efforts et son mérite. Le rôle de l'Etat, c'est de former le milieu d'accomplissement des destinées individuelles, d'assurer la sécurité extérieure et intérieure, de faire, d'exécuter, d'appliquer les lois, d'ouvrir des voies de communication, de favoriser le progrès des sciences et des arts, et ainsi d'organiser les conditions d'existence de la société.“*¹⁶⁶

Les caractéristiques des deux agents (l'Etat et l'individu) nous amènent jusqu'à la loi supérieure d'accomplissement des destinées humaines qui contient une double abstraction: l'individu et l'Etat à qui appartiennent les positions personnelles particulières (PPP) et les conditions sociales générales (CSG). Précisons cette terminologie walrasienne.

L'Etat réagit autoritairement pour l'intérêt commun et collectif de tous les individus. Il est l'agent nécessaire pour l'établissement, le maintien et l'amélioration des CSG, qui doivent être égales pour tous. Les conditions sociales générales sont constituées par une intervention publique dans un milieu social, c'est-à-dire le cadre général dans lequel s'exercent les activités individuelles (l'ensemble des règles culturelles, des lois, des institutions, etc.). C'est le principe d'égalité qui règne ici.

¹⁶⁶ Walras Léon, EES 1896: 161-162.

Le rôle principal des individus est d'agir individuellement et d'obtenir des positions inégales. Les positions personnelles sont le résultat d'une réalisation de l'initiative individuelle dans le cadre des CSG. Cela nous amène au principe de liberté.

Finalement, par la loi fondamentale d'accomplissement des destinées humaines, Walras retrouve la formule générale de la science sociale: „*Liberté de l'individu, autorité de l'Etat. Egalité des conditions, inégalité des positions*“¹⁶⁷:

➤ Individu	Positions individuelles spécifiques	Principe de la liberté
➤ Etat	Conditions sociales générales	Principe de la communauté

Tableau 7: La loi supérieure d'accomplissement des destinées humaines.

Le principe pour la justice walrasienne pourra être interprété dans une conciliation de droit de l'individu (un concept pour la liberté) et celui de la société (un concept de socialisme).

Une telle conception suppose: dans un premier temps - un Etat fort et indépendant, légitime et autoritaire qui impose ses conditions dès le début. Par la suite, cet Etat devrait être discret pour ne pas entraver l'activité libre de chaque individu. L'inégalité est un résultat des ambitions individuels et mérites de chacun dans le processus de sa réalisation.

La coexistence de ces quatre éléments (individu et Etat, PPP et CSG) comporte en outre un double problème: un problème d'ordre (consistant à dire quand est-ce que les hommes doivent agir isolement et quand est-ce qu'ils doivent agir en corps d'Etat ?) et un problème de justice (consistant à dire quand est-ce que les hommes doivent profiter individuellement et quand est-ce qu'ils doivent profiter en commun ou collectivement ?).

Cyrille Rouge-Pullon note qu'il faut opérer une synthèse entre les deux paradigmes

¹⁶⁷ Walras Léon, EES 1896: 162.

philosophiques qui se disputent l'organisation sociale depuis Platon (428- 346 av. J.-C.) et Aristote, ainsi que Jean-Jacques Rousseau, une synthèse entre holisme et individualisme méthodologique (Rouge-Pullon C. 2011: 200).

On retrouve aussi par sa formule synthétique le débat fondamental de l'initiative individuelle et intervention publique dans les Principes de la Révolution Française de 1789: „Liberté, Egalité.“ Dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 on pourra lire ¹⁶⁸:

„La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la communauté la jouissance de ces mêmes droits.“(art. 4).

L'égalité consiste dans le fait que tous les hommes sont égaux devant la loi: *„elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.“*(art. 5).

L'idéal de liberté de 1789 se compose d'une synthèse ordonnée et harmonieuse: l'individu n'est libre d'agir sur ses positions personnelles que si l'autorité de l'Etat instaure les conditions sociales générales de cette action. C'est le seul principe de justice pour une société qui respecte à la fois la liberté de chacun car elle est réciproque (ou bilatérale) et l'égalité car elle s'applique à tous, sans exception car elle est obligatoire.

Selon Rebeyrol les fonctions publiques sont passées dans les mains de la bourgeoisie ou revenues à l'Etat, en effet la Révolution Française a inventé l'Etat (Rebeyrol 1999: 34).

Cette référence aux idéaux de 1789 était une tradition de son père Auguste Walras. Inspiré par des idées républicaines il a proclamé la Révolution comme un mythe social pour la France et le monde entier. La meilleure possibilité sera dans une conciliation des deux

¹⁶⁸ Déclaration des droits de l'homme et le citoyen de 26 aout 1789 sur le site <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>.

opportunités. Mais pour ces deux mots (liberté, égalité) Walras ajoute:

„je suis forcé de reconnaître que nous n'avons jamais réussi qu'à les séparer, sans être encore parvenus à les concilier ni dans la science ni dans la politique, et que tous nos systèmes sont encore ballotés de l'individualisme au communisme, comme tous nos gouvernements du libéralisme inégalitaire à la démocratie autoritaire.“¹⁶⁹

Cependant Léon Walras note que l'existence de ces principes généraux ne suffit pas à fournir les bases d'une organisation complète de la société. Il n'y a pas un grand succès dans leurs réconciliation (la liberté et l'égalité) ni dans la science, ni dans la politique, mais on se place toujours à l'extrémité de l'individualisme ou de socialisme.

Léon Walras se réfère aux idéaux de la Révolution française pour définir la société idéale par rapport à l'initiative individuelle et l'intervention publique. Cela lui permet de résoudre un des sujets principaux de sa théorie de la répartition : la propriété.

3.1.3. La propriété et le débat sur les deux types de justice.

Pour arriver à bien comprendre le débat d'une initiative individuelle et d'une intervention publique développé par Walras, il est nécessaire de déterminer la conception de la justice à travers sa théorie de la propriété.

Léon Walras soutient l'idée que l'appropriation des choses: *„dépend, bien entendu, non pas de chacun de nous en particulier, mais de nous tous en général. C'est un fait humanitaire qui a son origine non dans la volonté individuelle de chaque homme, mais dans l'activité collective de la société tout entière.“¹⁷⁰* Le raisonnement est que cela en confère un caractère moralement et légalement correct car: *„On fonde le droit de propriété sur le fait de la*

¹⁶⁹ Walras Léon, EES 1896: 155-156.

¹⁷⁰ Walras Léon cité par Walker Donald 2011: 107.

*personnalité de l'homme.*¹⁷¹

Le droit de la propriété (qui est le droit d'appliquer cette chose à la satisfaction d'un besoin) s'exerce sur les choses valables et échangeables, donc rares qui forment la richesse sociale. Il s'établit en rapport avec la richesse sociale (c'est-à-dire des biens qui sont utiles et en même temps limités dans la quantité, des choses rares) qui est composée par des biens durables „*qui servent plus qu'une fois*“ (les capitaux) et des biens fongibles (des revenus) „*qui ne servent qu'une seule fois*“¹⁷². De ces deux types de biens Walras distingue sept chefs: 1. les terres 2. les facultés naturelles 3. les capitaux artificiels 4. les services journaliers des terres ou des rentes 5. les services des facultés personnelles ou les travaux 6. les profits 7. les produits qui résultent de la combinaison des services producteurs.

En partant de sa notion de droit de propriété, grâce aux éléments de la richesse sociale Walras définit deux lemmes. Dans le premier, Walras pose que:

„Le propriétaire d'une chose est propriétaire du service de cette chose.“ Cela implique que *„les propriétaires des terres seront propriétaires des rentes, les propriétaires des facultés personnelles seront propriétaires des travaux, les propriétaires des capitaux artificiels seront propriétaires des profits.“*¹⁷³ Tenant compte de ces implications, selon Walras, il n'y a plus besoin d'utiliser une théorie de la propriété des rentes, des services des facultés personnelles ou des travaux et les profits mais une théorie des terres, des facultés naturelles, des capitaux artificiels (tous des capitaux) et des produits qui résultent de la combinaison des services producteurs.

Le premier lemme dit celui qui a le droit de consommer une chose a aussi le droit de la vendre en réglant librement l'offre de la chose conformément au mécanisme de la libre

¹⁷¹ Walras Léon cité par Walker Donald 2011: 108.

¹⁷² Walras Léon, EES 1896: 206.

¹⁷³ Walras Léon, EES 1896: 206.

concurrence, d'où le second lemme qui stipule que *„le propriétaire d'une chose est propriétaire du prix de cette chose.*"¹⁷⁴

De là découle *„d'abord la propriété des fermages, des salaires et des intérêts, ensuite, pour les entrepreneurs, celle des services producteurs acquis avec leurs produits anciens."*¹⁷⁵ et aussi *„la théorie de la propriété des capitaux artificiels qui sont les produits.*"¹⁷⁶

Selon le deuxième lemme Walras explique que celui qui a le droit de consommer une chose a le droit de le vendre et ce prix déterminé par la libre concurrence ne devra favoriser ni les acheteurs, ni les vendeurs mais devra être conforme à la justice. Selon P. Dockès *„il n'est de propriété légitime, et d'une légitimité scientifiquement établie, que celle du juste prix concurrentiel.*"¹⁷⁷

Ayant fait cette explication à propos du deuxième lemme, Walras conclut qu'il ne faut pas continuer l'analyse de la propriété sur tous les sept chefs: il élimine les rentes, les travaux, les profits et les produits. Quant aux capitaux il précise:

„les capitaux artificiels sont des produits qui appartiennent, comme les revenus consommables, en premier lieu aux entrepreneurs qui les ont confectionnés, et en second lieu aux propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes qui les ont achetés."¹⁷⁸

Les seuls qui restent à analyser parmi tous les capitaux sont les terres et les facultés personnelles.

Ceci est confirmé par Rebeyrol qui note que dans la théorie de la propriété walrasienne, le droit naturel détermine l'appropriation légitime des individus et des terres et ne dit rien des autres éléments de la richesse sociale (Rebeyrol 1999: 31).

¹⁷⁴ Walras Léon, EES 1896: 207.

¹⁷⁵ Dockès Pierre, 1996: 109.

¹⁷⁶ Dockès Pierre, 1996: 110.

¹⁷⁷ Dockès Pierre, 1996: 110.

¹⁷⁸ Walras Léon, EES 1896: 213.

A la suite des deux lemmes Walras énonce deux théorèmes de la propriété est c'est sur ses bases neuves qu'il arrive à distinguer l'initiative individuelle (via l'individu) et l'intervention publique (via la terre). On en déduit: le théorème 1 qui énonce que „*Les facultés personnelles sont, de droit naturel, la propriété de l'individu.*“¹⁷⁹ Et le théorème 2 selon lequel „*Les terres sont, de droit naturel, la propriété de l'Etat.*“¹⁸⁰

Pour traiter le débat formé de l'initiative individuelle et intervention publique dans l'optique de sa théorie de la propriété, Léon Walras comme son père¹⁸¹ relève les concepts de la justice. Par rapport du premier théorème Walras explique que chaque personne raisonnable et libre a le droit de poursuivre ses facultés personnelles. Les facultés personnelles (un des éléments de la richesse sociale) proviennent de l'individu et sont sa propriété. Le même pour leurs résultats comme les salaires et les intérêts. Pour cette première démonstration Walras applique son principe de justice distributive (les capacités individuelles), un principe d'inégalité „*qui veut que nous jouissions en proportion de nos efforts (théorème 1).*“¹⁸² La justice distributive gère un idéal communautaire, elle est „*celle qui préside aux concours et qu'on représente une couronne à la main; c'est elle qui veut que certains coureurs soient récompensés en fonction de leur agilité, c'est à dire dans l'ordre suivant lequel ils ont atteint le but.*“¹⁸³ Cela indique:

- on représente une „couronne“ qui veut que certains seront récompensés selon le but atteint, nous réussissons en proportion des résultats finals.
- associé à l'inégalité, elle révèle chez les individus des différences d'aptitude, de talent, de succès, etc.

¹⁷⁹ Walras Léon, EES 1896: 214.

¹⁸⁰ Walras Léon, EES 1896: 218.

¹⁸¹ Voir Chapitre premier de la Partie 1.

¹⁸² Walras Léon, EES 1896: 214.

¹⁸³ Walras Léon, EES 1896 : 139.

La source de la richesse des gens est dans leurs qualités individuelles et activités. Nous avons par conséquent que l'inégalité des salaires récompense l'inégalité des efforts; les capitaux mobiliers sont achetés avec l'épargne. Cette idée libérale de Walras est liée avec la liberté individuelle de travailler et d'épargner qui nous conduit à une inégalité des positions individuelles conforme à la justice.

En revanche, par le second théorème on vient à comprendre avec Walras que les terres appartiennent à tous les gens en commun, parce que tous les gens ont le droit d'avoir le même devoir et obligation pour l'accomplir leurs destinée. Walras applique son principe de la justice commutative (la nationalisation de la terre) et celui de l'égalité des conditions „*qui veut que nous puissions tous profiter également des ressources que la nature nous offre pour exercer nos efforts (théorème 1).*”¹⁸⁴

La justice commutative s'attache à préserver un idéal communautaire, elle est „*celle qui préside aux échanges et qu'on représente tenant une balance: c'est elle qui veut que, dans une course, il soit assigné à tous les coureurs le même point de départ.*”¹⁸⁵ D'ici il est possible d'identifier deux significations de la justice commutative:

- une première souligne que pour chaque coureur il aura le même point de départ. Il est assuré une égalité des conditions et un accès pour tous à une base matérielle.
- une deuxième indique qu'elle préside aux échanges et qu'on représente tenant une balance symbole d'une équivalence et d'une égalisation.

En expliquant l'égalité dans la justice commutative Walras ne distingue pas l'égalité des conditions matérielles et immatérielles où des droits, c'est plutôt une notion commune.

La reconstruction sociale walrasienne de la justice commutative apparaît par une attribution

¹⁸⁴ Walras Léon, EES 1896: 218.

¹⁸⁵ Walras Léon, EES 1896: 160.

de la terre par l'Etat: „que tous les hommes, dans la société, sont également des personnes morales, et doivent profiter également des ressources naturelles qui leur sont offertes pour poursuivre leur fin et accomplir leur destinée, c'est dire que les terres appartiennent à l'Etat.“¹⁸⁶

La nationalisation de la terre garantit l'égalité des conditions, partage également des ressources naturelles dans le but d'un accomplissement des efforts individuels.

La théorie de la propriété de Léon Walras est un indicateur des principes fondamentaux d'une organisation de la société juste. Conformément à ce principe, une initiative individuelle pourra légitimement s'approprier le revenu de leur travail et de leur capital qui conduira „à postériori“ des différences et des inégalités des positions individuelles; et de l'autre une intervention publique pourra s'approprier la totalité des revenus de la terre et la totalité de revenu de son capital, donc l'unique moyen d'assurer „à priori“ une égalité des conditions pour tous.

Concernant la structure conceptuelle de la terminologie aristotélo-thomiste, Walras affiche la primauté de la justice commutative sur la justice distributive dans ses *Etudes d'économie sociale* (1896) et dans son livre de jeunesse *Economie politique de la justice* (1860) (Saberan Schirine 2011: 3; Huck 1999: 52; Berthoud 1988).

3.1.4. La solution des deux trocs de la course sociale.

Dans sa théorie de la répartition Léon Walras parvient à proposer sa position personnelle et particulière de la course sociale par l'analyse de troc jevonien et de troc gossien qui représente une étude scientifique approfondie dans le cadre d'un échange juste.

¹⁸⁶ Walras Léon, EES 1896: 218.

D'abord le troc de Jevons „*suppose la liberté des échangistes, nul n'est contraint de livrer plus d'une marchandise qu'il ne le souhaite, et il maximise la satisfaction de chacun.*”¹⁸⁷ Il s'agit d'un troc de l'initiative individualiste qui suppose la liberté des agents et permet d'atteindre le niveau de satisfaction maximale pour les deux individus.

L'échange se réalise à la base de la justice, car aucun des individus ne doit rien à l'autre après l'opération. La procédure de troc ne modifie pas les positions personnelles. Aucun des individus ne peut imposer son prix, chacun subit de manière égale les forces de la nature.

Pour un prix donné l'individu prend la décision de participer pour la quantité de bien dans l'échange.

Dans l'exemple mathématique de Walras pour le partage des deux biens : pour l'individu A c'est 7/14 et pour individu B c'est 3/6.

Le troc de Gossen „*répartit les deux marchandises de façon à égaliser pour les deux troqueurs l'intensité du dernier besoin satisfait de chaque marchandise.*”¹⁸⁸

Il est effectué par une autorité supérieure qui est l'intervention publique et permet d'atteindre une satisfaction totale maximale.

Il s'opère par le principe de la fraternité et le droit de la propriété. Selon Walras cet échange-là, produit d'une volonté, crée un lien entre les deux individus qui désormais ne sont plus opposés l'un envers l'autre pour des raisons économiques.

L'autre type de l'échange (celui de Gossen) les marchandises se partagent parmi les participants d'une façon différente. Dans l'exemple mathématique : c'est 5/10 pour les deux individus. Il s'agit d'une distribution égale des biens. Il y aura un partage proportionnel des biens, il y aura aux plus pauvres. C'est le modèle socialiste.

¹⁸⁷ Dockès Pierre, 1996: 120.

¹⁸⁸ Dockès Pierre 1996: 120.

	Blé	Viande
--	-----	--------

➤ Individu A	5	10
● Individu B	5	10

Tableau 8: Exemple walrasien pour l'échange de Gossen

Léon Walras choisit un vrai exemple tiré de sa vie pour expliquer l'échange fraternel (Caen, 1846) : „En 1846, au collège de Caen, tous les jours, au goûter de quatre heures, nous étions une trentaine de pensionnaires assis autour d'une table du petit réfectoire, ayant chacun un morceau de pain sec fourni par l'économat. Quelques-uns d'entre nous, tantôt les uns, tantôt les autres, avaient reçu des pots de provisions de leur famille. Tous les autres leur envoyaient leur morceau de pain, et ils le retournaient garni de beurre ou de confitures. Cela était de règle et se faisant à charge de revanche, mais sans compter, et en Normandie, terre de droit strict !... Mais, enfin, la société n'est pas un pique-nique...“¹⁸⁹

En réalité, dans la société existante ce fait nous conduit à une distribution disproportionnelle des biens et des efforts parmi les individus. Voilà pourquoi Léon Walras rejette ce modèle d'échange de Gossen et décide: „Tout notre dû, rien de moins, rien de plus!“¹⁹⁰ (cela vient de la règle juridique d'Ulpien „*jus suum cuique tribuere*“).

La justice sociale selon Walras (définit par une égalité des conditions au début et une inégalité des positions par la suite) répond exactement à cette formule. Autrement dit, l'idéal de l'égalité doit être complété par les inégalités tout en étant conforme à la justice.

Pour Pierre Dockès l'image idéale de la société de Walras s'explique par „un jeu de la course.“ Au début de la course les participants sont placés dans des conditions égales, c'est l'égalité des chances. Dans le processus de la course, en dépendant des mérites et des efforts individuels des concurrents leurs positions au final sont partagées inégalement, c'est

¹⁸⁹ Walras Léon, 1896: 211.

¹⁹⁰ Walras Léon, 1896: 212.

l'inégalité des positions à l'arrivée.

Selon la conclusion walrasienne faite de l'exemple particulier du pique-nique, le troc de Gossen pourra être rejeté car il remet en cause l'inégalité des positions. Cependant comme Dockès le note, ultérieurement Walras va au-delà de cela et n'accorde pas l'exclusivité à l'un ou à l'autre troc car il y a „dans la richesse sociale, de quoi pourvoir à la jouissance jevonnienne par la propriété et à la jouissance gossennienne par la communauté.”¹⁹¹ Ses principes sont marqués par un „collectivisme en matière de répartition (qui) lui paraît permettre une jouissance gossienne grâce à la propriété des terres et des ressources naturelles par l'Etat.”¹⁹²

Les théories de la justice sociale préconisées par les individualistes absolus et les communistes absolus interdisent la compatibilité entre la liberté et l'égalité (Gallois 2013: 147).

Léon Walras intègre dans ses analyses de la théorie de la répartition, fondée sur la justice une part pour l'initiative individuelle et une part pour l'intervention publique et nous incite à en discuter.

Nous avons tenté de montrer que l'auteur s'inscrit davantage dans la ligne de la pensée socialiste¹⁹³ avec une prééminence de la composante normative.

Ceci nous conduira à la question des monopoles dans sa théorie de la production, faite en priorité dans son âge mûr (après l'arrivée à Lausanne).

¹⁹¹ Walras cité par Dockès 1996: 121.

¹⁹² Dockès Pierre, 1996: 121.

¹⁹³ Le socialisme walrasien est scientifique (ou libéral), différent du socialisme empirique de son temps (Le Play).

3. 2. La théorie de la production walrasienne.

On continue nos réflexions qui affirment le domaine de production de la richesse sociale dans la théorie walrasienne comme „une seconde question sociale“:

„il resterait à vider une seconde question sociale, celle de la production de la richesse par les hommes en société...“¹⁹⁴

Ceci est démontré principalement dans son économie appliquée qui incite Walras à faire cette comparaison avec l'économie sociale:

„L'économie appliquée trace ainsi la limite de l'initiative individuelle et de l'initiative collective en matière de production, comme l'économie sociale trace celle de la jouissance de l'individu et de la jouissance de l'Etat en matière de répartition.“¹⁹⁵

3.2.1. Les services et biens d'intérêt privé sous l'initiative individuelle et l'intervention publique (un monopole économique).

Dans ses écrits Léon Walras n'a pas donné une définition fixe pour des services et produits d'intérêt privé, mais on pourra lire dans ses Etudes d'économie appliquée :

„Ces services et produits sont ceux qui intéressent les hommes en tant qu'individus vaquant librement à l'obtention de leurs positions personnelles, c'est-à-dire à la satisfaction de besoins divers et inégaux pour chacun d' eux.“¹⁹⁶

D'une manière générale, conformément avec son économie pure et économie appliquée, les services et produits d'intérêt privé doivent être réalisés par les entreprises qui défendent leurs intérêts privés ou positions personnelles. Walras constate que l'intérêt personnel et la liberté sont un grand stimulant de l'initiative individuelle.

„Quelle que soit la question qu'on leur pose, et qu'il s'agisse du travail des enfants et des

194

Walras Léon, EEA 1898: 475.

¹⁹⁵ Walras Léon, EEA 1898: 269.

¹⁹⁶ Walras Léon, EEA 1898: 197.

*femmes dans les manufactures ou du régime des colonies, du commerce des blés ou de l'industrie des transports , il n'y voient jamais qu'une seule et unique solution possible: l'initiative individuelle s'exerçant dans la plénitude de sa liberté.*¹⁹⁷

Selon Walras l'initiative individuelle effectue mieux les produits et services d'intérêt privé ce qui relève de la libre concurrence indéfinie¹⁹⁸.

*„L'individu entreprend la production des services ou produits d'intérêt privé susceptibles de concurrence indéfinie.*¹⁹⁹

Dans le domaine de la production le régime de libre concurrence est une règle supérieure. Elle se réalise dans les conditions où pour chaque service et produit d'intérêt privé (des produits alimentaires, d'habillement, mobiliers, etc.) il y a un nombre des consommateurs qui le demande et un nombre des producteurs prêtent à l'offrir. Une fois que les prix sont affichés, les individus décident comment ils doivent distribuer leurs revenus entre les différents produits pour obtenir le maximum d'utilité.

Selon Dockès les estimations walrasiennes s'opposent à une économie de libre concurrence généralisée, mais affirment une économie de libre concurrence d'initiative individuelle qui revienne de l'économie politique appliquée. Dans cette science on ne pourra pas démontrer que la libre concurrence correspond au maximum d'intérêt car il existe des importantes exceptions à ce principe (Dockès 2011: 12).

Par les arguments walrasiens présentés on arrive à la conclusion que l'initiative individuelle réalisée par la libre concurrence sur des services et biens d'intérêt privé pourra fonctionner. Cependant on note l'existence des exceptions au principe de la libre concurrence concernant les produits et services d'intérêt privé connus comme des monopoles économiques.

„Il y a place pour des monopoles d'Etat relatifs à des services et produits d'intérêts privés qui

¹⁹⁷ Walras Léon, EEA 1898: 193.

¹⁹⁸ Par cela Walras comprend une situation dans laquelle il existe un nombre indéfini d'entreprises.

¹⁹⁹ Walras Léon, EEA 1898: 272.

*seraient fondés sur l'intérêt, qu'on pourrait appeler monopoles économiques...*²⁰⁰

Ces affirmations mettent en évidence le fait que Walras n'est pas un adhérent absolu du principe de la libre concurrence.

Parmi les services et biens d'intérêt privé Walras va distinguer ceux d'entre eux qui doivent être produits en monopole économique par l'Etat. Cela concerne „*les produits ou services d'intérêt privé non susceptible de concurrence indéfinie* :²⁰¹

S'appuyant sur cette précision Walras note que chez les monopoles économiques la quantité fabriquée des produits est sous optimale et par conséquent les prix de vente sont supérieurs aux prix de revient. On ne constate pas l'effet économique de la concurrence, donc une égalité des prix de vente aux frais de production.

Si dans certains secteurs l'initiative individuelle n'est pas efficace, une intervention publique est envisagée pour réaliser la production ou concéder d'autorité pour que le monopole se fasse sans perte ni bénéfice „*comme fondée sur l'intérêt social*.²⁰²

Walras suggère que ce monopole économique a une double origine. La première concerne les situations dans lesquelles une entreprise ou un individu invente un nouveau produit ou procédé (l'invention est un monopole économique²⁰³). La seconde origine concerne l'intervention publique qui produit certaines richesses d'intérêt privé car personne ne voudrait les produire malgré leur utilité sociale (par exemple la production de l'eau ou du gaz) (Walras 1898: 201, 202).

Mais, les domaines d'une intervention publique sont beaucoup plus vastes et les services et biens d'intérêt public confirment ce fait.

3.2.2. Les services et biens d'intérêt public et l'intervention publique.

²⁰⁰ Walras Léon, EEA 1898: 198.

²⁰¹ Walras Léon, EEA 1898: 268.

²⁰² Walras Léon, EEA 1898: 201.

²⁰³ Un groupe d'économistes français de XIX^e siècle défend cette idée (Fr. Bastiat, G. Molinari, etc.). Cette argumentation est analysée dans notre deuxième partie de la thèse.

Walras rassemble dans la notion des services et biens d'intérêt public:

„Ceux-là sont théoriquement ceux qui intéressent les hommes comme membres de la communauté ou de l'Etat procédant d'autorité à l'établissement des conditions sociales, c'est-à-dire à la satisfaction de besoins qui sont les mêmes pour tous et qui sont égaux pour tous.“^{κ<204}

Walras critique les économistes qui assimilent les multiples types de services et biens. Pour corriger cette erreur il démontre que à la différence des services et biens d'intérêt privé, le besoin des services ou biens d'intérêt public *„n'est senti dans toute son étendue que par la communauté ou l'Etat.“*^{κ<205}

L'Etat, défendant les intérêts publics ne va pas intervenir de la même manière qu'une initiative individuelle. Ces priorités sont beaucoup plus grandes.

„L'Etat doit entreprendre la production des services ou produits d'intérêt public que l'initiative individuelle ne produit pas.“^{κ<206}

Dans son article „Walras et la notion de bien d'intérêt public“ Alain Béraud cherche à élaborer une analyse normative de rôle de l'Etat. Il étudie l'évolution des trois formulations des services et biens publics.

La première était donnée par Walras dans ses Cours en 1874-1875 où il traite les exceptions au principe de la libre concurrence. L'intervention publique est réelle quand rien n'incite pas les individus à fournir les services et biens dont la société a besoin.

Une deuxième formulation vient dans son Cours d'économie appliquée en 1880 où il ajoute pour ces biens que leur consommation devrait être collective.

Et la troisième formulation des services et biens publics étant donnée dans son article „L'Etat et les chemins du fer“ est „clairement réaffirmée“ (Béraud 2012: 15-16).

²⁰⁴ Walras Léon, EEA 1898: 198.

²⁰⁵ Walras Léon, EEA 1898: 199.

²⁰⁶ Walras Léon, EEA 1898: 268.

Parmi ces biens Walras distinguent des monopoles moraux fondés sur le droit naturel et autres qui sont spécifiques par leur nature, dites des monopoles naturels. On va poursuivre leur étude walrasienne ainsi que l'inévitable instauration d'Etat.

a) Le cas des monopoles moraux

L'analyse walrasien des monopoles moraux relèvent leurs caractéristiques importantes comme: d'être les mêmes et égaux pour tous, concernent la communauté dans son ensemble, dépend d'une intervention publique, etc.

Le cas des monopoles moraux concerne plus particulièrement des activités gouvernementales (telles que l'administration, la justice, la police, la défense nationale), l'infrastructure, l'éducation, etc.

Walras estime que les monopoles fondés sur le droit naturel, concernant la production des biens et des services d'intérêt public ne devront pas être abandonnés aux entreprises privées. Laissez à l'initiative individuelle ces monopoles ne peuvent pas se développer et résister, voilà pourquoi Walras pose la fameuse question²⁰⁷:

„A quoi sert le Musée du Louvre à un paysan des Basses-Alpes qui n'y met jamais les pieds ?”

²⁰⁸

Il pourrait arriver que les entreprises en libre concurrence trouvent des moyens d'assurer ces activités, mais ce n'est qu'exceptionnellement. Ce sont aussi les échecs du marché qui arrêtent l'initiative individuelle.

Par conséquent, la construction et l'appréciation des monopoles moraux pourront être parfaitement réalisées par l'Etat.

„Il n'y aura généralement, pour chaque service ou produit d'intérêt public, qu'un seul consommateur-demandeur, l'Etat; et, par cela même, il n'y aura point de producteurs-

²⁰⁷ Ceci est noté par plusieurs auteurs: Beraud (2004), (2010), (2012), Sekerler (2010), etc.

²⁰⁸ Walras Léon, EES 1896: 399.

*offreurs, chacun d'eux devant se dire que ce qu'il ne vendrait pas à l'Etat, il ne le vendrait à personne.*²⁰⁹

Une intervention publique devrait être engagée avec tout ce qui concerne l'intérêt public, donc les monopoles moraux. Dans son but d'assurer une égalité des conditions l'Etat doit produire des biens et des services avec une utilité sociale, mais aussi à les proposer gratuitement aux gens (il s'agit des services publics purs). C'est un trait spécifique pour les monopoles moraux qui s'accorde avec la justice commutative. C'est à l'Etat de „*construire des rues, des routes, des ponts, des monuments et des jardins publics dont chacun pourra user sans rien payer.*”²¹⁰

La gratuité est un devoir de l'Etat.

Béraud note l'apport de Walras des services et biens d'intérêt public, qualifiant des monopoles moraux. Si ces prédécesseurs (Mill, Say) avaient avancé l'idée que sa définition se fait sur la façon dont les individus apprécient l'intérêt que certains biens ont pour eux, Walras fait abstraction de leurs erreurs pour mettre l'accent sur l'idée que l'individu ne s'intéresse pas aux biens publics (Béraud 2012: 18).

En confirmation de l'analyse précédente on pourra ajouter l'exemple walrasien pour l'enseignement élémentaire qui doit être obligatoire et gratuit. Les enfants reçoivent un enseignement qui leur permet d'exercer leurs droits en tant que citoyens. L'enseignement élémentaire devrait être une obligation de l'Etat à la différence de l'enseignement professionnel.

Walras apparaît comme un théoricien de l'intervention publique à travers cette étude des monopoles moraux. Par la suite on continuera avec ses idées sur les monopoles naturels.

b) Le cas des monopoles naturels

²⁰⁹ Walras Léon, EEA 1898: 198.

²¹⁰ Walras Léon, *Cours d'économie politique appliquée(1881)* cité par Béraud 2011: 12.

Léon Walras fait une distinction entre les monopoles naturels et les monopoles moraux. Son étude des monopoles naturels est importante, car l'auteur est un des premiers à utiliser ce concept dans un sens moderne. Il est le premier à l'avoir décrite d'une manière explicite²¹¹.

Il existe des monopoles qui sont naturels comme les mines, les carrières, les sources minérales. Leurs nature nécessite d'éviter la multiplication de frais de premier établissement.

On pourra amener aussi la fourniture du gaz, de l'eau, etc. en vue d'éliminer l'anarchie que créerait le système de la libre concurrence dans l'ouverture et l'exploitation de plusieurs réseaux concurrents. Pour ces biens Walras note que:

„Le monopole est inévitable. La commune ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues...“²¹²

Dans ces cas-là, l'entreprise est dans une situation du monopole dès le début. Donc, ce n'est pas seulement le dysfonctionnement du marché qui fait le monopole, cela dépend aussi de la nature des biens.

Les monopoles naturels exigent une intervention publique qui devrait intervenir pour réguler et diriger ces activités. Walras ne pourra pas envisager un tel effet produit par la libre concurrence dans le secteur:

„Poser un second système de conduites d'eau ou de gaz dans une ville où il y en a déjà un qui pourrait à lui seul répondre à tous les besoins, construire un second réseau de route dans un pays où il y en a déjà un susceptible de suffire à lui seul à toutes les communications, ce serait une façon absurde de poursuivre le bon marché. A supposer même que la concurrence, introduite de cette façon, procurât un bon marché relatif, elle ne procurerait pas le bon marché absolu, en ce sens qu'il aurait toujours mieux valu obtenir les produits à un prix de revient dans lequel ne fussent pas entrés de doubles et triples frais de premier établissement.“

²¹¹ On considère que le père fondateur des monopoles naturels c'est J.St. Mill, mais la question était également étudiée par Dupuit, etc. Dans les pays francophones c'est Léon Walras qui va la développer.

²¹² Walras Léon, EEA 1898: 202.

Gallois (2013: 312) indique un double effet de l'intervention publique dans ces situations monopolistiques:



Dans un premier temps par une action directe en gérant lui-même les infrastructures. L'Etat qui se fixe comme un objectif d'assurer l'intégralité des fonctions de la fabrication, de transport, de la distribution, etc. au prix le plus faible possible.



Dans un second temps par une concession. L'Etat „ rédige un cahier des charges et concède l'entreprise à un particulier ou à une compagnie aux conditions de ce cahier, sans faire de cette concession, comme il arrive encore la plupart du temps, un privilège pour des favoris, mais en ouvrant une adjudication publique.“²¹⁴

Après avoir analysé les différents types de monopoles chez Walras on se concentre sur leur gestion avec cet entrepreneur agissant au nom de l'Etat par l'aide de son économie pure.

3.2.3. L'entrepreneur public.

Walras définit d'abord l'entrepreneur comme „la clef de l'économie politique pure“, mais va remplacer le mot «clef» par «nœud» et déclare: „La définition de l'entrepreneur est, à mon sens, le nœud de toute l'économique.“²¹⁵

En effet, l'entrepreneur est pour Walras un personnage (un individu ou une société) qui achète des matières premières à d'autres entrepreneurs, puis loue moyennant un fermage la terre du propriétaire foncier, moyennant un salaire les facultés personnelles du travailleur, puis moyennant un intérêt le capital du capitaliste et ayant appliqué des services producteurs aux matières premières, vend à son compte des produits obtenus (Walras Léon 1874: 233 cité par

²¹³ Walras Léon, EEA 1898: 211.

²¹⁴ Walras Léon cité par Gallois 2013: 312.

²¹⁵ Jaffé W., 1965: 212 cité par Borisova Margarita 2013: 361.

Borisova Margarita 2013: 361). Walras présente sa définition et précise qu'il existe différents types d'entrepreneurs : entrepreneur d'agriculture, entrepreneur d'industrie et entrepreneur de commerce.

Si la conception walrasienne de l'entrepreneur n'est pas radicalement nouvelle, elle va prendre dans son œuvre un relief particulier par le processus spécifique de tâtonnement. Selon Léon Walras l'entrepreneur intervient sur deux marchés distincts: l'un, c'est le marché des services (les services producteurs) où il est acheteur des différents services. A la suite de quelques tâtonnements, suivant la procédure de la criée publique, des niveaux d'équilibre vont s'établir pour les fermages, les salaires et les taux d'intérêt. Walras insiste sur la supériorité de sa solution par rapport aux théories classiques.

Walras poursuit son analyse en nous décrivant l'intervention de l'entrepreneur sur le second marché, le marché des produits. Il se présente ici en tant que vendeur, alors que les acheteurs sont les particuliers (propriétaires fonciers, travailleurs et capitalistes). Nous voyons un processus de tâtonnement qui se poursuivra progressivement jusqu'à ce qu'au prix courant de chaque produit, l'offre et la demande effectives de ce produit soient égales. Walras observe encore que ces deux marchés ne sont pas indépendants l'un de l'autre.

Walras spécifie qu'il y a plusieurs aspects du fonctionnement de l'économie qui contribuent à ce tâtonnement. L'un d'entre eux est l'activité de „ l'entrepreneur qui tâtonne “ en déséquilibre avec les quantités des intrants afin de trouver le coût minimum de production et de maximiser la production faite par une combinaison donnée (Walras Léon 1896: 490-91 cité par Borisova Margarita 2013: 362). En situation de déséquilibre tout comme en situation d'équilibre, les entrepreneurs achètent les intrants, changent leur quantité en fonction de la série des prix cotés en déséquilibre. Ils les combinent et ils vendent le produit.

Un deuxième aspect du tâtonnement, qui est également une fonction de l'entrepreneur, est son activité de diriger les ressources économiques en déséquilibre vers les secteurs économiques qui sont rentables et de les détourner des secteurs où il y a des pertes. Il analyse *l'homo*

economicus qui cherche à ajuster sa situation en déséquilibre pour maximiser son utilité (Walker, 2006: 11 cité par Borisova Margarita 2013: 363).

Sur la troisième condition d'équilibre – égalité du prix de vente des produits et de leur prix de revient en services producteurs Walras admet qu'il s'agit „d'un état idéal et non réel“, où l'entrepreneur ne fait ni profit, ni perte (Walras Léon 1883: 61 cité par Borisova Margarita 2013: 363).

La conséquence ultime de l'état d'équilibre de production est remarquable car Walras explique qu'un entrepreneur unique ou public pourrait réaliser cette situation : *„Remarquons toutefois, que si la multiplicité des entreprises amène l'équilibre de la production, elle n'est pas théoriquement le seul moyen d'atteindre ce but, et qu'un entrepreneur unique qui demanderait les services aux enchères et offrirait les produits au rabais, et qui, en outre, restreindrait toujours sa production en cas de perte et la développerait toujours en cas de bénéfice, obtiendrait le même résultat.“*²¹⁶

D'où son idée de l'entrepreneur public, commissaire-priseur²¹⁷ qui préfigurera beaucoup plus tard la théorie de l'économie socialiste, développée trente ou quarante ans après en matière de théorie de l'économie socialiste ou en matière de gestion optimale de l'intervention publique.

Selon Edgeworth, Walras „va trop loin dans la voie de l'abstraction quand il affirme avec insistance que l'entrepreneur idéal doit être considéré comme ne faisant ni gain ni perte.“²¹⁸

Son modèle d'équilibre général et plus particulièrement son entrepreneur construisent un monde idéal „utopique“ (Jaffé and Walker, 1983).

On pourra dire que dans cette avancée Walras est partiellement influencé par Karl Marx et sa

²¹⁶ Walras Léon, 1888: 284 cité par Borisova Margarita 2013: 368.

²¹⁷ Walras ne parle jamais de „commissaire-priseur“, il écrit toujours „les prix sont criés" ou „on crie les prix".

²¹⁸ Edgeworth F., 1889 : 435 cité par Borisova Margarita 2013: 367-368.

doctrine. L'intervention publique est non seulement utile pour corriger les déficiences du marché, mais aussi les domaines qui requièrent l'intervention publique sont beaucoup plus vastes.

Léon Walras a tenté de montrer sur un plan théorique ce qui est du ressort de l'individu et ce qui est du ressort de la collectivité. De notre point de vue, la première catégorie est assez limitée. Le débat ouvert d'une initiative individuelle et une d'intervention publique dans la théorie de la répartition et production walrasien est résolu en priorité de la deuxième catégorie. L'Etat dans les attributions qui lui sont accordées peut arriver à faire mieux qu'une intervention individuelle. Ceci est confirmé par Pierre Dockès:

„Des 1872, Léon Walras se préoccupait de donner à l'Etat toute sa place, non seulement au niveau de la propriété et de la répartition de la richesse sociale, mais aussi au niveau de sa production.“²¹⁹

Il reprend les analyses existantes de son économie sociale et va proposer son approche originale de la justice sociale qui cherche à concilier deux paramètres à priori contradictoires comme: égalité et liberté. Celle-ci n'est pas indifférente à une intervention publique, financée par les fonds de la propriété.

La base de référence est le cas des monopoles dans son économie appliquée où l'intervention publique est indispensable. L'interdiction des monopoles artificiels, la nationalisation des monopoles moraux et naturels permet: d'une part une augmentation de la satisfaction des consommateurs et d'autre part l'élimination des fortunes „parasites“ et financières.

²¹⁹ Dockès Pierre, 1996: 196.

Conclusion de la première partie:

L'objectif dans cette première partie était de fournir les bases théoriques de notre analyse sur la place d'une initiative individuelle et d'une intervention publique dans l'économie politique et sociale de Léon Walras.

On a commencé avec les travaux de son père Auguste Walras, l'initiateur d'un vrai programme scientifique avec des investigations philosophiques. Par sa théorie de la richesse on obtient la théorie de la communauté et de la propriété qui réalisera enfin ses idées sociales.

L'influence d'Auguste Walras à Léon Walras se répandit à la division bipartite de l'économie politique et sociale qu'il fait pendant sa jeunesse.

C'est finalement à Lausanne (à partir de 1870) en tant que professeur que Léon Walras va effectuer son vrai projet d'économie politique et sociale: la célèbre tripartition. Il va préférer utiliser les contributions et les erreurs des économistes précédents pour formuler cette nouvelle approche d'économie politique et sociale, son objet et sa classification.

La trilogie walrasienne présente trois sciences inséparables (l'économie sociale étant au cœur) qui restituent l'unité de l'œuvre walrasienne et son côté moral et normatif. On passe alors à une application sociale qui aboutit à l'idéal walrasien, combinaison de l'idéal économique (dans sa théorie de la production) et l'idéal social (dans sa théorie de la répartition).

Sur ces deux axes, nommés aussi comme une première et seconde question sociale, on discute de l'initiative individuelle et de l'intervention publique. Nous avons tenté de montrer que l'auteur s'inscrit davantage dans la lignée de la pensée socialiste aux sujets de la propriété, des monopoles, de l'entrepreneur public, etc.

Afin d'avoir une construction théorique de la pensée sociale walrasienne on continuera avec une deuxième partie pour confirmer nos résultats par quelques cas pratiques:

„Entre l'initiative individuelle et l'intervention où l'initiative de l'Etat, rien n'empêche

*d'instituer, dans les conditions aussi sérieuses que possible, une grande expérience.*²²⁰

²²⁰ Walras Léon, EEA 1898: 271.

Deuxième partie:

La solution pratique de l'intervention publique dans l'économie politique et sociale walrasienne

Léon Walras justifie l'intervention publique par l'expérience qui démontre sa supériorité dans certaines actions sur d'autres. On détermine trois exemples walrasiens où l'Etat par l'intermédiaire de mesures de politique économique permettrait une amélioration de leurs fonctionnements.

Le premier est la propriété intellectuelle où on va d'abord chercher à répondre quelle sont les

personnes, les courants, les lois, etc. qui mobilisent un débat (1. La propriété intellectuelle et le contexte historique au temps de Léon Walras). On continue par une étude de la question chez Léon Walras qui recense la position de l'auteur sur la base d'une comparaison indicative de ses idées de jeunesse et d'un âge plus mûr (2. Une première conceptualisation walrasienne de la propriété intellectuelle et 3. Une deuxième conceptualisation walrasienne de la propriété intellectuelle).

Le second exemple représente les réformes de la terre et de l'impôt walrasiennes. On va analyser d'abord certaines théories sociales (1. Théories sociales de la propriété, la rente et systèmes de nationalisation des terres en XIX^e siècle). Léon Walras reste le premier néoclassique favorable à la nationalisation de la terre qui va résoudre aussi le problème d'une imposition fiscale (2. La propriété de la terre comme une richesse naturelle et sociale dans la conception walrasienne 3. L'intervention publique dans le rachat des terres, la nationalisation de la terre 4. L'intervention publique et l'initiative individuelle: un individualisme particulier de la question de l'impôt). Un dernier point nous invite vers: (5. Appréciation critique sur le projet utopique de la nationalisation de la terre).

Le troisième et dernier exemple est une illustration de l'intervention publique dans le cas des chemins de fer, vu d'abord par: 1. Le débat fondamental en matière des chemins de fer en France au XIX^e siècle. Chez Léon Walras on va étudier aussi: 3. Les chemins de fer comme un monopole moral et un monopole naturel, 4. La tarification des chemins de fer et 5. Les arguments d'une intervention publique dans le cas des chemins de fer.

**Chapitre premier: L'intervention publique dans la
genèse et l'évolution de la question de la propriété**

intellectuelle chez Léon Walras.

1. La propriété intellectuelle et le contexte historique au temps de Léon Walras (au milieu du XIX^e siècle).

La question de la propriété intellectuelle au XIX^e siècle en France, suite aux événements historiques et législatifs a intéressé et confronté des écrivains, économistes, juristes, philosophes. A travers leurs analyses sur les droits de la propriété apparaissent l'unité des partisans d'une intervention publique. Le rôle du domaine public dans l'histoire va être traité par la justification du droit d'auteur. En revanche, tout au long du XIX^e siècle s'élève l'union des défenseurs d'un droit de propriété perpétuel, inspiré par des traditions libertaires encore plus anciennes.

C'est au final la construction sociale de cette différence qui est au cœur de notre analyse.

1.1. Aperçu historique sur la question de la propriété intellectuelle.

On pourra chercher les bases de la question de la propriété intellectuelle encore au XVIII^e siècle.

En 1787, la constitution américaine se prononce pour la protection au titre du droit d'auteur (la clause 8, section 8^e de l'article 1^{er} de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique):

„Le Congrès a le pouvoir (...) de favoriser le progrès de la science et des arts utiles en assurant, pour un temps limité, aux auteurs et inventeurs le droit exclusif à leurs écrits et

découvertes respectifs.” L'intérêt de l'auteur vient après celui du public et une intervention publique est nécessaire. Ceci est confirmé par la définition de tout ce qui est concerné par le copyright, la loi de 1790 pour „*l'encouragement du savoir qui garantit la propriété des copies de cartes, tableaux et livres aux auteurs et propriétaires de ces copies durant une période spécifiée...*”²²¹

La logique des lois françaises est tout à fait différente. Depuis la Révolution, deux lois concernant la propriété intellectuelle en posent les fondements juridiques. Elles adoptent les textes majeurs accordant aux auteurs le droit de „*jouir, durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République et d'en céder la propriété en tout ou partie.*”²²² Il s'agit des lois de 1791 et de 1793 qui resteront en vigueur jusqu'en 1957. La loi de 1791 accorde aux auteurs (dramatiques) un monopole d'exploitation sur la représentation de leurs œuvres. Les droits d'auteur sont accordés pour la durée de la vie de l'auteur et perdurent cinq ans après sa mort au profit de ses ayant-droits. La loi de 1793 étend ce monopole à tous les auteurs et allonge cette durée de protection à dix ans après la mort de l'auteur.

Le XIX^e siècle voit en France l'essor de la propriété intellectuelle. D'abord ce débat était fortement influencé par le contexte politique de la Révolution française de 1848 qui donne aux mouvements socialistes l'occasion de diffuser leurs idées.

Selon D. Sagot-Duvaurox un autre événement historique de cette période constitue un temps fort de cette réflexion: c'est le Congrès de Bruxelles en septembre 1858 avec ses plus de quatre cents participants appartenant à une quinzaine de pays (D. Sagot-Duvaurox 2002: 2). Ce congrès réunit l'élite intellectuelle en France et dans le monde: Gilbert-Urbain Guillaumin, Charles Dickens, John Stuart Mill, William Gladstone, Joseph Garnier, Gustave de Molinari,

221

Loi sur le Copyright de 1790, 1^{er} volume des lois fédérales, doc. 124.

http://www.academia.edu/3172920/PROPRIETE_INTELLECTUELLE_ET_INDUSTRIELLE.

²²² Cité par D. Sagot-Duvaurox, *La propriété intellectuelle, c'est le vol! Le débat sur le droit d'auteur au milieu du XIX^e siècle!* (2002), p. 2133 ; <http://www.lespressesdureel.com/PDF/224.pdf>.

Louis Wolowski, Lefebvre, etc.

Les principaux objectifs du Congrès de Bruxelles sont tels que l'adoption du principe de la reconnaissance internationale du droit d'auteur, l'harmonisation de la durée de protection légale et les moyens pour combattre la contrefaçon internationale.

Un vrai débat se forme sur la nature du droit d'auteur:

*„Le droit de l'auteur sur son ouvrage imprimé et livré à la circulation, doit-il être perpétuel ou temporaire?...D'une part se présente la propriété avec ses arguments, qu'elle fait dériver du droit naturel que chacun a sur son oeuvre, sur sa création; de l'autre intervient le domaine public, qui se déclare aussi propriété et propriété d'autant plus respectable, qu'elle se constitue en faveur de tous.“*²²³ Les délégués rejetèrent à une forte majorité le principe d'une propriété exclusive et perpétuelle des auteurs sur leurs oeuvres.

Néanmoins, le débat n'est pas clos par l'adoption de la loi de 1866 (qui institue une réforme limitée de la propriété littéraire et artistique). En 1883 la question est à nouveau soulevée lors de la conférence de Berne, organisée par l'association littéraire internationale en vue de créer une Union générale et artistique de la propriété littéraire. On pourra conclure de ce bref aperçu historique en France au milieu de XIX^e siècle que l'impulsion en faveur du domaine public a commencé à prendre sa place dans le discours sur le droit d'auteur et son régime juridique.

1.2. Deux positions opposées sur la propriété intellectuelle.

En analysant la question de la propriété intellectuelle on retrouve à travers des débats différents deux grandes conceptions autour du droit d'auteur et de sa justification par rapport à l'Etat.

²²³ Foucher Victor- Adrien, *Le Congrès de la propriété littéraire et artistique tenu à Bruxelles en 1858*, Paris, 1858, p.42 cité sur : http://books.google.bg/books?id=Xh5TAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=bg&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

D'un côté la conception lockienne, les partisans de la propriété intellectuelle revendiquaient le caractère perpétuel du droit exclusif accordé à la loi par l'assimilation de la propriété foncière et mobilière. Le droit de propriété de l'auteur sur son œuvre est considéré comme un „droit naturel“ dont dispose chaque homme sur le travail de son esprit. Ce droit naturel est un droit moral qui confère à l'auteur un contrôle sur les usages futurs de son texte ou de son ouvrage. Cette première explication relève de la notion philosophique de la propriété, principalement développée par John Locke au XVII^e siècle:

„Tout ce qu' (un homme) a tiré de l'état de nature, par sa peine et son industrie, appartient à lui seul: car cette peine et cette industrie (sont) sa peine et son industrie propre et seule.“²²⁴

Les économistes libéraux adoptent cette position de propriété perpétuelle de l'auteur et ainsi, ils rejoignent la théorie de la valeur travail élaborée par les classiques (Smith, Ricardo, Malthus).

Le système juridique français dès la Révolution française (1791 et 1793) adopte ce droit moral de l'auteur. L'auteur détient par son droit de propriété exclusif des droits moraux sur les usages qui sont faits de sa production intellectuelle.

- De l'autre, la conception basée sur l'utilité sociale, les défenseurs du „domaine public“ s'opposaient à tout allongement de la durée du droit et à toute perpétuité de la propriété intellectuelle. Tandis que le domaine public est l'une des questions les plus débattues en matière de propriété intellectuelle cette conception n'admet la propriété intellectuelle que si la société y trouve son intérêt.

Encore au XVIII^e siècle au sein de la société occidentale émerge un „espace public“ ou une

²²⁴ Locke J., *Du Gouvernement civil, de sa véritable origine, de son étendue et de sa fin*, tiré du Traité du gouvernement civil, ch. 5, p. 27(P. Leslett éd. , 1988) cité à <http://www.elfege.com/textespolitique.pdf>

„sphère publique“ et son lien fondamental avec la production culturelle et littéraire de l'époque. Pour l'un des penseurs des Lumières E. Kant, l'usage public de la raison est indissociable de la production de l'écrit car son usage est „*celui qu' en fait quelqu'un en tant que savant devant l'ensemble du public qui lit.*”²²⁵ Cette impossibilité de séparer l'auteur de sa pensée fonde le droit moral de l'auteur.

Plus récemment ces théories étaient remplacées par des conceptions utilitaires qui justifient le droit de propriété par les bienfaits sociaux engendrés au niveau global. Cette conception utilitariste est inspirée des travaux de Jeremy Bentham et aussi par la législation américaine. Les droits de la propriété intellectuelle sont soumis à leur utilité sociale. Le critère utilisé est alors l'efficacité économique de la propriété intellectuelle: son existence et sa forme sont déterminés par le gain social net qu'elle peut engendrer.

1.3. Les débats en France au XIX^e siècle sur la propriété intellectuelle.

En France au XIX^e siècle de nombreux écrivains, économistes, philosophes, etc. se sont passionnés pour la question, qu'ils aient défendu ou combattu la perpétuité de la propriété intellectuelle. Ce débat a mobilisé presque toute la classe intellectuelle: Victor Hugo, P.-J. Proudhon, Alphonse de Lamartine, Honoré de Balzac, Louis Blanc, Frédéric Bastiat, Jules Dupuit, Gustave de Molinari, etc. On va analyser ensuite les positions de quelques-uns en lien avec les positions de Léon Walras: Frédéric Bastiat, Gustave de Molinari, Louis Blanc, Jules Dupuit et Pierre-Joseph Proudhon.

La position ultralibérale en faveur de la propriété intellectuelle viendra de Frédéric Bastiat dans son œuvre „Discours au Cercle de la librairie“ (1847):

„...l'homme naît propriétaire, c'est-à-dire que la propriété est le résultat de son organisation.

On naît propriétaire, car on naît avec des besoins auxquels il faut absolument pourvoir pour

²²⁵Kant E., 1784, Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée? Qu'est- ce que les Lumières ?, Flammarion, Paris, 1991, p. 45 cité par Dusollier Séverine 2005: 19 <http://www.crid.be/pdf/public/5301.pdf>

*se développer, pour se perfectionner et même pour vivre; et on naît aussi avec un ensemble de facultés coordonnées à ces besoins. On naît donc avec la propriété de sa personne et de ses facultés. C'est donc la propriété des choses, et c'est la propriété des facultés qui entraîne celle de leur produit. Il résulte de là que la propriété est aussi naturelle que l'existence même de l'homme.*²²⁶ Tout ce qui touche à la propriété en général s'applique à la propriété littéraire:

*„Un livre n'est-il pas le produit du travail d'un homme, de ses facultés, de ses efforts, de ses soins, de ses veilles, de l'emploi de son temps, de ses avantages ?”*²²⁷

Fr. Bastiat défend un droit de propriété absolu, fondé sur le travail qui est un droit de propriété „antérieur à la loi“. Pour justifier ces idées, plus précisément la durée illimitée de protection, Bastiat envisage les conséquences d'une durée limitée qui seraient la production d'oeuvres et d'inventions de moindre qualité. En effet, seules les grandes oeuvres et inventions ont une durée de vie supérieure à une durée de protection légale limitée.

Bastiat adresse enfin une observation critique à Louis Blanc et à tous les intellectuels qui attestent que c'est le législateur qui crée et organise la propriété, et la société était le légitime propriétaire des oeuvres de l'esprit. Ses disciples Modeste, Paillotet et Passy seront plus clairs que lui, revendiquant un droit perpétuel également pour la propriété littéraire.

Gustave de Molinari est l'un des représentants les plus importants du droit de propriété „naturel“ sur les idées dans le prolongement de la pensée de Fr. Bastiat, contrairement à la position finale de L. Walras. Dans son article „Propriété littéraire et artistique“ (1853), tiré du *Dictionnaire de l'économie politique* de Ch. Coquelin et Guillaumin, il expose son argumentation (dans la ligne de Bastiat) sur le droit naturel des auteurs à la propriété intellectuelle comme le résultat du travail en raisonnant que la propriété sur les idées ne diffère pas fondamentalement de la propriété sur les choses.

²²⁶ Bastiat Frédéric, Discours au Cercle de la Librairie (suivi d'une lettre à...) 16 décembre 1847, Œuvres Complètes, tome 2, Guillaumin, Paris, 1862, p. 4 cité à http://www.mshparisnord.fr/controverses-PI-XIX/notices/not_bastiat_1847.html

²²⁷ Ibid.

Au début de son article, Molinari reconnaît les différentes opinions (des légistes et des économistes) sur la nature de la propriété littéraire et artistique. En retrouvant des similitudes avec toute autre production industrielle et agricole, l'auteur fait une analyse classique:

*„La production littéraire et artistique exige, aussi bien que la production industrielle ou agricole, la mise en œuvre d'une certaine quantité de capital et de travail. Comme tout autre producteur, plus que tout autre même, le littérateur, le savant ou l'artiste est obligé de faire les frais d'un apprentissage professionnel et il ne produit qu'à la sueur de son visage.“*²²⁸

Dans ce processus, Molinari souligne „l'objet matériel" qui est le manuscrit, le tableau, la statue en lien avec „la substance immatérielle“ qui relève la question de „copie“. Au contraire: *„Séparer absolument le droit de copier une œuvre littéraire de la propriété de l'œuvre originale, ce serait donc altérer, détruire en grande partie la valeur de celle-ci; ce serait placer, sous le rapport de la propriété, l'écrivain dans une situation tout à fait inférieure à celle des autres producteurs.“*²²⁹

En raisonnant de cette manière Gustave de Molinari s'affiche contre „*M. Louis Blanc et avec lui tout le troupeau des communistes*“²³⁰ qui refusent cette logique marchande sur la question de la propriété intellectuelle.

Louis Blanc défendra une position strictement inverse à celle de Fr. Bastiat et G. de Molinari. Sa contribution sur le droit d'auteur apparaît dans la deuxième partie de son ouvrage „*Organisation du travail*“ (édition de 1847), ouvrage qui a eu une grande influence sur la pensée des français républicains de la première moitié du XIX^e siècle.

Il s'oppose radicalement au droit de propriété intellectuelle et au principe de la perpétuité:

„Reconnaître, au profit de l'individu, un droit de propriété littéraire, ce n'est pas seulement

²²⁸ Gustave de Molinari, *Propriété littéraire et artistique* (extrait du *Dict. de l'économie politique*, Ch. Coquelin et Guillaumin, t. 2, 1853, p. 473 cité à http://www.mshparisnord.fr/controverses-PI-XIX/archives/arc_molinari_1853.pdf

²²⁹ Ibid: 474.

²³⁰ Ibid: 474.

nuire à la société , c'est la voler."²³¹ Sa position se rapproche de celle de Proudhon, car si la propriété intellectuelle c'est le vol, il s'agit bien d'une propriété individuelle.

Blanc prend une position qui porte contre les libéraux, il critique directement le droit d'auteur sur l'œuvre conçu comme une marchandise, dans un simple procès d'échange, soumis au marché. Cette commercialisation: „*c'est évidemment de consacrer la profession de l'homme de lettres considérée comme un métier, comme un moyen de gagner de l'argent. Mais est-il dans la nature des choses, est-il dans l'intérêt public que la littérature devienne un procédé industriel? Est-il bon qu'il y ait dans la société beaucoup d'hommes qui fassent des livres pour s'enrichir, ou même pour vivre? J'affirme que non.*“²³²

L'auteur d'une œuvre intellectuelle selon L. Blanc aurait un but social, qui devrait se distinguer du matériel et de la médiocrité. La propriété intellectuelle ne devra pas être analysée comme un travail assurant à tout prix le quotidien, c'est une mission spirituelle. Blanc note que plusieurs auteurs ont suivi l'exemple de Jean-Jacques Rousseau: „*Rousseau copiait de la musique pour vivre et faisait des livres pour instruire les hommes. Telle doit être l'existence de tout homme de lettres digne de ce nom.*“²³³

Comme solution Louis Blanc préconise l'instauration d'une „*librairie sociale*“ sous l'exemple de ses „*ateliers sociaux*“, qui relèverait de l'Etat, des bénéfices obtenus par un travail commun, permettant à tout auteur de développer son talent. Cette position ne contredit pas les idées de Walras dans son âge mûr.

Un autre économiste français, Jules Dupuit, défendra la position strictement inverse à celle de Fr. Bastiat. Son article „*Du principe de propriété: Le juste - l'utile*“, publié dans le *Journal des Economistes* en 1861 s'insère dans les controverses qui se sont déroulées autour du Congrès de la propriété littéraire et artistique qui s'est tenu à Bruxelles en 1858. Dans ce

²³¹ Blanc Louis, *Organisation du travail*, 5^e édition, Paris 1847: 235 sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k24230t>

²³² Blanc Louis, *Organisation du travail*, 5^e édition, Paris 1847: 221.

²³³ Blanc Louis, *Organisation du travail*, 5^e édition, Paris 1847: 223.

contexte, la position de Dupuit s'oppose aux économistes et juristes partisans du principe d'un droit de propriété perpétuel des auteurs sur leurs œuvres.

Il défend une conception utilitariste (à la Bentham) dans sa vision de la propriété: le bon régime de propriété est celui qui favorise le bien-être de la société et un rejet de la valeur fondée sur le travail. La propriété et l'héritage doivent être réglés par la société, non selon des principes de justice, mais selon celui de l'intérêt public et ajoute que *„la loi économique de l'offre et la demande, qui rétribue cent fois plus la danseuse et le chanteur que le magistrat, le général ou le laboureur, n'est ni juste ni injuste; elle est, il faut l'accepter“*²³⁴

Fort de ce constat, dans la deuxième partie de son texte, Jules Dupuit va appliquer sa conception de l'utilité sociale aux questions que soulève la propriété intellectuelle. L'appropriation privée ferait obstacle à la diffusion des œuvres. Il y a l'argument majeur d'une intervention publique, opposé aux intérêts individuels qui doivent orienter les règles d'une propriété intellectuelle.

*„Les produits du livre ou de l'invention ne se détruisent pas par la jouissance. Cette jouissance est illimitée, c'est à dire que celle des uns n'empêche pas celle des autres, et celle d'aujourd'hui celle de demain. Elle est la plus grande possible quand le livre et l'invention sont tombés dans le domaine commun. L'appropriation personnelle diminue les produits, n'améliore pas le livre, en compromet l'existence.“*²³⁵

Les travaux de Dupuit étaient assez critiqués par Walras. Quant au constat d'une propriété intellectuelle limitée dans le temps, on verra que ses positions sont assez proches de celle de Léon Walras en 1880.

L'œuvre de Pierre-Joseph Proudhon *„Les majorats littéraires. Examen d'un projet de loi ayant pour but de créer, au profit des auteurs, inventeurs et artistes, un monopole perpétuel“* (1862),

²³⁴ Dupuit Jules, *Du principe de propriété. Le juste-l'utile*, 1861, première partie, p. 19
http://www.mshparisnord.fr/controverses-PI-XIX/archives/arc_dupuit_1861a.pdf

²³⁵ Dupuit Jules, 1861, deuxième partie, p. 28 cité sur http://www.mshparisnord.fr/controverses-PI-XIX/archives/arc_dupuit_1861b.pdf

est une critique des libéraux, partisans du monopole. Il prend une position spécifique pour la production intellectuelle:

*„Il n'est donc pas exact de dire que le produit de l'écrivain est inconsommable, qu'il est éternel, qu'en conséquence il oblige toute la série des générations envers l'auteur. Ce qui est éternel, je le répète, c'est la matière, ce sont les idées.“*²³⁶ Toutefois la phrase connue de Proudhon „la propriété c'est le vol“ condamne la propriété privée et recommande une intervention publique.

La production intellectuelle exige une transformation de ces idées dans une forme quelconque (un livre, une peinture, etc.) qui appartient à son propriétaire (l'écrivain, le peintre, etc.). Dans ce processus Proudhon distingue: le fonds intellectuel (l'esprit humain) et le travail intellectuel. L'auteur utilise le stock collectif des idées et des connaissances de la culture, de l'art, etc., mais il reste propriétaire jusqu'à ce que son œuvre n'est pas vendue ou rendue publique. Mais dès que la société devient la légitime propriétaire des œuvres de l'esprit, l'auteur perd ses droits moraux envers la propriété intellectuelle.

*„Le service de l'écrivain, considéré du point de vue économique et utilitaire, se résout en un contrat, exprimé ou tacite, d'échange de service ou produit, lequel échange implique que l'œuvre de génie, rémunérée par un privilège de vente temporaire, devient propriété publique du jour de la publication.“*²³⁷

Le jeune Léon Walras a publié à 25 ans une critique des thèses de Proudhon „L'Economie politique et la justice“(1860), suivant l'exemple de Karl Marx qui s'était attaqué aux contradictions économiques de Proudhon (1846). M. Herland note que c'est „une œuvre à quatre mains“, faite par l'influence de son père Auguste Walras qui a déjà eu connaissance aux textes proudhoniens sur la propriété (M. Herland 2012: 3). Mais il faut faire une lecture approfondie du deuxième ouvrage de Léon Walras sur la propriété intellectuelle (en 1880) pour trouver des similitudes avec la position proudhonienne.

²³⁶ Proudhon, *Les Majorats Littéraires*, Bruxelles Office de publicité, 1862: 45, 46 sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k840788j/f1.image>

²³⁷ Proudhon, 1862: 159.

On pourra noter que la question sur le droit de la propriété reste particulièrement complexe et provoque des positions et des débats contradictoires parmi les économistes français du XIX^e siècle.

Le domaine public est proclamé comme l'antithèse du droit d'auteur pour la propriété intellectuelle.

Par la suite on continuera par une étude de la question sur la propriété intellectuelle chez Léon Walras. Cette partie recense la position de l'auteur notamment sur la base d'une comparaison indicative de ses idées de jeunesse (en 1859) et d'un âge plus mûr (en 1880).

1.2. Une première conceptualisation walrasienne de la propriété intellectuelle.

Le premier article économique de Léon Walras sur la propriété intellectuelle date de l'année 1859 est appelé „De la Propriété intellectuelle. Position de la question économique“, publié dans le *Journal des économistes*. L'auteur analyse les idées de l'ouvrage „De la Propriété intellectuelle“ de la même année de Frédéric Passy, Victor Modeste et Prosper Paillottet qui de sa part est un manifeste contre les décisions prises au Congrès de Bruxelles²³⁸ en faveur d'un droit de propriété limité. Les trois auteurs insistent sur un droit de propriété littéraire absolu, perpétuel et éternel.

Cette position du jeune Léon Walras ressemble à celle de son père Auguste Walras qui analyse la propriété comme une possibilité de séparer la personne et la chose sans ajouter l'élément moral²³⁹.

L'article de Walras commence par une longue polémique sur les aspects purement scientifiques, telle que la question de la propriété intellectuelle. Il discute sur les négatifs de l'opinion publique par rapport aux questions scientifiques qui touchent directement aux intérêts particuliers ou aux principes généraux de morale. Elles sont éloignées de la raison et

²³⁸ Le Congrès de Bruxelles (1859) adopte le principe accordant aux auteurs de la propriété intellectuelle une durée limitée de 50 ans après leur décès ou celui de leur conjoint.

²³⁹ „La propriété se fonde sur la distinction radicale qu' il y a entre la personne et la chose, et cette distinction n'a pas besoin d' être étayée par d'autres considérations. " (Lettre du 18. 12. 1859 d'Auguste à Léon, reproduite dans OEC, vol. 4, p. 376).

de la science et attribuées au sentiment individuel et à l'empirisme.

„Malheur aux questions qui ne sont pas, comme les questions purement scientifiques, réservées aux investigations d'un petit nombre de savants compétents qui les discutent en termes techniques! Malheur aux questions qui, soit parce qu'elles touchent directement à des intérêts particuliers, soit parce qu'elles tiennent à des principes de morale générale, tombent immédiatement dans le domaine de la discussion publique. Elles sont bientôt soustraites à la juridiction de la raison pour être livrées au caprice du sentiment individuel et, pour longtemps ravies à la science, elles demeurent abandonnées à tous les hasards de l'empirisme.“²⁴⁰

Pour Walras la question de la propriété intellectuelle jusqu'à maintenant était discutée (par des écrivains et des économistes) d'une façon polémique. C'est pour cela qu'il apprécie dans son article les mérites de Passy, Modeste et Paillottet d'avoir traité les problèmes sur la propriété intellectuelle et au niveau scientifique en appliquant leurs argumentations économiques. Walras constate: *„que des économistes, et des économistes distingués tels que sont MM. F. Passy, V. Modeste et P. Paillottet étaient plus que personne compétents en matière de propriété intellectuelle.“²⁴¹* Cela mérite sa louange surtout pour *„leur persévérance à rétablir les droits de la méthode rationnelle contre l'empirisme sentimental.“²⁴²*

Walras aboutit à une conceptualisation de la question de la propriété intellectuelle conforme aux idées des libéraux Passy, Modeste et Paillottet. En effet Walras adhère à leurs analyses finales, mais il ose critiquer certaines de leurs idées qui ne sont pas établies de manière rigoureuse. On pourra le remarquer que Walras obtient des conclusions plus approfondies sur la base de ses propres réflexions qui découlent de son programme scientifique complet de

²⁴⁰ Walras Léon, 1859: 513 De la propriété intellectuelle. Position de la question économique, *Journal des économistes*, Paris, 1859, vol. 24, n:12; reproduit dans A. et L. Walras, *Œuvres Economiques Complètes*, vol. V, Economica, Paris, 2001, p. 513- 529.

²⁴¹ Walras Léon, 1859: 515, 516.

²⁴² Walras Léon, 1859: 528.

l'économie politique où il lie la théorie de la propriété à sa théorie de la richesse sociale (la valeur).

Pour que la richesse intellectuelle relève du droit de propriété il faut qu'elle soit appropriable. En premier lieu on va vérifier ce fait en répondant à la question si la richesse intellectuelle est acceptée comme une richesse sociale, qui nous amènera dans le domaine de l'économie politique. En deuxième lieu une autre question se pose ici: qui a un droit légal sur cette richesse intellectuelle, qui fait référence au droit naturel.

1.2.1. La richesse intellectuelle en tant qu'une richesse sociale

Avant aborder la question sur le droit de propriété et la propriété de la richesse intellectuelle il faut éprouver qu'elle est une richesse sociale. On a déjà analysé dans la première partie de notre travail le lien parfait entre la théorie de la richesse sociale (la valeur d'échange) et la théorie de la propriété (la propriété) walrasienne. Selon Walras l'économie politique en tant qu'une science de la richesse sociale conduit à la théorie de la propriété. Il y a des rapports entre les deux. Sa théorie de la propriété et la théorie de la valeur ont des points communs: les mêmes biens qui constituent le patrimoine (donc la propriété) font partie de la richesse sociale. On rappelle que par cette théorie de la propriété Walras poursuit les investigations déjà faites par son père Auguste Walras. Walras affirme encore dans son article: „*c'est que l'origine de la valeur est aussi celle de la propriété.*”²⁴³

Si une richesse intellectuelle est une richesse sociale elle devra disposer aux ses caractéristiques propres. Walras définit la richesse sociale par:

- des biens qui sont utiles;
- des biens qui sont en quantité limitée (rares);
- ces biens sont valables, échangeables et appropriables (par conséquence).

²⁴³ Walras Léon, 1859: 516.

Walras affirme que ces principes sont cohérents aux applications de la propriété intellectuelle:
*„Cette observation, je l'avoue, me paraît fondamentale; et ses applications à la question de la propriété intellectuelle me semblent, au point de vue de la méthode, d'une importance considérable. Elles sont faciles à prévoir.“*²⁴⁴

Il faut ensuite observer la richesse intellectuelle. On commence par sa définition établit par Léon Walras comme: *„l'ensemble des œuvres des artistes, écrivains, musiciens, etc.“*²⁴⁵ Il partage l'opinion de Passy sur la nature de la richesse intellectuelle tandis qu'il la critique à ne pas être suffisamment formulée.

*„Je demeure convaincu que cette définition n'est pas suffisante; et par malheur il n'y en a nulle part une meilleure ni même une autre dans le travail de M. F. Passy.“*²⁴⁶

La question de l'utilité de la propriété intellectuelle n'est pas traitée par l'auteur directement. Par définition on suppose comme une condition nécessaire leur utilité pour qu'une richesse intellectuelle soit vraiment considérée comme une richesse.

*„Et d'abord ou le résultat du travail intellectuel est utile ou il est inutile. Dans le second cas tout est dit: le résultat du travail intellectuel n'est pas même de la richesse.“*²⁴⁷

Par la suite, l'argument qui prouve que la richesse intellectuelle est nécessairement rare est l'existence de marché (le fait que certains sont prêts à payer pour recevoir ce type de richesse): des consommateurs des services des concerts, des théâtres, des librairies, etc. Walras observe cela indirectement:

*„L'œuvre intellectuelle, au moins en tant qu'elle devient le théâtre des phénomènes de la valeur d'échange et de la propriété, sort tout entière de la personne, de l'intelligence et des mains du producteur.“*²⁴⁸

Selon Walras ses arguments sont suffisants pour constater que la richesse intellectuelle est bien une richesse sociale.

²⁴⁴ Walras Léon, 1859: 517.

²⁴⁵ Walras Léon, 1859: 518.

²⁴⁶ Walras Léon, 1859: 518.

²⁴⁷ Walras Léon, 1859: 517.

²⁴⁸ Walras Léon, 1859: 526.

Sur ces motifs observés et logiques Léon Walras fait la conclusion suivante:

„Si la richesse intellectuelle est tout ensemble utile et limitée en quantité, elle sera valable, elle sera appropriable; elle sera possédée, échangée et il est urgent de constituer la théorie de la propriété intellectuelle.“²⁴⁹

1.2.2. Le droit naturel sur la propriété de la richesse intellectuelle (ou l'appropriabilité).

Une fois éprouvées les conditions que la richesse intellectuelle est une richesse sociale on s'interroge comment elle pourra être appropriée.

Dans son premier article économique sur la propriété intellectuelle Léon Walras expose d'abord une partie des recherches scientifiques de M. Victor Modeste sur sa théorie de la propriété. Ses conclusions faites en particulier sur la richesse intellectuelle sont mal acceptées par Walras. Il ne trouve rien de plus (en comparaison avec celle de Passy) dans sa définition de l'œuvre intellectuelle annoncé par Modeste comme *„un écrit, une composition musicale, un tableau, une statue, une gravure, un dessin.“²⁵⁰*

Par la suite la méthode de Modeste est la suivante: il utilise la propriété foncière comme *„une sorte d'étalon de mesure précis, certain, incontesté. Plus tard, en y rapportant la propriété intellectuelle, si nous trouvons une conformité parfaite, la conclusion est formulée d'avance, la propriété intellectuelle sera une propriété.“²⁵¹* Or Walras n'est pas d'accord sur cette conformité établie entre la propriété intellectuelle et la propriété foncière.

Ce fait l'aide à accéder aux investigations plus approfondies sur l'origine de la propriété intellectuelle. Walras reconnaît les trois espèces de richesse sociale: la terre, la richesse sociale naturelle (les facultés personnelles des hommes) et la richesse artificielle (fruit du travail et de l'épargne). Walras fait son choix vers une théorie de la production car il s'agit bien non plus de la terre ni de la richesse naturelle mais de la richesse artificielle car *„la richesse intellectuelle*

²⁴⁹ Walras Léon, 1859: 517.

²⁵⁰ Walras Léon, 1859: 521.

²⁵¹ Walras Léon, 1859: 519.

*est de la richesse artificielle, fruit du travail de nos facultés personnelles.*²⁵² Ce qui implique que les gens dont le travail est employé au nom de la richesse intellectuelle sont des producteurs intellectuels (ce terme est utilisé par Passy): les écrivains, les artistes, les musiciens ainsi que les avocats, les médecins, les administrateurs, etc. Les richesses intellectuelles sont des richesses sociales artificielles qui appartiennent à leurs producteurs.

Tous les résultats de ces producteurs peuvent être distingués en deux grands groupes:

- ceux qui ne survivent pas au premier usage que l'on en fait (une fois consommés ils perdent leur utilité): la consultation d'un avocat, d'un médecin, etc. Ils sont définis comme „revenus" dans la terminologie walrasienne.
- ceux qui demeurent après chaque service qu'ils nous rendent (consistent à nous fournir quelque chose définie): le livre, le film ou l'opéra, etc. Ils sont appelés par Walras „des capitaux intellectuels.“

Ces observations permettent à Walras d'obtenir une définition plus complète de la richesse intellectuelle:

*„J'appellerai richesse intellectuelle l'ensemble des capitaux intellectuels et de leurs revenus.*²⁵³ Une œuvre intellectuelle est un capital intellectuel (fait partie de la richesse artificielle) et produit un revenu. Les capitaux intellectuels en tant qu'une richesse sociale sont valables, échangeables et appropriables. La richesse intellectuelle en tant qu'un capital produit des services qui sont aussi valables, échangeables et appropriables. Une autre caractéristique principale de la richesse intellectuelle qui prend la forme des capitaux artificiels, dus à un travail intellectuel est sa susceptibilité des usages répétés (exemple: la pensée exprimée dans un œuvre écrite continue à être utilisable après une première lecture).

Walras verse une demande:

„On ne conteste pas au producteur intellectuel la propriété du capital, fruit de son travail. Ce

²⁵² Walras Léon, 1859: 522.

²⁵³ Walras Léon, 1859: 523.

*qu'on lui conteste, et ce que nous revendiquons pour lui, c'est la propriété du revenu de ce capital.*²⁵⁴ Il affirme la propriété légitime du producteur intellectuel (soit un écrivain, un musicien, un avocat, un médecin, etc.) de par sa théorie de la propriété:

*„Le prix de vente du revenu d'un capital appartient généralement au propriétaire du capital..le producteur intellectuel est naturellement propriétaire du capital fruit de son travail; en conséquence, le prix de vente des revenus intellectuels n'est dû qu'à lui.*²⁵⁵

En bref pour conclure en faveur d'un droit de propriété intellectuelle perpétuel, Walras applique sa théorie de la richesse sociale et sa théorie de la propriété pour constater que:

- la richesse intellectuelle en tant qu'une richesse sociale est utile, limitée en quantité et par conséquent valable, échangeable et appropriable.
- cette richesse intellectuelle se présente par des capitaux artificiels, susceptibles d'usages répétés.
- les capitaux intellectuels artificiels et leurs revenus ou services sont propriété de l'auteur en vertu du seul droit du travail.

Walras fait une définition conforme au droit naturel (à la justice): il défend le droit perpétuel sur le capital (l'œuvre), dont le propriétaire (l'auteur et ses héritiers) pourra vendre indéfiniment ses services (des exemplaires). Tel est le cas, en particulier d'un procédé industriel qui pourra être tenu secret. L'idée est appropriable et appropriée par l'inventeur, valable et échangeable et on est dans le cas général de la richesse sociale.

Par sa propre analyse Walras confirme la position de Passy, Modeste, Paillottet et des autres libéraux sur la question de la propriété intellectuelle.

Mais paraît assez différente une pensée de Walras vers la fin de son œuvre de 1859 qui

²⁵⁴ Walras Léon, 1859: 525.

²⁵⁵ Walras Léon, 1859: 525.

proclame: *„le fonds commun des idées n'est ni valable, ni appropriable, il n'est point échangeable; il n'est point de la richesse sociale; tout au plus est-il de la richesse naturelle. Il est en de hors de toute propriété.“*²⁵⁶ Donc, si on prend la définition de la richesse intellectuelle comme un ensemble des capitaux intellectuels et leurs revenus on pourra ajouter que pas chaque (pas toujours) capital intellectuel est appropriable. Il y a une séparation entre les idées qui ne sont pas protégées et les œuvres intellectuelles qui sont utiles, rares et appropriables.

Walras reconnaît l'appropriabilité pour une partie de ce capital intellectuel. Il distingue deux modes d'exercice de la propriété: la propriété individuelle et la propriété commune et demande *„si certaines espèces de la richesse intellectuelle, les ouvrages des grands écrivains, par exemple, ne seraient pas plutôt aptes à subir le second mode que le premier.“*²⁵⁷

L'idée de Walras que l'auteur garde son droit perpétuel sur son œuvre qui est inaliénable est une idée novatrice dans le domaine de droit d'auteur au XIX^e siècle.

1.3. Une deuxième conceptualisation walrasienne de la propriété intellectuelle.

Plus de vingt ans plus tard Walras abandonne la thèse des libéraux sur un droit de propriété intellectuel absolu et perpétuel. Il insiste sur une deuxième position avec l'apparition en 1880 de son nouveau article appelé „De la propriété intellectuelle“. C'est un travail effectué à la demande du département fédéral du Commerce et de l'Agriculture à propos de leur Avant-projet de loi sur la propriété littéraire et artistique. Walras félicite l'analyse de l'auteur du projet car il correspond mieux à sa nouvelle position sur la propriété intellectuelle:

*„Nous partageons entièrement, comme on l'a pu voir, cette opinion tout à fait opposée à celle des partisans de la propriété littéraire et artistique absolue et perpétuelle (Passy, Modeste, Paillottet), gens fort prodigues de tirades sonores mais fort avares de raisonnements économiques ou moraux.“*²⁵⁸

²⁵⁶ Walras Léon, 1859: 526.

²⁵⁷ Walras Léon, 1859: 527.

²⁵⁸ Walras Léon, 1880: 260 De la propriété intellectuelle, *Gazette de Lausanne*, 10-12 juin 1880; reproduit sur:

Pour analyser la question sur la propriété intellectuelle: on va d'abord rechercher à nouveau le lien entre la richesse intellectuelle et la richesse sociale, par la suite avec les critères walrasiens de la justice et de l'intérêt et conclure finalement à une intervention publique.

1.3.1. La richesse intellectuelle „artificiellement“ devenue une richesse sociale

Léon Walras commence ce deuxième article sur la propriété intellectuelle aussi par un regard vers sa théorie de la richesse sociale. Il se sert des exemples pour catégoriser deux types de choses: les uns comme l'air atmosphérique qui existe en quantité illimitée et les autres comme les maisons, les meubles, les aliments, etc. qui existent en quantité limitée. La richesse sociale se caractérise par ces deuxièmes exemples.

Le principe fondamental théorique de la richesse sociale, comme en 1859 est la limitation dans la quantité des choses utiles. Ainsi Walras précise que c'est la limitation dans la quantité qui rend les choses appropriables et échangeables. La propriété et l'échange ont de sens que dans une économie de rareté:

„On ne s'approprie pas et on n'échange pas les choses inutiles; on ne s'approprie pas et on n'échange pas les choses utiles illimitées en quantité; mais, dès qu'une chose est à la fois utile et limitée en quantité, dès qu'elle est rare, on se l'approprie soit pour en user soi-même, soit pour l'échanger contre d'autres choses rares.“²⁵⁹

Walras continue son observation sur la richesse intellectuelle en prétendant qu'il faut faire des analyses approfondies. En cela il cite l'auteur Alphonse Karr qui regarde la théorie de la propriété intellectuelle comme un constat, d'une façon connue et assez limitée:

„La propriété intellectuelle est une propriété.“²⁶⁰

En 1880, la richesse intellectuelle est analysée de nouveau par Walras. Elle englobe les catégories suivantes: les idées scientifiques, les idées artistiques et les idées industrielles. On

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111751z/f478.image>

²⁵⁹ Walras Léon 1880: 247.

²⁶⁰ Walras Léon, 1880: 248.

va éprouver si ces idées sont des richesses sociales. Ce qui veut dire qu'il faut déterminer si ces idées sont utiles et limitées en quantité. On admet aussi une deuxième possibilité si cette richesse intellectuelle ne fait pas partie de la richesse sociale naturellement, pourra-t-elle le faire artificiellement ?

Cela passe par une analyse des idées mentionnées.

L'idée scientifique n'attire pas tellement un grand intérêt.

*„La science s'attache à poursuivre des rapports nécessaires ou rationnels entre des faits physiques ou moraux. L'idée scientifique consiste dans la connaissance de quelqu'un de ces rapports; elle s'exprime par une exposition orale ou écrite.“*²⁶¹

Walras prend l'exemple d'une idée scientifique comme des faits constatés d'un liquide qui prend le même niveau dans deux réservoirs communiquant l'un avec l'autre.

L'idée artistique n'est pas tellement strictement liée à l'œuvre comme l'idée scientifique. Elle *„consiste dans cette simulation, par des procédés de convention, des aspects divers du monde physique ou moral; elle se réalise dans une œuvre plastique, pittoresque ou littéraire.“*²⁶²

L'idée artistique pourra se réaliser par l'impression de la beauté d'une lampe peinte en bronze ou en porcelaine. Mais si on observe la même œuvre (dans l'exemple de la lampe) comme répondant à la satisfaction d'un besoin on est bien sur une idée industrielle.

L'idée industrielle est aussi définie par Walras:

*„Dans tout produit industriel résultant du travail de l'homme associé à la rente du sol et au profit des capitaux, il y a un élément intellectuel particulier qu'on peut appeler l'idée de ce produit et qu'il est aisé d'isoler par abstraction: c'est cet élément qui se transmet, par description ou par démonstration, de l'inventeur à l'ouvrier, puis de l'ouvrier à l'ouvrier.“*²⁶³

On pourra constater aussi une distinction entre l'idée industrielle et la forme en laquelle elle se réalisera par l'ouvrier.

La richesse intellectuelle - les idées scientifiques, littéraires et industrielles - ne sont pas

²⁶¹ Walras Léon, 1880: 249.

²⁶² Walras Léon, 1880: 249.

²⁶³ Walras Léon, 1880: 249, 250.

toujours susceptibles d'être utiles. Elles peuvent être appréciées, mais c'est rare. Selon Walras dans la plus grande partie des cas le savant, l'artiste ou l'inventeur font beaucoup d'efforts pour créer une théorie ou une œuvre qui finalement tombe dans l'oubli.

Walras prouve que les idées scientifiques, littéraires et industrielles ne sont pas limitées en quantité, ne sont pas rares. Sauf des petites exceptions, tel est le cas d'un procédé industriel qui est tenu en secret. En général le principe de la limitation dans la quantité est rompu. Il n'est pas impossible de les reproduire, on pourra les consulter à un coût très bas. Les exemples d'un nouveau roman lu pour le prix du papier et de l'impression et la symphonie entendue sans payer autre chose que leur exécution confirment ce constat. Cela revient de la caractéristique la plus importante de ces idées, propre aux seules richesses intellectuelles: d'être communiquées au public.

Les idées qui ont une nature immatérielle sont généralement ce que nous nommons des biens publics: il y en a tout de suite et pour tout le monde (Dockès 1996: 216).

„Ainsi, les idées, en général, ne sont pas rares par elles-mêmes; au contraire, leur nature immatérielle leur communique presque toujours l'illimitation dans la quantité. Il y en a tout de suite pour tout le monde et pour tout le monde à discrétion; et en effet c'est le propre des choses immatérielles que de se partager sans s'amoindrir, de se répandre en se multipliant.“²⁶⁴

C'est le cas d'une idée qui est communiquée publiquement. Il devient facile pour mettre sur le marché d'autre idée semblable à elle (elle pourra être reproduite indéfiniment), chacun pourra en profiter car elle n'est pas limitée en quantité. On pourra conclure que considérées comme illimitées (ou pas rares) les idées immatérielles, ces richesses intellectuelles ne sont pas des richesses sociales.

Pour Walras l'analyse de la propriété intellectuelle est un cas spécifique mais pour laquelle il trouve une solution:

„La question de la propriété intellectuelle est donc tout autre que celle de la propriété ordinaire, et il y a d'autant plus lieu de l'approfondir que la richesse intellectuelle une fois

²⁶⁴ Walras Léon, 1880: 252.

*constituée comme richesse sociale, non par la nature mais par la loi; sera l'objet d'un monopole.*²⁶⁵

Pour que les richesses intellectuelles deviennent des richesses sociales Walras accepte l'idée d'une loi qui créait une limitation artificielle de la quantité, par exemple en créant un monopole légal au profit des auteurs de ces idées. Ca se réalise pour une certaine période (reconnue par la société ou l'Etat) quand l'auteur a le droit d'exploiter en monopole son idée pendant une durée limitée. Sans la loi, pas d'objet d'appropriation.

1.3.2. La question de la richesse intellectuelle au point de vue de la justice et de l'intérêt.

La création artificielle d'un droit de propriété, au nom de l'intérêt collectif est tout à fait différent du droit de propriété perpétuel qui résulte de première analyse de Léon Walras de l'année 1859. Ainsi en 1880, dans l'intérêt social Walras conclut à un droit de propriété donné temporairement à l'auteur qui revient à l'Etat après un délai légal. Il soumet sa considération sous deux critères:

- De point de vue de la justice - dans le cas des idées scientifiques (les vérités pures) et des idées industrielles (les vérités d'application) on retrouve souvent deux inventeurs différents: par exemple Leibniz et Newton ont trouvé en même temps le calcul infinitésimal. En revanche, les idées littéraires ou artistiques sont plus personnelles: seul Mozart pouvait être l'auteur de Don Juan.

Les uns et les autres ne sont pas seulement dus à leurs inventeurs, ils ont bénéficié des apports de leurs prédécesseurs: Leibniz et Newton n'auraient pas réussi sans les travaux de Descartes, Mozart n'aurait pas composé son Don Juan sans Haydn et Cimarosa.

Selon Walras *„la question de justice en ce sens que les idées scientifiques, artistiques et littéraires appartiennent pour une part seulement à leurs auteurs et pour une autre*

²⁶⁵ Walras Léon, 1880: 252.

*part à la société.*²⁶⁶

Dans les deux cas il faut tenir compte du milieu social, milieu scientifique, artistique ou littéraire qui les ont créés ou précédés. Par la suite, il est indispensable que d'autres créateurs puissent à leur tour bénéficier de leurs apports (Dockès 1996: 217). C'est la part de l'Etat et le commun.

- De point de vue de l'intérêt - en accordant un monopole aux idées scientifiques, industrielles et artistiques ou littéraires cela a un effet stimulant pour les auteurs et les incite à produire des idées nouvelles.

*„Il est également contraire à l'intérêt général que les travailleurs intellectuels ne puissent tirer aucun parti de leurs idées; car il est certain qu'alors la recherche des théories scientifiques, la poursuite des inventions industrielles, la composition des œuvres d'art et de littéraires serait, sinon tout à fait abandonnée, du moins considérablement négligée.*²⁶⁷

Il sera contraire à l'intérêt général que les inventeurs ou créateurs ne puissent tirer bénéfice de leurs découvertes et alors les sciences, les techniques et les arts seraient évidemment négligés. Cela pourra poser aussi la question de quoi vivent tous ces créateurs (Dockès 1996: 217). Il s'agit ici d'un profit individuel.

Finalement Walras accepte une double position: les auteurs ne sauraient devenir des propriétaires exclusifs (un monopole artificiel conféré par la loi), mais il convient d'encourager l'intérêt matériel des producteurs d'idées (si non le domaine sera abandonnée ou négligé). La solution de principe est une composition de la société et la justice d'une part et l'auteur et l'intérêt d'autre part.

„La justice et l'intérêt nous conseillent donc tous deux de ne point trancher la question de la

²⁶⁶ Walras Léon, 1880: 254.

²⁶⁷ Walras Léon, 1880: 254, 255.

*propriété intellectuelle dans un sens exclusif, soit en faveur des auteurs ou inventeurs, soit contre eux.*²⁶⁸

Walras propose l'idée d'une convention sous la forme de droits d'auteurs ou une rémunération pour le savant. Elle concerne l'auteur et la société (l'Etat). Le premier faisant connaître l'idée, l'Etat lui garantira l'exploitation en monopole pendant un temps certain.

*„Il faut qu'entre l'auteur ou l'inventeur d'une part, et la société d'autre part, une convention intervienne en vertu de laquelle, le premier faisant connaître son idée, la seconde lui fournisse les moyens de l'exploiter en monopole pendant un certain temps au bout duquel elle tombera dans le domaine public.*²⁶⁹

1.3.3. Vers une intervention publique au principe de la propriété intellectuelle.

La conclusion walrasienne sur le principe de la propriété intellectuelle s'applique avec des degrés variables de l'intervention publique selon les idées.

L'exploitation en monopole temporaire des idées devrait assurer leur développement en rémunérant suffisamment les créateurs. Ce n'est pas vérifié pour la recherche scientifique.

Comme les idées scientifiques ne rapportent pas des résultats certains et immédiats le résultat pour l'inventeur n'est pas sûr. Ca pourra être le cas des inventeurs Volta, Oerstedt et Ampère avec l'application dans l'industrie de leurs théories sur l'électricité et sur l'électromagnétisme.

Pour cela la découverte des théories scientifiques exige une intervention publique. La recherche scientifique pourra être assurée qu'à la condition d'être considérée comme un service public.

Walras écrit à propos de ces idées:

„L'Etat seul peut assurer la culture de la science, et il le fait naturellement quand il en organise l'enseignement. Le professeur est le vrai savant, et il convient que son traitement comprenne à la fois le prix de ses leçons et celui de ses découvertes qui, une fois faites,

²⁶⁸ Walras Léon, 1880: 219.

²⁶⁹ Walras Léon, 1880: 219.

tombent immédiatement dans le domaine public. Que s'il publie des ouvrages dans lesquels il expose ses propres théories ou celles des autres, ce sont des œuvres de littérature scientifique dont la propriété sera reconnue à titre de propriété littéraire.^{κ<270}

L'Etat seul pourra l'assurer en garantissant l'enseignement dans la recherche et par contre ces résultats (les ouvrages scientifiques) tombent immédiatement aussi dans le domaine public. Selon Dockès cette conclusion walrasienne paraît étrangère au plan personnel: Walras a payé pour être édité (Dockès 1996: 218).

Quant aux idées industrielles elles pourront aussi „*former l'objet d'une propriété industrielle, vu que ces idées peuvent rémunérer leur inventeur, et qu'en conséquence l'Etat peut se désintéresser de leur invention.*”^{κ<271} Au contraire de la propriété artistique et littéraire la propriété industrielle porte sur un procédé. Pour améliorer la législation française sur les brevets, Walras propose un comité d'experts qui examine des demandes selon leurs importances. Au cas où l'Etat notera un avantage pour la société il pourra racheter le brevet en indemnisant l'inventeur.

Il appartient aussi à l'Etat de faire construire des monuments, des statues et des tableaux dont il paiera „l'idée“ dans le but que l'œuvre architecturale, sculpturale ou picturale puisse inspirer tout le monde. Pour les œuvres littéraires ou d'art la propriété sera reconnue à l'auteur en tant qu'une propriété artistique. Elle porte toujours sur une œuvre: monument, statue, dessin, composition musicale, livre, etc. Walras confirme que „*le dépôt d'un exemplaire de l'œuvre, ou une déclaration en vue de l'enregistrement de sa date, est la seule précaution à prendre en attendant les contestations.*”^{κ<272}

L'intervention publique apparaît nécessaire surtout dans le cas de la propriété des idées littéraires et artistiques qui portent sur: des livres et publications périodiques, des peintures et

²⁷⁰ Walras Léon, 1880: 255, 256.

²⁷¹ Walras Léon, 1880: 256.

²⁷² Walras Léon, 1880: 257.

sculptures, des travaux d'architecture, des œuvres musicales, etc. L'opinion de Léon Walras se confond avec celle-ci de l'auteur de l'Avant-projet de loi sur la propriété littéraire et artistique qu'il devrait analyser.

*„...nous nous bornons à constater que celle-ci est, comme toute autre propriété, le résultat d'un travail; mais elle se distingue de la propriété purement matérielle en ce que, dès l'instant que l'auteur a publié son œuvre, les idées qu'elle contient ne sont plus en sa possession exclusive, mais deviennent la possession de tous ceux qui se les assimilent.“*²⁷³

Walras fait quelques petites corrections mais apprécie bien sa définition „métaphysique“: la différence notée entre la propriété littéraire et artistique et la propriété ordinaire, le constat que la richesse littéraire et artistique n'appartient pas à la richesse sociale; mais elle pourra y être que par une limitation artificielle de sa quantité.

Comment expliquer ces conclusions walrasiennes vers une intervention publique pour la propriété intellectuelle? En 1880 Walras conserve les mêmes mécanismes théoriques sur la richesse sociale et la théorie générale de la propriété. L'unique raisonnement qui a changé est celui de la richesse intellectuelle, qui n'est plus une richesse sociale par sa caractéristique d'être en quantité limitée. La création artificielle d'un droit de propriété au nom de l'intérêt public est présentée comme le contraire exact de la synthèse walrasienne de droit de propriété perpétuel. C'est une solution sociale qui fait revenir l'intervention publique qui après un délai fixe prend les droits de propriété, concédé avant temporairement à un auteur. La deuxième conceptualisation walrasienne de la propriété intellectuelle fait référence à l'Etat pour avoir le plus grand bénéfice possible. En 1880 Walras confirme l'idée d'un monopole légal à durée limitée, un droit de propriété concédé par l'Etat à l'auteur temporairement. Selon Dockès c'est un cas particulier de la théorie générale de la propriété (Dockès 1996: 215).

En 1880 Walras propose une position assez éloignée de la position en 1859 sur la propriété intellectuelle et on pourra l'expliquer par ces faits:

²⁷³ Walras Léon, 1880: 259.

- elle reflète les idées de son économie sociale (tandis que les Etudes d'économie sociale apparaissent plus tard en 1861, après son installation en Suisse il ne cache plus sa conviction).
- il dispose d'un appareil conceptuel beaucoup plus approfondi, des idées socio-économiques mures (Ses *Eléments d'économie politique pure* étaient déjà publiés en 1874).

Chapitre deuxième: Les réformes de la terre et de l'impôt walrasiens. Appréciation critique sur le projet utopique de la nationalisation de la terre.

Les idées de la propriété de la terre considérée comme un patrimoine de l'humanité ont trouvé leurs place particulière parmi des nombreux auteurs du XIX^e siècle, parmi lesquels Léon Walras qui reste le premier auteur néoclassique favorable à la nationalisation de la terre. Ces idées, héritées de son père, ont fait de lui un socialiste qui préconise l'intervention publique dans l'économie auxquelles il reste fidèle jusqu'à la fin de sa vie.

Léon Walras va proposer au niveau de l'organisation économique de la société deux réformes interdépendantes concernant l'intervention publique et l'initiative individuelle: premièrement, la nationalisation de la terre et le rachat des terres par l'Etat, une manière de rendre à l'Etat ce qui lui revient de droit naturel, et deuxièmement la suppression des impôts qui constituent une atteinte au droit de propriété des individus. Toutefois finalement on va se poser la question si ce n'est pas déjà le temps d'un libéralisme terrien par une critique approfondie de ce projet.

2.1. Théories sociales de la propriété, la rente et les systèmes de nationalisation des terres au XIX^e siècle.

Les différentes théories de la propriété d'une orientation sociale ont pris sa place dans les idées de certains économistes au XIX^e siècle: James et John St. Mill, H. Georges, H. H. Gossen, etc. Leurs développements avaient eu une importance à la fois théorique et pratique. Nous examinerons la propriété en tant qu'une théorie scientifique avec l'interprétation de ses phénomènes: la rente, la plus-value, la nationalisation des terres.

Toutes ces théories ou projets de socialisation de la terre reposent sur une conception très ancienne de D. Ricardo: l'idée de l'injustice non seulement du revenu foncier, mais même de la propriété foncière. Un grand successeur de Ricardo est James Mill et son œuvre fondamentale „Eléments d' Economie Politique“ (1821) pour lequel Léon Walras note: *„il est à croire qu'elle aurait exercé une plus grande influence sur la direction des idées et qu'elle constituerait pour son auteur un titre de gloire.“*²⁷⁴

²⁷⁴ Walras Léon, EES 1896: 270.

Par un exemple historique du Moyen-âge des pays européens et des principales monarchies de l'Asie, James Mill évoque les avantages dus à la rente foncière. Ses atouts sont indéniables aussi pour un nouveau pays créé où la propriété privée n'était pas encore définie. La rente foncière est une nouvelle source de revenu pour les besoins de l'Etat qui ne pèse pas sur les entrepreneurs qui recueilleront tous leurs profits, ni sur les ouvriers qui recevraient leurs salaires sans aucune déduction. Au fur et à mesure que la population d'un pays augmente, ainsi que le capital appliqué à la terre, une portion de plus en plus grande du produit net des terres entre dans la rente foncière, donc on assiste à l'augmentation de sa plus-value.

Selon la théorie de James Mill l'Etat pourrait légitimement s'attribuer non seulement la rente actuelle, mais les accroissements futurs de la rente des terres en vue de subvenir aux dépenses publiques:

„Cette augmentation continuelle de la rente foncière, provenant des circonstances qui sont le fait de la communauté, et non le fait particulier des propriétaires, semble former un fonds non moins propre à appliquer d'une manière spéciale aux besoins de l'Etat, que le revenu de la terre dans un pays où elle n'a jamais été propriété privée.“²⁷⁵

C'est surtout son fils John St. Mill avec ses „Principes d'économie politique“ (1848) qui s'est attaché aux idées socialisantes de la terre. Il était également président de la „Land Tenure Reform Association“ où il a apporté des propositions précises par rapport aux réformes de la terre:

l'Etat ne pourra s'approprier que la rente future des terres, les propriétaires ayant un droit à la rente actuelle; promouvoir ce qui est nécessaire à la culture, soit assurer un intérêt durable du cultivateur à sa culture; prévoir une amélioration des habitations des ouvriers; il serait souhaitable que certaines parcelles restent non-cultivables pour encourager le goût pour la nature, etc. (Mertz 2009: 4).

J. St. Mill se dit un économiste libéral avec des préoccupations sociales, surtout ses idées sur la propriété. Sans sacrifier l'efficacité de la petite propriété familiale il propose une véritable

²⁷⁵ James Mill cité par Walras Léon, EES: 269-270.

évolution du droit de propriété sur la terre en mettant en place un impôt sur la rente foncière.

Voilà comment il envisage ce processus:

„L'Etat pourrait sans violer les principes sur lesquels la propriété privée est établie s'approprier la totalité ou une partie de cet accroissement de la richesse à mesure qu'il se produit. Ce serait, à proprement parler, prendre ce qui n'appartient à personne; ce serait employer au profit de la société une augmentation de richesse créée par les circonstances au lieu de l'abandonner sans travail à une classe particulièrement de citoyens. Eh bien, c'est le cas de la rente.“²⁷⁶

Les théories sociales de la propriété retrouvent leur affirmation chez Henry George, américain d'origine et son œuvre fondamentale „Progrès et pauvreté“ (1879). Il sera plus radical que J. St. Mill car la rente des terres n'est pas simplement un revenu frappé d'impôts, elle est à la base des problèmes sociaux de la civilisation et comme conséquence il faut passer à une confiscation de la rente actuelle par l'impôt. Cette idée de George découle d'une négociation de la propriété privée. En résolvant sur l'exemple des USA, l'auteur conclut qu'elle fortifie seulement le monopole des propriétaires fonciers et crée une situation de dépendance, d'exploitation et de la pauvreté parmi les non-propriétaires.

„Nous allons attribuer la distribution inégale de richesse qui est la malédiction et la menace de la civilisation moderne, à l'institution de la propriété privée de la terre. Nous avons vu qu'aussi longtemps qu'il subsistera cette institution, les masses ne pourront bénéficier durablement, d'aucun accroissement dans la puissance productive; qu'au contraire tout accroissement tend à augmenter le malheur de leur condition... Il n'y a qu'un moyen d'éloigner le mal, c'est d'éloigner sa cause.“²⁷⁷

Pour résoudre le problème de la pauvreté il faut substituer la propriété individuelle à une

²⁷⁶ Mill J. St. , *Principes d'économie politique*, 3 éd., Paris, Guillaumin, 1873, t. 1, livre V, ch. II , p. 373.

²⁷⁷ H. George, *Progrès et pauvreté*, éd. Guillaumin Paris, 1879, livre 6, ch. 2, p. 313.

propriété commune des terres. Cette fonction est donnée à l'Etat, sans qu'elle soit obligée à passer à un rachat des terres. Réellement on ne change pas le statut de la propriété, mais l'Etat aura une fonction dirigeante de prélever une rente sur chaque propriétaire.

„De cette manière, l'État pourra devenir le landlord universel, sans s'appeler lui-même ainsi, et sans assumer aucune fonction nouvelle. Dans la forme, la propriété de la terre restera ce qu'elle est maintenant... la rente étant prise par des taxes par l'état, la terre, sous quelque nom qu'elle soit possédée, et qu'importe sa division, sera réellement propriété commune, et chaque membre de la communauté aura sa part aux avantages de la communauté.“²⁷⁸

Les principes des théories sociales sur la propriété se retrouvent avec certaines modifications et remarques chez l'allemand Hermann Henrich Gossen. Walras le considère comme *„un de plus remarquables économistes qui aient existé“²⁷⁹*, son œuvre *„Exposition des lois de l'échange et des règles de l'industrie qui s'en déduisent“* (1854) avec sa théorie de la propriété qui représente comme *„une des plus belles théories que j'aie jamais rencontrées en économie politique.“²⁸⁰* Outre les citations de Gossen dans ses œuvres différentes, Léon Walras lui consacra des longues parties d'analyse critique dans ses deux articles de 1881 et 1885.

La pensée de Gossen relève des analyses fondées sur *„l'état-gendarme“*, une mission sur la propriété garantie de l'Etat par la nationalisation des terres. Comment Gossen justifie t'il ce point de vue doctrinal? Il se réfère à une théorie de l'utilité selon laquelle le maximum de bien-être de l'ensemble de la société pourra être atteint si chaque individu obtient sa jouissance personnelle. Il affirme que la propriété privée de la terre empêche l'homme de choisir l'endroit le plus avantageux pour se réaliser. Il faut que *„la propriété de la terre appartenait entièrement à la communauté, et que celle-ci confiât l'exploitation de chaque parcelle à celui qui offrirait d'en payer la rente la plus élevée.“²⁸¹*

²⁷⁸ H. George, *Progrès et pauvreté*, éd. Guillaumin Paris, 1879, livre 8, ch. 2, p. 385.

²⁷⁹ Walras Léon, EES 1896: 354-355.

²⁸⁰ Walras Léon, EES 1896: 365.

²⁸¹ Gossen H. Hermann, *Exposition des lois de l'échange et des règles de l'industrie qui s'en déduisent*, *Economica* 1995, p. 286.

Les propositions de réformes sociales des auteurs du XIX^e siècle sont intéressantes et identiques par leur contenu et elles s'inscrivent dans la ligne de la pensée walrasienne qu'on va présenter par la suite.

2. La propriété de la terre comme une richesse naturelle et sociale dans la conception walrasienne.

Chez Léon Walras on va étudier la question des réformes de la terre dans ses *Etudes d'économie sociale ou Théorie de la répartition de la richesse sociale* (1896) plus précisément: Théorie de la propriété, Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'Etat, Un économiste inconnu: H. H. Gossen.

Le point de départ de la théorie de la propriété de la terre walrasienne est l'analyse de la terre comme une richesse naturelle et sociale. L'auteur définit la terre comme une ressource naturelle qui a sa valeur, appelée „une valeur intrinsèque“²⁸² et par conséquent le revenu de la terre est aussi naturel. En tant que ressource naturelle, la terre est une ressource „rare“, c'est-à-dire limitée non seulement dans sa quantité absolue, mais aussi dans sa qualité, l'abondance. Elle devient plus rare avec l'augmentation de la population, le développement économique et social. La terre est une ressource „utile“ dans le sens qu'elle a une productivité spécifique, indépendamment du travail et du capital avec lesquels elle est liée.

La terre, richesse naturelle et sociale est également en conformité avec le principe de l'égalité des conditions. Selon Walras chacun devrait avoir un droit d'en disposer, parce qu'il y a „le principe de l'égalité des conditions qui veut que nous puissions tous profiter également des ressources que la nature nous offre pour exercer nos efforts.“²⁸³

La terre (selon le droit naturel) appartient aussi à l'humanité et pas aux individus pris

²⁸² Walras Léon, EES 1896: 226.

²⁸³ Walras Léon, EES 1896: 218.

séparément.

L'humanité ou la société est comprise comme une entité spécifique dans son intégralité et pas une somme des individus différents. Cet ensemble de tous les hommes étant des personnes morales dans la société, fondamentalement égaux, tous doivent profiter des ressources naturelles.

„En d'autres termes, les terres appartiennent à toutes les personnes en commun, parce que toutes les personnes raisonnables et libres ont le même droit et le même devoir de poursuivre elles-mêmes leurs fins et d'accomplir elles-mêmes leur destinée, et sont au même titre responsables de la poursuite de cet accomplissement.“²⁸⁴

Walras prend clairement position contre une approche contractualiste qui serait pour un partage des terres entre individus. D'après lui:

„Si la société était un fait conventionnel et libre, des individus contractés pour l'établir pourraient décider un partage égal des terres entre eux...“²⁸⁵

Il rejette l'idée d'un contrat social (de Hobbes à Rousseau) et bien au contraire accepte que la société soit un „fait naturel et nécessaire,“ et la terre en tant que propriété publique sera une propriété intemporelle de la société dans son ensemble, la génération présente étant responsable devant les générations futures pour son utilisation.

„Toute aliénation des terres est contraire au droit naturel, parce qu'elle lèse les générations futures. En termes juridiques, l'humanité est propriétaire, et la génération présente est usufruitière des terres.“²⁸⁶

Au contraire, le système de la propriété individuelle constitue une violation permanente du droit naturel.

Notons l'importance de l'interprétation économique que Walras fait du second théorème à sa théorie de la propriété, selon laquelle les terres doivent être possédées en commun, par toute

²⁸⁴ Walras Léon, EES 1896: 218.

²⁸⁵ Walras Léon, EES 1896: 218.

²⁸⁶ Walras Léon, EES 1896: 219.

l'humanité, donc par l'Etat: „*Les terres sont, de droit naturel, la propriété de l'Etat.*”²⁸⁷

On pourra résumer ainsi l'argumentation de Walras: les terres sont le patrimoine de l'humanité, donc l'Etat est le représentant de l'humanité, ce qui fait que l'Etat est le propriétaire des terres.

Cette théorie de la propriété de Léon Walras critique et remplace celles des économistes français et la théorie marxiste de son temps qui ne disposent pas de bases économiquement et philosophiquement satisfaisantes (Boson 1963: 69):

- des individualistes- moralistes avec leur théorie de la propriété sur la personnalité de l'homme en niant la valeur de la terre.
- des individualistes- utilitaires qui reconnaissent la valeur de la terre en fondant la propriété privée du sol sur les nécessités de la production.
- le collectivisme marxiste qui repose sur une double affirmation erronée: la première- que le travail seul a de la valeur et que celle de chaque marchandise est déterminée par la quantité de travail qu'elle nécessite; la seconde- que toutes les espèces de travail sont unifiées à une unité de quantité, considérée comme étalon pour mesurer la valeur.

La théorie de la propriété des terres de Walras reste originale par rapport aux autres théories. En général, élaborée au point de vue de l'initiative individuelle elle corrobore avec la propriété individuelle (ou privée) et l'intervention publique avec une propriété publique (ou commune). En particulier, elle consiste en une démonstration de son deuxième théorème: on prouve que la terre, étant une ressource naturelle a sa valeur dans l'Etat (par une intervention publique). On va démontrer les arguments qui renforcent ce statut en passant par une critique de la propriété individuelle.

2.1. Les limites de la propriété individuelle de la terre.

²⁸⁷ Walras Léon, EES 1896: 218.

Walras n'accepte pas la propriété laissée qu'à l'initiative individuelle, elle ne correspond pas à ses critères de justice et d'intérêt. La propriété individuelle pourra être qu'une exception de la règle principale ou un détail négligeable. Il démontre cela:

„Qu'un propriétaire foncier soit alors en même temps entrepreneur de culture, c'est un détail de pratique dont la théorie n'a pas à s'occuper.“²⁸⁸

En général si on laisse la propriété privée des terres l'efficacité économique ne saurait être préservée pour deux raisons:

- au niveau de qualité de leurs exploitations ;
- en enrichissant une partie des individus.

D'abord selon Walras ces terres ne peuvent pas être gérées d'une manière efficace par les individus. Quant aux grandes propriétés, les individus ne sont pas en capacité d'en faire bon usage car ils ont plus de préférences pour les parcs, jardins, etc. Des petites propriétés peuvent souffrir aussi d'un manque d'intérêt individuel, livrées aux cultures arriérées.

„Si c'est la grande propriété qu'on favorise, on verra des portions du territoire demeurer, sous l'influence d'une vanité irréfléchie, à l'état de parcs ou de réserves de chasse; si c'est la petite, on en verra rester livrées, par l'effet de l'ignorance et de la routine, à la culture la plus arriérée.“²⁸⁹

Walras atteste que dans le cas de l'agriculture la libre concurrence ne fonctionne pas toujours. La propriété individuelle dans le secteur agricole *„contrarie les bons effets de la libre concurrence en empêchant les terres d'aller aux emplois les plus avantageux à la société.“²⁹⁰*

Alors il n'est pas d'accord à produire des pertes économiques, de moindre production.

²⁸⁸ Walras Léon, EES 1896: 224.

²⁸⁹ Walras Léon, EES 1896: 225.

²⁹⁰ Walras Léon, EES 1896: 225 .

La présence de la propriété privée sur les terres va contribuer au développement des grands monopoles privés sans garantir des conditions nécessaires aux nombreux petits propriétaires. Il conclut *„qu'abandonner les terres aux individus, au lieu de les réserver à l'Etat, c'est faire profiter à plaisir une classe parasite de l'enrichissement...“*²⁹¹

Pour lui, il faut supprimer la „féodalité foncière“, soit l'inégalité ou l'injustice.

Walras fait une critique de l'initiative individuelle à propos de la terre et un véritable regret du manque de la socialisation de la terre. Il propose un cas de l'histoire.

Dans son premier exemple, au Moyen-âge en Europe les propriétaires des terres qui recevaient la rente (par exemple les seigneurs, l'église, les universités) devaient remplir les principaux services publics qui consistaient à cette époque la justice et le service militaire. Dans le temps ces fonctions publiques sont passées à l'Etat, alors que la terre est restée entre les mains de l'ancienne aristocratie féodale. *„Malheureusement, en déchargeant l'aristocratie féodale des fonctions publiques, on a négligé de lui reprendre le sol, dont la jouissance constituait le traitement de ces fonctions.“*²⁹²

Un deuxième exemple représente la Révolution française qui aurait pu restaurer la situation sociale, mais réellement la vente des biens nationaux aux particuliers était une occasion historique manquée pour faire revenir l'intervention publique (les terres à l'Etat). Walras critique cette situation: *„quand la Révolution a pu s'emparer des biens de la couronne, du clergé et des nobles émigrés; mais on l'a déplorablement manquée en vendant ces biens à vil prix...“*²⁹³

Ainsi, selon Walras les terres doivent être non pas une propriété dans les mains des individus, mais il faut passer à un autre mode de la propriété sous l'initiative publique. La question devra être résolue scientifiquement.

²⁹¹ Walras Léon, EES 1896: 367.

²⁹² Walras Léon, EES 1896: 221.

²⁹³ Walras Léon, EES 1896: 221.

2.2. La propriété publique de la terre: l'intérêt (efficacité économique) et la justice commutative.

La supériorité de la propriété publique par rapport à la propriété individuelle selon Walras c'est qu'elle pourra répondre aux exigences des critères de l'intérêt (d'efficacité) et de la justice commutative.

La solution efficace pour des terres est celle d'une intervention publique ou celle d'un Etat propriétaire allouant les terres rationnellement aux fermiers. Ce titre de propriété exclusif exige une gestion optimale des terres- dans leur usage, exploitation et répartition.

Pour démontrer sa thèse Walras analyse le développement de la société et préconise l'existence de cinq états ou régimes: 1. l'état sauvage (l'état de chasse et de pêche); 2. l'état pastoral; 3. l'état agricole; 4. l'état industriel et 5. l'état commercial.

Dans l'état de chasse, de pêche et dans l'état pastoral les terres appartiennent à la communauté et *„sur le territoire national, chaque individu a le droit de chasser, de pêcher, de faire paître son troupeau.*¹⁶²⁹⁴

En général, note Walras, c'est en passant de l'état pastoral à l'état agricole que les sociétés, croyant à la division de la propriété nécessaire à la division de la culture ont partagé les terres entre les individus *„dans cette persuasion que la division de la propriété était nécessaire à la division de la culture.*¹⁶²⁹⁵

Mais selon Walras nous sommes en train, de son temps de passer de l'état agricole à l'état industriel et commercial.

*„Or, dans ce dernier régime, il y a, à côté de la population agricole, une population industrielle, une population commerçante, une population de gens exerçant des professions libérales, et enfin une population de fonctionnaires publics: cinq populations pour une à nourrir.*¹⁶²⁹⁶

Ce fait produit une transformation complète de l'agriculture qui devient d'extensive à

²⁹⁴ Walras Léon, EES 1896: 219.

²⁹⁵ Walras Léon, EES 1896: 219.

²⁹⁶ Walras Léon, EES 1896: 221.

intensive, pratiquée sur une grande échelle. Walras se prononce pour des grandes fermes, des entrepreneurs qui louent de vastes étendues de terre et qui disposent de quantité massive de travail et capital.

L'Etat correspond à toutes ces caractéristiques et les terres devraient être appropriées par l'Etat. Cette idée, qui est un argument pour l'efficacité économique répond aux défis de nourrir une population croissante et de moins en moins agricole.

Selon Boson à l'état industriel et commercial la propriété collective des terres procure deux avantages, liés à la justice et l'intérêt (Boson 1963: 69):

- En garantissant la pleine propriété individuelle des facultés personnelles et des salaires comme des capitaux épargnés et intérêts (via la suppression de l'impôt) on stimule la production en encourageant le mobile de l'intérêt personnel qui demeure.
- En assurant l'emploi sur une large échelle, de connaissances techniques et de capital, donc une intensification et industrialisation qui ne pourra pas se faire par un producteur individuel.

A cet argument de l'intérêt, Walras adjoint un argument lié à la justice commutative. En ce qui concerne les terres, leurs droits et les conséquences ne sauraient s'appliquer qu'en faveur de l'Etat.

Pour respecter „l'égalité des conditions“ l'Etat sera aussi propriétaire des rentes conformément au premier lemme (théorème II) et propriétaire des fermages et des revenus consommables ou capitaux neufs conformément au second lemme (théorème II).

Selon Walras la propriété commune limite les inégalités. Il établit que dans une société „*les conditions sociales générales sont égales, l'Etat qui doit avoir le monopole des produits ou services d'intérêt public, doit aussi nous les fournir à tous gratuitement, nous rendant ainsi à tous un service égal*“²⁹⁷ et en même temps l'Etat doit „*subsister au moyen de ces revenus, sans*

²⁹⁷ Walras Léon, EES 1896: 340.

*rien demander à l'individu, ni à titre d'impôt, ni à titre d'emprunt.*²⁹⁸

Possédant les terres et leurs revenus, l'Etat pourrait alors subsister et subvenir à ses besoins (assurer les services publics et participer au niveau social). Par conséquent, il n'y aurait plus de raison de détourner injustement le revenu des individus afin de procurer des ressources à l'Etat.

Quant aux revenus des terres, il ne s'agit pas seulement d'un revenu de subsistance mais d'une nouvelle perspective car on laisse *„aux générations postérieures des capitaux, non seulement entretenus, mais agrandis, accrus et multipliés, comme les générations antérieures lui en auront laissé à lui-même.*²⁹⁹ Walras va encore plus loin en définissant que les terres en tant qu'une propriété commune n'appartiennent pas à une génération d'hommes *„elles appartiennent à l'humanité, c'est-à-dire à toutes les générations d'hommes.*³⁰⁰ Les terres, propriété de l'Etat sont de fait une propriété intemporelle de la société dans son ensemble, sans exception, la génération présente étant responsable devant les générations futures de l'utilisation de cette ressource naturelle.

Cette responsabilité de l'intervention publique obéit au critère de la justice, au nom du bien-être des citoyens, présents et futurs. Il s'agit d'une socialisation de la terre, considérée comme un bien communautaire tout en respectant l'intérêt général.

La théorie de la propriété de Walras est originale car elle se développe sur ce double fondement théorique: d'une part la justice qui s'appuie sur le droit naturel (économie sociale) et d'autre part les considérations d'intérêt (économie appliquée) qui viennent confirmer les premiers.

Quand les deux arguments pour la réalisation de la propriété commune sont remplis il aboutit à la conclusion suivante: *„L'intérêt social et la justice sociale seraient absolument satisfaits,*

²⁹⁸ Walras Léon, EES 1896: 218.

²⁹⁹ Walras Léon, EES 1896: 218.

³⁰⁰ Walras Léon, EES 1896: 218.

*l'idéal social serait réalisé.*³⁰¹ Sa théorie de la propriété se fait au point de vue de l'idéal social. Pour arriver à prouver sa conception sociale on continue avec le processus de la nationalisation de la terre.

3. L'intervention publique dans le rachat des terres, la nationalisation de la terre.

La définition de la nationalisation suppose une intervention publique face à la propriété, un processus de substitution de la propriété publique à la propriété privée. Les revenus de l'Etat sont assurés car il devient propriétaire à la fois des rentes (la nature des revenus de la terre) et des fermages (des prix des services producteurs) ainsi que des produits, revenus consommables ou capitaux neufs, acquis par lui avec les fermages.

Donner à l'État l'entière propriété des terres et des ressources naturelles est pour Léon Walras la solution complète et définitive à la question sociale et celle de son père. (Dockès 2011: 91).

On a déjà justifié par des arguments que la meilleure possibilité pour les terres du point de vue économique et social est qu'elles appartiennent à toute l'humanité. Mais comment se réalise concrètement cette attribution des terres ?

Léon Walras a encore cherché à étudier les voies et moyens pour la reprise du sol par l'Etat dans son mémoire „Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'Etat“ de 1880 et dans son article „Un économiste inconnu, H. H. Gossen“ de 1885.

Dans son but social Walras propose un plan pour rachat des terres financé par emprunt. Ce plan est inspiré dans sa plus grande partie des certains éléments de la théorie de Hermann Heinrich Gossen. Walras expose, critique et élargit les idées de Gossen et déclare que „ *C'est une vérité que Gossen n'a pas établie sur une démonstration parfaitement rigoureuse, mais qu'il a pourtant pressentie et discernée avec une sagacité extraordinaire.*“³⁰²

Toutefois Walras apporte une critique au plan de Gossen car l'augmentation de la plus-value de la rente foncière dans le temps rendrait impossible l'amortissement par l'Etat du prix d'achat

³⁰¹ Walras Léon, EES 1896: 347.

³⁰² Walras Léon, EES 1896: 345.

des terres. Cela sera possible à condition d'une évolution future des sociétés (des capitaux et la population). La réalisation de l'amortissement sera faite si un rachat des terres par l'Etat avance cette évolution.

Selon Walras le processus de la nationalisation des terres par l'Etat n'est pas une mesure révolutionnaire ou une confiscation forcée, car l'Etat ne doit pas aller à la justice par l'injustice. Pour éviter toute iniquité l'Etat indemniserait les propriétaires. Grâce au rachat des terres, les anciens propriétaires seraient à la tête de capitaux importants (Boson 1963: 70).

Donc l'Etat rachète progressivement et systématiquement toutes les terres au prix du marché, en commençant par celles qui ont une rentabilité plus élevée : *„L'Etat procéderait au rachat des terres peu à peu, au fur et à mesure que les circonstances le permettraient. Il commencerait par les districts, villes ou campagnes, où la plus-value se manifesterait le plus nettement... gagnant de proche en proche, il étendrait l'opération à tout le territoire.“*³⁰³

Cette attribution des terres est possible dans une dernière étape historique. On raisonne pour une société „progressive“, une évolution économique considérable ou le passage à un état industriel et commercial. Dans celui-ci le prix de la rente et le fermage (ainsi que la population) ont tendance à s'élever, tandis que le prix du profit, de l'intérêt ont tendance à s'abaisser. Le progrès de la société se traduit par une augmentation rapide et si considérable de la valeur de la terre et de la rente, pour le propriétaire foncier, se résout en même temps pour l'Etat, en une augmentation correspondante des dépenses afférentes aux services publics: police, défense nationale, justice, etc.

D'abord l'Etat devrait affermer ses propriétés aux grands entrepreneurs privés procédant par adjudication, il lui faudra aussi prévoir des baux pour longues périodes (plus de 10, 15 ans). Il emprunte de l'argent pendant qu'un propriétaire des terres loue aux producteurs agricoles et utilise leurs fermages pour payer les intérêts. Il est possible que la somme des intérêts à payer

³⁰³ Walras Léon, EES 1896: 449.

excède, au début le montant des fermages qu'il reçoit. Mais à chaque renouvellement des baux aux enchères, le montant des fermages s'élève, tandis que la somme des intérêts diminue (une société progressive). Donc, le mode du bail à ferme est le plus efficient et le plus juste.

Grâce aux fermages l'Etat rembourse ses dettes, finance ses actions régaliennes et assure les services publics, soutient une agriculture intensive (des connaissances et des capitaux en masse) pour assurer à tous une égalité des conditions.

Selon Pierre Dockès *„l'Etat, seul capable d'anticiper cette croissance du taux de plus-value de la rente et du prix des terres, ne serait-ce que dans la mesure où il agit pour cela, bénéficie d'une asymétrie d'information.*"³⁰⁴

Les individus ne peuvent pas anticiper ce taux, car l'Etat pourra l'influencer par ses décisions. Il profite d'une asymétrie d'information face aux individus, ce qui lui permettra d'avoir des fermages supérieurs aux intérêts. L'Etat pourra accélérer ce processus en agissant sur le facteur démographique et l'accumulation de capital.

Cet argument de l'augmentation de la valeur de la terre et de la rente dans une société progressive était démontré dans son économie pure: *„L'économie politique pure nous fournit du même coup le moyen d'une réalisation pratique de la justice et de l'intérêt économique. La valeur se proportionne à la rareté. Or, la rareté et, par suite, la valeur de la terre croît sans cesse avec le progrès social. D'où, comme l'a vu Gossen, la possibilité pour l'Etat, dans une société progressive, de racheter peu à peu toutes les terres en faisant l'amortissement du prix d'achat grâce à la plus-value du fermage.*"³⁰⁵

A la différence de sa théorie de la propriété qui reste du côté de l'idéal de la science, Walras prétend que le processus de rachat des terres par l'Etat, donc leur nationalisation est en lien avec la pratique.

Etant convaincu par les avantages considérables de la nationalisation Léon Walras écrit: *„Je*

³⁰⁴ Dockès Pierre 1996: 171.

³⁰⁵ Walras, Léon, *Mélanges d'économie politique et sociale*, p. 509.

*crois que cette évolution, qui aura pour résultat une plus-value nouvelle de la rente, sans augmentation dans la rareté ni dans la valeur des produits agricoles, mais qui n'a été aperçue jusqu'ici que par quelques esprits ouverts et avancés, n'a pu encore être escomptée par les propriétaires.*³⁰⁶

Il prévoit son avenir en France contemporaine et partout dans le monde. En effet, en France au XIX^e siècle le système agricole étant encore fragile et peu évolué avec une prédominance de la petite exploitation est un obstacle au développement économique. Grâce au rachat des terres par l'Etat, on obtient une intensification, industrialisation et modernisation de l'agriculture, augmentation de l'emploi, spécialisation, etc.

Walras reste fidèle à cette théorie pour la nationalisation jusqu'au bout. Dans son Discours du Jubilé de 1909 il fait appel à un autre pays, tel que la Suisse pour racheter les terres en utilisant le prix de sa nouvelle grande richesse, la houille blanche: *„la Suisse, dis-je, pourrait aisément racheter la terre avec le prix de la houille blanche, et marcher ainsi au premier rang dans une prochaine et glorieuse étape de la civilisation.*³⁰⁷

L'importance de la question de la nationalisation des terres dans le système walrasien consiste dans son application: elle pourra être également adaptée aux mines et aux monopoles naturels mais elle va résoudre finalement aussi la question de l'impôt.

4. L'intervention publique et l'initiative individuelle: un individualisme particulier de la question de l'impôt.

Grâce à sa théorie de la propriété Walras va résoudre la question de l'impôt. Dans ses études d'économie sociale consacrées à l'Impôt (IV partie), Walras se livre à une critique des doctrines et des politiques fiscales qui n'acceptent pas la propriété commune mais vont peser

³⁰⁶ Walras Léon, EES 1896: 368.

³⁰⁷ Walras Léon, Mélanges d'économie politique et sociale, p. 514.

sur les facultés individuelles. Elles considèrent l'homme comme unique créateur de la richesse par son travail et il est tout à fait conforme qu'on lui prélève une partie de son revenu (qui assure les fonctions régaliennes publiques).

Or, Walras est convaincu que les charges publiques (les services publics) ne doivent pas être au détriment de l'initiative individuelle mais contribuer à un but social- l'égalisation des conditions. Et pour lui l'idée de l'impôt qui est une contribution des individus aux dépenses de l'Etat est „*empruntée au point de vue d'un individualisme exclusif*”³⁰⁸ auquel il s'oppose.

C'est la nationalisation des terres qui va résoudre définitivement le problème d'une imposition fiscale en la supprimant. Les activités de l'Etat seraient financées par les revenus de la terre et il n'y aurait plus besoin d'avoir recours à l'impôt. Le montant de la rente et des fermages devraient correspondre aux dépenses des services publics. Il préconise une intervention publique qui ne contredit pas l'initiative individuelle car les individus disposeront complètement du fruit de leur travail (salaire, intérêt) ou on pourra l'appeler „individualisme particulier” de la question de l'impôt.

Walras estime que „*ce sont les seuls revenus issus de la rente des terres qui devraient permettre à l'Etat d'assumer la charge des produits et des services qui lui incombent.*”³⁰⁹

La condamnation de l'impôt par Walras est ferme et définitive: „*L'impôt, quelle que soit sa forme, n'est pas seulement en dehors de la justice, il est contraire à la justice; et pour cette raison; il est destructif de l'équilibre social.*”³¹⁰. L'impôt sur le salaire va contre la concordance des principes de l'intérêt et de la justice. Tout impôt sur salaire est opposé à l'intérêt et à la justice de l'individu, car avec l'impôt on enlève une partie de leur revenu, une partie de ce qui leur appartient. Il redoute une masse de gens pauvres (à la différence de la

³⁰⁸ Walras Léon, EES 1896: 434.

³⁰⁹ C. Rouge-Pullon, *Introduction à l'œuvre de Walras*, Ellipses, Paris, 1996, p. 75.

³¹⁰ Walras Léon, EES 1896: 437.

propriété collective pour laquelle on a prouvé qu'elle garantit des facultés personnelles, des salaires, épargnes, etc.) qui vivent dans la misère physique et morale, donc des prolétaires. Par rapport à cela Walras conclut que tout impôt appauvrit *„l'homme qui vit exclusivement de son travail et à qui l'impôt enlève la seule portion de son salaire qu'il pourrait épargner en vue de devenir propriétaire ou capitaliste en même temps que travailleur.“*³¹¹

La suppression de l'impôt est une réforme inévitable, car les gens poursuivent avant tout leur propre intérêt et dès qu'ils reçoivent une somme définitive des revenus de leur travail sans aucun impôt sont encouragés à travailler et épargner plus.

Selon Boson l'impôt multiple, l'impôt proportionnel, l'impôt progressif ne sont pas seulement contraires à l'intérêt et à la justice, ils sont également arbitraires, lourds et démagogiques (Boson 1963 : 78).

Walras expose encore des arguments et confirme sa position contre les différents types de l'impôt:

- L'impôt *„doit être consenti volontairement, ce qui consacre l'exaltation de l'individu au détriment de l'Etat.“*³¹² L'impôt volontaire met en effet l'Etat sous la dépendance des individus.
- Walras se place contre l'impôt proportionnel des libéraux. Dans ce sens il critique Léon Say qui s'efforce de démontrer que l'impôt doit être proportionnel au revenu. Pour Walras l'impôt même *„réparti proportionnellement... consomme l'anéantis-sement de l'Etat au profit de l'individu.“*³¹³ L'impôt même dans cette version menace ce qu'il appelle *„l'autorité de l'Etat.“*
- Contre l'impôt progressif des radicaux qui est tout simplement opposé à la majorité: S'il s'agit *„d'instituer définitivement l'impôt progressif, je combats ouvertement cette combinaison comme non socialiste mais radicale. La nation étant alors partagée en*

³¹¹ Walras Léon, EES 1896: 78 .

³¹² Walras Léon, *Cours d'économie sociale*, A. et L. Walras OEC, t.12, Economica, 1996, p. 217.

³¹³ Walras Léon, *Ibid*: 217.

*deux classes, ceux qui ont le superflu ou les riches, qui sont en minorité et qui paient la plus forte part de l'impôt, ceux qui n'ont tout au plus que le nécessaire ou les pauvres, qui sont en majorité, et qui paient la plus faible part de l'impôt, comment toutes les augmentations d'impôt ne seraient-elles pas votées à haute main?... L'impôt tend bien ainsi à devenir un instrument pour appauvrir le riche et enrichir le pauvre*³¹⁴

Walras critique des auteurs classiques comme A. Smith et J.-B. Say à propos de la justice et il affirme que *„l'impôt progressif a cet avantage de ménager le nécessaire des uns en pesant sur le superflu des autres.*³¹⁵ Cela ne correspond pas au droit naturel.

L'impôt proportionnel et l'impôt progressif n'échappent pas à la condamnation walrasienne : *„ni l'impôt proportionnel ni l'impôt progressif ne sont en état de mettre hors de contestation le principe de justice sur lequel ils pourraient reposer. A cet égard, ils se valent.*³¹⁶

On remarquera également le but social de Walras et que :

*„L'impôt nous barre l'accès de l'idéal... Pourquoi s'astreindrait-on à être laborieux et économe, puisqu'on n'en retirerait nul profit ?*³¹⁷

Le seul impôt qui est accepté par Walras est celui sur les fermages. Il défendait cette idée déjà dans sa jeunesse, dans une communication au congrès de l'impôt à Lausanne. Le principe de l'impôt foncier est interprété comme une copropriété de l'Etat sur les terres, l'Etat partage avec les propriétaires fonciers la plus-value des fermages (Potier 2011: 37).

Enfin, Léon Walras considère avoir résolu la question de la répartition de la richesse sociale par sa théorie de la propriété. A propos des deux grandes questions sur la nationalisation et sur

³¹⁴ Walras Léon, EES 1896: 437.

³¹⁵ Walras Léon, EES 1896: 435.

³¹⁶ Walras Léon, EES 1896: 434.

³¹⁷ Walras Léon, EES 1896: 438.

l'impôt il conclut „en attribuant les terres et les fermages à l'Etat après avoir attribué les facultés personnelles et les salaires à l'individu.“³¹⁸

5. Appréciation critique sur le projet utopique de la nationalisation de la terre.

Le processus du collectivisme agraire s'est développé massivement en Russie et dans les pays de l'Est et pour cela représente une question d'actualité à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

L'étude de sujet de la propriété de la terre révèle l'existence d'autres conceptions. Il sera intéressant de soumettre un côté différent de cette problématique - une discussion critique et approfondie de ce projet de la nationalisation des terres que certains auteurs contemporains de Walras ont présentés.

Commençons par examiner la pratique provenant de Vilfredo Pareto, le successeur de Léon Walras à l'école de Lausanne qui ne suit guère les idées sociales de son maître et surtout son projet de la nationalisation des terres³¹⁹. On va baser nos analyses sur ses „Cours d'économie politique“ (tome I- 1896 et tome II- 1897) et “Les systèmes socialistes“ (1902 ou réédition de 1978).

Chez Pareto nous sommes aussi loin des théories absolues et abstraites de la nationalisation de la terre. Il s'agit d'un nouveau phénomène est c'est difficile de l'appliquer avant qu'il soit reconnu.

La validité de ce problème, dit la nationalisation de la terre devra se faire très longtemps et après des débats intenses. Quand même derrière cette idée Pareto voit que des inconvénients de ce système seront plus grands que les avantages. Dans ses Cours on pourra lire que:

„Le problème est des plus difficiles, ou l'on ne peut guère , même après une étude approfondie, arriver, dans l' état actuel de nos connaissances, à une conclusion bien nette... Il

³¹⁸ Walras Léon, EES 1896: 401.

³¹⁹ Pareto s'oppose à Walras aussi à propos de: la gestion de la monnaie par l'Etat, la suppression de l'impôt (Steiner 1994: 63).

*est des gens qui croient que l'utilité de la propriété collective du sol est supérieure à toute autre. C'est un point qu'il faut discuter...*³²⁰

Pareto s'oppose à la question de la nationalisation des terres et en même temps à la position walrasienne. Quelques arguments pourront confirmer ce fait:

D'abord Pareto considère que c'est difficile à montrer par les équations simples de l'économie politique pure les avantages pratiques de processus de la nationalisation de la terre.

*„L'économie pure ne nous donne pas de critérium vraiment décisif pour choisir entre une organisation de la société basée sur la propriété privée et une organisation socialiste.*³²¹

Pareto soutienne l'idée qu'au prix de la terre pour l'acheteur il faut ajouter impérativement la valeur probable et actuelle des augmentations de la rente car elle est naturellement escomptée au moment de l'achat (Steiner 1994: 65).

Deuxièmement, vu de l'aspect global la question n'a jamais été analysée que par des économistes, mais aussi par des politiques. Les propriétaires fonciers qui représentent la majorité des personnes concernés détiennent un pouvoir politique et cela exige des négociations ou une résistance de la part de l'Etat, comme futur propriétaire de leurs terres.

Et alors la question *„comment un gouvernement reposant sur le suffrage universel pourra résister au vote de tous les cultivateurs et de tous les locataires de maisons de demandant une réduction du loyer.*³²²

Troisièmement, rien ne garantit pas qu'on sera témoins d'une rente foncière qui croît uniformément ou progressivement dans le temps. Pareto envisage cela:

„Tandis que la rente de certaines terres croît, celle d'autres terres décroît, il peut même y avoir une période, probablement assez courte, de décroissance générale. Il paraît donc bien difficile, sinon impossible, qu'on puisse arriver à une solution générale satisfaisante. La

³²⁰ Pareto Vilfredo, *Cours d'économie politique*, tome II, 1897: 127, int.

³²¹ Pareto cité par Steiner, Vilfredo Pareto et l'économie politique walrasienne, *Nouvelle histoire de la pensée économique*, sous direction de A. Béraud, G. Faccarello, la Découverte, 1993, t. 2, p. 518.

³²² Pareto Vilfredo, *Les systèmes socialistes*, Paris 5, V. Giard & E. Brière, 1902, t.2, p. 311.

*„nationalisation du sol“ paraît être un remède pire que le mal qu'elle veut guérir.*³²³

Les statistiques affirment ce fait et pour confirmer sa thèse Pareto analyse l'exemple de l'augmentation de la consommation du blé, en Angleterre. C'est bien le cas d'une économie ouverte et grâce à la concurrence du blé étranger (à bas prix) on a diminué le territoire local cultivé avec ces céréales (Pareto 1897 t. 2 : 129).

Quatrièmement, le système de la nationalisation des terres retient plus particulièrement l'intérêt de Pareto par rapport au problème de son financement. La plus grande partie des terres seront sous l'initiative publique mais en revanche l'Etat devra faire des prêts hypothécaires. En raison de l'importance de cette opération quels seront les bénéfices pour l'Etat? Et une deuxième question qu'on pourra poser en relation avec la première est de savoir si cette socialisation des terres pourra répondre à tous les besoins publics? Pareto prolonge sa critique en analysant l'erreur habituelle qui consiste à croire que les revenus ainsi tirés seront suffisants. Cela n'arrive jamais à avoir les grands surplus car l'Etat utilise tout pour financer chaque service avec lequel est chargée (Pareto, 1902 t. 2: 311-313).

Bien que dans son livre „L'Ecole de Lausanne“ (1950) Firmin Oulès considère que l'économie politique et sociale de V. Pareto face à celle de L. Walras pourra se rapprocher par certains critères fondamentaux, il note que Pareto a rejeté la conception de la nationalisation des terres.

*„Pourtant on peut observer que le renoncement de soi-même que suppose le collectivisme ne s'est jamais observé en réalité, même à l'état instable, pour toute la population d'un grand pays.*³²⁴

En refusant la propriété collective de la terre, Pareto accorde une importance sur ce point fondamental des libéraux: la propriété privée, conforme aux lois naturelles et l'initiative individuelle.

„Un point extrêmement important pour l'organisation économique et pour l'organisation

³²³ Pareto Vilfredo, Cours 1897 t. 2 : 129.

³²⁴ Oulès Firmin, *L'école de Lausanne*, Paris Librairie Dalloz, 1950: 424.

*sociale est celui de la propriété privée.*³²⁵

Selon Oulès il s'agit d'un problème du fondement de la propriété privée que Pareto a résolu dans „Les systèmes socialistes“. Lorsque Pareto envisage le mode privé de la propriété il ne fait pas recours aux notions métaphysiques et utopiques (comme L. Walras), mais cherche objectivement sa justification dans l'utilité sociale en conformité avec la nature psychologique de l'homme (Oulès 1950: 422-425).

Parmi les auteurs cités par rapport à la critique de la nationalisation des terres notons Paul Leroy-Beaulieu, adepte du „parti des agrariens“ et auteur des deux œuvres fondamentales (qui font partie de ses cours au Collège de France): „Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moins grande inégalité des conditions“ (1881) et „Le Collectivisme. Examen critique du nouveau socialisme" (1885).

La rente est un sujet qui montre les analyses anti-collectiviste et la position doctrinale de Beaulieu. Comme le souligne Luc Marco:

*„Son point de vue sur la rente est original: la théorie de Ricardo serait exacte mais ses conséquences le seraient moins car il n'adhère pas à l'idée d'une hausse continue de la rente. Trois facteurs contrecarrent cette tendance haussière: le non épuisement des terres cultivables du globe, l'amélioration des transports et les progrès du machinisme agricole. Tant que l'humanité n'aura pas épuisé ces trois facteurs de mise en valeur des terres, la rente sera fluctuante et les propriétaires fonciers plus ou moins nombreux selon les époques.*³²⁶

Leroy- Beaulieu à la manière de Pareto fait une remarque critique sur la valeur de la plus-value croissante.

Pour bien illustrer sa position contre la plus-value croissante de la rente que les résultats pratiques ne confirment pas selon la théorie, Beaulieu propose un exemple historique. Vers

³²⁵ Oulès Firmin 1950: 423.

³²⁶ Marco Luc in in *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, M. Lutfalla et Y. Breton (éditeurs), Paris, Economica, 1991: 431.

1815-1820 le Parlement d'Angleterre (croyant, en suivant la théorie de Ricardo, que la terre offre une plus-value constante) attribue par une loi les terres au bénéfice de l'Etat. Ces terres seront exploitées par des fermiers et on s'attend chaque année au renouvellement des baux, que la plus-value progressive permet d'augmenter les revenus de la nation. Les baux (qui ont une longévité de 10 ou 18 ans, toute spécifique pour l'Angleterre) expirent, mais on n'a pas eu les résultats attendus car les fermiers déclarent que les dernières années les ont constitués en perte. Par conséquence il suit un abaissement énorme des fermages - de 10 p. 100, de 15 p. 100 ou de 20 p. 100. Une mauvaise expérience qui a amenée l'Etat à revendre les terres qu'il a si chèrement acheté à des particuliers. Pourtant l'Etat était tenté à plusieurs reprises à augmenter ses profits par une nouvelle nationalisation (vers les années 1840 et 1860) quand les circonstances ont changés et que les baux ont augmentés. Le résultat était confirmé, c'est une situation ruineuse pour l'Etat par rapport aux terres qui devra changer son statut et passer à une „dénationalisation des terres“ (Leroy-Beaulieu, *Le collectivisme*, 1885: p. 206-208).

La nationalisation des terres est également critiquée par Beaulieu pour l'idée d'un emprunt qui le financerait. Dans ce processus qui exige plus d'années, l'Etat emprunterait des milliards qu'il emploierait à racheter des terres pour les affermer ensuite à des associations d'ouvriers. Mais le rendement de la terre, cultivé par des agriculteurs serait insuffisant pour couvrir l'intérêt du capital emprunté. Leroy-Beaulieu réfute totalement l'idée d'un tel financement d'Etat pour cette opération par rapport aux grands risques qu'elle produit:

„Il est fort probable qu'il déprécierait son crédit; on se soucierait peu de prêter des milliards à un Etat qui les emploierait dans une semblable aventure. Les risques de l'opération paraîtraient tels; qu'au lieu de trois et demi, le prêteur exigerait sans doute un intérêt de 4 à 5 pour 100.“³²⁷

³²⁷ Leroy-Beaulieu, *Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moins grande inégalité des conditions*, Paris, Guillaumin et C^{ie} Librairies [1881: 8 sur http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k23536g](http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k23536g)

La propriété collective est-elle vraiment l'instrument le plus actif, plus efficace et le plus rapide? Est-ce que la propriété collective serait plus juste que la propriété privée? Selon Beaulieu les critiques sont évidents. Le traitement que propose notre auteur de ces questions nécessite une transformation de la propriété collective et la propriété privée.

A la disparition de la propriété collective ont contribué deux causes telles que: la division de travail et le progrès des cultures. D'un côté la division du travail qui entraîne un emploi libre de toutes les facultés humaines et une meilleure quantité et qualité de la production. D'un autre côté c'est aussi le progrès des cultures: si autrefois la propriété collective pouvait convenir à une culture simple, actuellement on change avec une culture beaucoup plus complexe (à côté des céréales et du pâturage commun il y a des plantes industrielles, mais aussi le lin, le colza, etc.) ce qui exige un autre type de propriété. Alors, la prétention de „nationaliser“ est contraire aux deux principes de la civilisation moderne (Leroy-Beaulieu, *Essai*, 1881: 76- 81).

Un autre contre-argument de la nationalisation des terres c'est son idée en faveur de la propriété privée. Cette propriété aura une place prospective dans le développement de l'agriculture car:

L'existence de la propriété privée est une des conditions de la liberté pour la nation (Leroy-Beaulieu 1885: 100);

La vraie justification de la propriété c'est „l'utilité sociale“ ou le service rendu à la société (Leroy-Beaulieu 1881: 74);

Tout progrès agricole est dû à une classe des propriétaires riches et moyens des agriculteurs, adoptant une vie laborieuse et rude. C'est la véritable démocratie agricole qui éliminera les propriétaires indifférents et „parasites“ (Leroy-Beaulieu 1881: 161).

Une autre approche est proposée par Charles Gide qui au départ se montrait favorable aux quelques idées de la nationalisation des terres, mais par la suite exprime ses doutes sur la

question. On va rechercher cette orientation dans ses *Principes d'économie politique* (26^e édition de 1931) et quelques articles publiés dans les différents journaux au XIX^e siècle.

L'intérêt de Gide pour la nationalisation des terres est très ancien. On le trouve exprimé pour la première fois dans un article publié en mai 1883 dans le *Journal des économistes* où il présente les grandes lignes de son système de rachat des terres par l'Etat par rapport aux pays „vieux“ de l' Europe et les pays „neufs“ tels que l' Amérique, l' Australie, etc.³²⁸

Selon Gide cette opération (l'effet de la plus-value croissante) pourra s'appliquer pour deux catégories de propriétés foncières: pour toutes les terres dans les pays „neufs" et pour les terres situées dans les villes, du moins dans celles en voie de croissance.

„Il ne paraît pas douteux que si la nationalisation de la terre eût été réalisée dans tous les pays d' Amérique en temps utile la face du Nouveau Monde eût été changée. Dans tous les pays neufs et dans les colonies il restait encore, il y a un demi-siècle, un immense domaine public qui, malheureusement, a presque disparu par les concessions démesurées et à vil prix consenties à des individus ou à des compagnies.“³²⁹

Quant aux pays „vieux“ le résultat est tout à fait opposé, Gide reste réservé en ce qui concerne la possibilité d'application de la nationalisation des terres. C'était le cas de la France où la valeur de la terre s'est relevée d'abord de 50 p. 100 dans la période 1851-1881, pour redescendre par la suite au même chiffre qu'en 1851. Une baisse pareille a marqué encore Angleterre (Principes : 395).

Gide justifie son opinion encore en donnant l'exemple des autres pays où l'intérêt pratique d'un tel système est insignifiant:

„Les lois promulguées depuis la guerre en Pologne, en Roumanie, en Bulgarie, en Tchécoslovaquie et même dans une certaine mesure en Russie poursuivent, elles aussi, la multiplication des petits propriétaires. Voilà des précédents peu encourageants pour la

³²⁸ Ceci est souligné par L.W. même dans „Un économiste inconnu: Hermann-Henri Gossen", 1896: 373.

³²⁹ Gide Charles, *Principes d'économie politique*, Les œuvres de Ch. Gide, L'Harmattan, vol. 2, p. 395.

*nationalisation!*³³⁰

Marcel Boson a essayé de montrer que la position de Gide, vis-à-vis de l'augmentation de la plus-value de la rente des terres est juste. Ce n'est pas un phénomène universel et progressif dans le temps et dans l'espace. Certains changements naturels peuvent influencer les résultats de la rente et provoquer une réclamation des fermages de la part des locataires. C'est une position analogue à celle de Pareto et de Leroy-Beaulieu.

*„Vienne une mauvaise année, inondations, grêle, sécheresse, phylloxéra ou simplement arrivages de blés américains ou de viandes d'Australie, et mille voix réclameront la réduction des fermages, tout comme aujourd'hui elles réclament le dégrèvement de l'impôt foncier.”*³³¹

Luc Marco analyse un point de vue différent de Charles Gide par rapport à la propriété foncière présentée par les savoir-faire de ses agriculteurs, loin d'une conception étatique:

*„C. Gide montre en 1894 (C. Gide, Principes, 4^e éd., p. 487) que la propriété foncière n'est pas le produit du travail de l'homme. Or, comme la propriété est fondée sur le travail, la terre pourrait être logiquement appropriée. Les propriétaires fonciers doivent leur légitimité à leur savoir-faire pour mettre en valeur les terres, savoir-faire supérieur à celui de l'Etat.”*³³²

Finalement, Gide suggère que malgré la routine de la législation française, la propriété foncière a une qualité importante: sa mobilité. Elle change ses propriétaires plusieurs fois et toutefois devra rester à la disposition de chaque personne qui veut l'acquérir. L'instrument important c'est un financement de la Banque de France donc les *„fonds peuvent être prêtés pour des opérations agricoles à court terme, c'est-à-dire pour les dépenses de culture, mais aussi à long terme „pour faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la*

³³⁰ Gide Ch., Rist Ch., *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, Paris, 1920: 668.

³³¹ Boson, 1963: 82.

³³² Marco Luc, 1991b: 432.

*reconstitution de petites exploitations rurales.*³³³

Il appelle cette démarche „la démocratisation de la propriété foncière“.

Les critiques du projet utopique de la nationalisation de la terre nous invitent à sortir de la pensée dominante du XIX^e et du début de XX^e siècle. Elles manquent de détails et sont parfois trop simplistes face à la complexité de la société actuelle, mais elles apportent incontestablement un accent de démocratisation.

L'idée walrasienne sur la nationalisation de la terre dont les fermages devaient permettre à l'Etat de supprimer l'impôt n'obtiendra pas des résultats réels et satisfaisants, mais son souhait de nationalisation des chemins de fer sera exaucé après sa mort en 1910.

³³³ Gide Charles, *Principes d'économie politique*, Les œuvres de Ch. Gide, L'Harmattan, vol.2, p. 398.

Chapitre troisième: L'Illustration de l'intervention publique dans le cas des chemins de fer chez Léon Walras.

1. Le débat fondamental en matière des chemins de fer en France au XIX^e siècle.

Les bases économiques et réglementaires de l'industrie française ferroviaire sont établies au XIX^e siècle. La première ordonnance royale pour l'ouverture de la ligne de chemin de fer entre Saint-Etienne et Andrézieux date de l'année 1823. Dans la première partie du XIX^e siècle la France commence à s'industrialiser, mais le développement rapide des chemins de fer se déroule véritablement dans la deuxième moitié du même siècle.

Dès l'apparition des premières lignes, à la même époque, la question des chemins de fer fait objet de nombreuses discussions. L'historien François Caron a vu juste lorsqu'il écrit que: *„Le chemin de fer fut au centre du débat: personne ne pouvait douter que sa construction était une*

*condition préalable à l'essor du bien-être général; le contrôle de son essor fut d'abord un enjeu de pouvoir; les libéraux craignaient de voir l'Etat accroître démesurément son influence et les républicains avancés que ne se constitue une nouvelle féodalité.*³³⁴

D'une manière fondamentale on s'est toujours posé la question : les chemins de fer doivent-ils être gérés par une intervention publique de l'Etat ou par des initiatives individuelles des entreprises privées fonctionnant sur un marché concurrentiel ? Ou autrement dit polariser le débat vers quelle alternative : la concession³³⁵ ou celle de la régie³³⁶?

Principalement le camp des défenseurs de l'initiative individuelle des chemins de fer est représenté par les grands économistes de la première moitié et le milieu du XIX^e siècle.

On évoque le nom de Michel Chevalier. Dans le *Dictionnaire de l'économie politique* (1852) l'auteur renforce les avantages du mécanisme privé de l'industrie, les principes de son exploitation rigoureuse, il critique le processus de la nationalisation des chemins de fer en Angleterre, etc. Ceci est noté par Walras même :

*„Le gouvernement anglais aurait eu tort de s'emparer des chemins de fer en les rachetant d'autorité. C'eût été une atteinte très sérieuse à l'esprit d'association qui est une des forces vitales de la société anglaise. C'eût été une attaque contre la liberté de l'industrie qui est un des attributs indispensables de la société moderne. Jusque là, dans les chemins de fer, les administrateurs s'étaient mépris, la liberté de l'industrie avait fait un écart. Ce n'était pas une raison pour exercer envers les compagnies des violences et pour entraver systématiquement la liberté de l'industrie en matière de chemins de fer.*³³⁷

Nous allons mobiliser un second exemple qui prouve la thèse de la supériorité de l'initiative individuelle des chemins de fer : Fr. Bartholony, l'un des pionniers du développement des

³³⁴ Caron 1997: 170, cité par Delphine Chevalier 2005: 3.

³³⁵ Concession : un contrat par lequel une personne de droit privé (le concessionnaire) prend en charge la totalité ou une partie des ouvrages appartenant à l'autorité publique.

³³⁶ Régie- une forme d'intervention publique dans la construction et l'exploitation d'un service public.

³³⁷ Walras Léon, L'Etat et les chemins de fer, 1875: 1 sur <http://socserv2.socsci.mcmaster.ca/~econ/ugcm/3ll3/walras/walras.htm>

chemins de fer en France, un financier libéral défendant le principe des concessions. Dans son œuvre de 1839 „Du meilleur système à adopter pour l'exécution des Travaux publics, et notamment des grandes lignes de chemin de fer“, Bartholony rejette le projet fait par le Ministre des Travaux publics J. Dufaure et la Commission de 1838 pour une construction par l'Etat et une gestion par les compagnies privées des chemins de fer. Selon l'auteur les constructions publiques sont coûteux et l'Etat en tant que gestionnaire est soumis aux formalités bureaucratiques (règlements, enquêtes) qui dépensent le temps. Bartholony note le côté différent :

*„Or, l'industrie privée est dans une toute autre position ; aussi obtient-elle des résultats tout opposés à ceux qu'on doit attendre des agents du Gouvernement : ceux-ci, sans intérêt dans le résultat financier d'une entreprise n'en obtiendront jamais tout ce qu'elle peut produire; l'industrie privée, au contraire, n'a qu'un but: dépenser le moins possible et dès-lors obtenir le plus de bénéfice possible.“*³³⁸

Il ressort les avantages que présentent l'initiative individuelle pour l'exécution de nouvelles travaux des chemins de fer: ils seront plus vite achevés, coûteront moins à construire, moins à entretenir et produiront plus que dans le cas d'une intervention publique (Bartholony 1839: 33).

L'idée de développement des chemins de fer réalisé par le biais d'une intervention publique complète, comme la régie est soutenue par un ingénieur français au XIX^e siècle, Henry Navier. Son approche critique l'initiative privée et fait progresser concrètement la rationalité de l'action de l'Etat. Il s'appuie sur les exemples comparatifs de la France et Angleterre pour prouver sa thèse. Les idées de Navier s'inscrivent aussi dans un large débat au XIX^e siècle sur le financement des travaux publics. On retrouve ses arguments interventionnistes:

„Cette condition (la réduction ou l'élimination d'un péage) pouvant être satisfaite lorsque les dépenses sont prises sur les fonds publics, et ne pouvant l'être que dans ce seul cas, il en

³³⁸ Bartholony Fr., *Du meilleur système à adopter pour l'exécution des Travaux publics et notamment des grandes lignes de chemin de fer*, 1839, édit.2, Paris Adolphe Bloua, p. 29.

*résulte un puissant motif pour préférer ce mode d'exécution à tout autre.*³³⁹

Les propositions d'un homme social et politique français, Pierre-Antoine Berryer peuvent être considérées comme un moyen d'attribuer une place spéciale à l'intervention publique. Selon lui quand il y a des conditions favorables de développement telles que: les terrains riches avec une population active, agglomérée, industrielle, etc. cela pourra être dirigée par l'industrie privée. La possibilité d'une intervention publique est envisagée quand la concurrence privée n'est pas parvenue à établir des chemins de fer. Il explique son rôle principal ainsi:

*„Il y a, sur un point quelconque du territoire, à l'une ou à l'autre extrémité, un travail important, un lien de communication qui doit être établi, mais traversant des pays infertiles où les populations sont rares, ou les établissements industriels ne se rencontrent pas, où la spéculation privée ne pourrait pas retirer un produit suffisant de ses avances, et que cependant le lien de communication présente un intérêt général; j'ai dit que l'Etat, comme tuteur des intérêts de tous, ce sont nos propres expressions, doit faire la dépense avec l'argent de tous, dans l'intérêt de tous.*³⁴⁰

Dans la deuxième moitié de XIX^e siècle, Charles de Freycinet, Ministre des travaux publics (1877-1879), polytechnicien et ingénieur des Mines se préoccupait vivement à la multiplication de lignes des chemins de fer. Il était à la tête d'un vaste plan qui se situait dans une perspective de relance de l'économie. Son objectif d'aboutir d'un développement des chemins de fer, „un réseau d'Etat“ est exposé dans son Rapport au Président de la République française (1878):

„Il (l'Etat) n'interviendra, ainsi qu'il le fait, du reste, vis-à-vis des chemins de fer concédés , que pour contrôler, approuver les marches des trains, homologuer les tarifs, assurer l'application des lois et règlements. Pour bien marquer cette dernière partie de son rôle, nous avons tenu à laisser subsister dans toute son intégrité l'organisation du service du contrôle tel qu'il fonctionne sur les autres réseaux. Le public trouvera donc sur les lignes

³³⁹ Navier 1832: 12-13 cité par Numa 2013: 47.

³⁴⁰ Berryer cite par Malbranche Benoit 2013: 2.

provisoirement exploitées par l'Etat, les mêmes garanties et la même protection, à l'égard du personnel exploitant, que si les lignes n'avaient pas changé de mains. Il pourra, en toutes circonstances, recourir à la même autorité et défendre ses droits dans les mêmes formes et suivant les mêmes règles que sur l'universalité du réseau français. ³⁴¹

Ainsi, au XIX^e siècle en France se sont déroulées des nombreuses discussions sur la question des chemins de fer relevant de ce débat fondamental: l'initiative individuelle (les entreprises privées sous le principe de laissez-faire) ou l'intervention publique (l'Etat qui organise tout dans le secteur). Léon Walras y participe.

3.2. La question des chemins de fer chez Léon Walras.

La question des chemins de fer avait intéressé particulièrement Walras qui a travaillé pendant trois ans (1862-1865) à la Compagnie du chemin de fer du Nord. Dans les *Études d'économie appliquée* il explique que son mémoire publié sous le titre „L'Etat et les chemins de fer“ était déjà fait en 1875 quand la question du rachat des chemins de fer était soulevée dans le Canton de Vaud (1898 : 183). Ce texte a été refusé par le *Journal des Economistes* (en 1875) et paraîtra en 1897 dans la *Revue du Droit Public et de la Science Politique*. A son début il émet quelques réflexions:

„Ce mémoire a été composé dans le courant de 1875, à un moment où la question du rachat des chemins de fer, de nouveau pendante en Suisse à l'heure actuelle, avait été soulevée dans le Canton de Vaud... Je m'en suis servi moi-même, depuis lors, comme de texte dans mon cours d'économie politique appliquée en y ajoutant les développements que m'ont fournis divers ouvrages successivement parus et dont les auteurs s'accordaient plus ou moins à mon point de vue...“ ³⁴²

Dans „L'Etat et les chemins de fer“ Walras commence par une étude philosophique de l'économie politique et sociale (à laquelle est attachée la question des chemins de fer) comme

³⁴¹ Grippon-Lamotte L., *Historique du réseau des chemins de fer français*, Issoudun, Gaignault, 1904: 281.

³⁴² Walras Léon, 1875: 1.

une science fondamentale qui cherche à résoudre et synthétiser les différents problèmes de socialisme, libéralisme, utilitarisme, etc. C'est pour cela que ce n'est pas compréhensible quand on impose sans éprouver scientifiquement le principe de „laissez- faire, laissez-passer.“ Léon Walras critique l'étroitesse des idées, le manque des démonstrations rigoureuses chez certains économistes adhérant à ce principe. Il justifie sa position que:

„Il est positif que, pour certains économistes, l'économie politique et sociale est une science qui tient tout entière dans ces quatre mots: Laisser faire, laisser passer. Quelle que soit la question qu'on leur pose, et qu'il s'agisse du travail des enfants et des femmes dans les manufactures ou du régime des colonies, du commerce des blés ou de l'industrie des transports, ils n'y voient jamais qu'une seule et unique solution possible: l'initiative individuelle s'exerçant dans la plénitude de sa liberté.“³⁴³

En restant réservé aux principes de „laissez-faire“ et l'initiative individuelle quant au sujet des chemins de fer Léon Walras se rend compte pour les attaques des libéraux:

„On le voit: la construction et l'exploitation des chemins de fer des compagnies privées... sont des applications du principe de la liberté de l'industrie ou de la liberté du travail; et tout homme qui sera pas partisan de ces systèmes sera un adversaire du principe de la liberté de l'industrie ou de la liberté du travail, un ennemi de l'économie politique, tranchons le mot, un socialiste.“³⁴⁴

Il faut rappeler que dans sa jeunesse il n'était pas favorable à une intervention publique pour les chemins de fer, dans les années 1860-70 Walras envisageait une concession de l'Etat des chemins de fer à une entreprise privée, plus tard avec son étude „l'Etat et les chemins de fer“ il expose sa nouvelle approche, sous l'influence du marxisme il semble plus convaincu de la nécessité de leur nationalisation (Sekerler Richiardi 2010: 259).

Leur première définition vient de fait d'une hiérarchisation des industries de réseaux. Les chemins de fer sont bien classés par rapport aux routes et aux canaux en tant que voies de

³⁴³ Walras Léon, 1875: 1.

³⁴⁴ Walras Léon, 1875: 1.

communications, mais ils se caractérisent „*par la solidarité qui résulte de l'emploi des rails entre ces trois éléments de tout transport: la voie, d'une part, le véhicule et le moteur, de l'autre.*”³⁴⁵

L. Walras retrouve une particularité importante de „*monopole le plus puissant et le plus redoutable.*” L'activité ferroviaire se distingue des autres industries en ce sens qu'elle constitue un double monopole à la fois moral et naturel qui nécessite une intervention publique.

Pour vérifier cela on va analyser par la suite les deux raisons de cette intervention dans le cas des chemins de fer comme monopole naturel et moral. On commence avec son caractère moral.

3. Les chemins de fer comme un monopole moral et un monopole naturel.

3.1. Le caractère moral.

Léon Walras estime que le réseau ferré est plus qu'un service marchand, il est aussi un monopole moral ou un monopole d'Etat relatif aux services et produits d'intérêt public.

Pour mieux situer sa position et pour trouver des arguments Walras fait référence (analyse) certaines idées des auteurs classiques afin de résoudre la question des chemins de fer. Selon „les maîtres de la science” (A. Smith, J.-B. Say), les voies de communication (telles que les grandes routes, les ponts, les canaux) sont des ouvrages publics et l'Etat participe traditionnellement à leurs construction et soutenance. Ce sujet est amené sur la question de leurs financement, soit c'est le consommateur ou le contribuable – le gouvernement central ou les autorités locales? Un vrai débat se forme dans les idées différentes de Say et Smith.

Adam Smith considère que les activités publiques doivent être financées par un péage demandé à ceux qui les utilisent. Cela reflète les prix des marchandises transportées, mais les productions publiques diminuent considérablement les frais de transport et les marchandises deviennent moins chères pour le consommateur. Si les voies de transport sont financées de cette façon, elles devront être construites là où elles sont rentables.

³⁴⁵ Walras Léon, 1875: 6.

„...Lorsque les grandes routes, les ponts, les canaux, etc., sont ainsi construits et entretenus par le commerce même qui se fait par leur moyen, alors ils ne peuvent être établis que dans les endroits où le commerce a besoin d'eux, et, par conséquent, où il est à propos de les construire. La dépense de leur construction, leur grandeur, leur magnificence répondent nécessairement à ce que ce commerce peut suffire à payer.“³⁴⁶

Say prend l'exemple des canaux et explique que leur construction stimule la production des régions riveraines car la diminution des coûts de transport offre de nouvelles possibilités dans le domaine du travail. Il est possible que les taxes ne soient pas suffisantes pour soutenir les canaux, mais les avantages de l'Etat surmontent les dépenses. Si l'Etat veut recevoir ces biens il doit consentir à payer les dépenses pour leur établissement.

„Il faut bien alors que la nation supporte gratuitement les frais de son établissement (des canaux), si elle veut jouir du bien qui peut en résulter.“³⁴⁷

Walras réfléchit que *„Sur ce point, on le voit, comme sur d'autres, les maîtres de la science ne sont pas d'accord.“³⁴⁸* Au premier regard on pourra constater que c'est la position de Say qui est plus adéquate: si les recettes d'exploitation ne couvrent pas les coûts (état déficitaire) et il est normal pour l'entreprise qui offre un service public d'avoir une aide de l'Etat.

Mais selon Walras si on devrait éprouver le service des voies de communication comme un service public il ne faut pas résoudre seulement le cas particulier du transport des marchandises et ne compter que sur les canaux (aucune référence directe n'est faite aux chemins de fer). Cela lui donne la raison de conclure que *„sur le terrain où la question est placée, A. Smith a raison et J.-B. Say est en dehors de l'économie politique.“³⁴⁹* Il a constaté que même si la thèse sayenne paraît être fondée jusqu'à un certain point, les voies de communications, utilisées par le transport des marchandises fournissent un service privé. Le capital qu'on a dépensé pour les construire est un capital productif. Pourquoi créer et entretenir

³⁴⁶ Smith cité par Walras Léon 1875: 7.

³⁴⁷ Say cité par Walras Léon 1875: 7.

³⁴⁸ Walras Léon, 1875: 7.

³⁴⁹ Walras Léon, 1875: 8.

des voies de communication si les péages prélevés ne couvrent pas les coûts et le capital avancé? Le rôle de l'Etat dans ce cas, quand il dirige artificiellement le capital vers un domaine moins rémunérateur et réduit l'utilité du produit global, n'est pas raisonnable.

Quand Walras étudie les activités faisant l'objet d'un monopole moral, notamment le chemin de fer il analyse quelques arguments:

- Pour commencer, la voie ferrée est importante pour la sécurité intérieure et extérieure du pays. Il analyse son rôle stratégique.

„Il faut des routes ou des chemins de fer pour réunir les armées et les porter à la frontière... on attachait une grande importance du point de vue stratégique. Cette importance est réelle: elle a paru dans la guerre de sécession d'Amérique et dans les guerres qui ont eu lieu depuis lors en Europe. Il faut des routes ou des chemins de fer pour mettre les agents de la force publique à la poursuite des malfaiteurs...”³⁵⁰

- Par la suite il faut prendre en compte les différentes initiatives pour la cause humaine ou dans l'intérêt de la société. Walras soutient l'idée que les chemins de fer distribuent des services qui intéressent les gens pas en tant qu'individus, mais en tant que membres de la société ou citoyens de l'Etat. Il y en a certains qui voyagent dans l'intérêt de la communauté. Les gens qui les réalisent diffèrent de ceux qui ne voyagent ni pour leur propre compte, ni pour le compte des consommateurs, ni pour celui de l'Etat, et principalement ce sont ceux *qui se rendent aux divers congrès scientifiques, aux expositions industrielles et des beaux-arts, devenus si fréquents grâce aux chemins de fer.*³⁵¹

- Un autre argument analogique, mais applicable pour les marchandises telles que les

³⁵⁰ Walras Léon, 1875: 8.

³⁵¹ Walras Léon, 1875: 8.

journaux(ou la diffusion de la presse) qui „grâce aux chemins de fer, portent, dans l'intervalle du soir au matin, d'un bout du pays à l'autre, les nouvelles des incidents journaliers de la politique.“³⁵²

- Enfin, en connectant les villes différentes, les chemins de fer mettent en relation les habitants d'un pays et l'objet des voies de communication serait de constituer et resserrer l'unité nationale. Des voies de communications sont „des agents essentiels de la civilisation et du progrès en tous sens“ car grâce à elles „la population se distribue entre les campagnes et les villes; que, par leur moyen, quelques-unes de ces villes deviennent des centres de mouvement scientifique, industriel, littéraire, artistique...“³⁵³

Alors, il y a des raisons morales et politiques pour considérer certains services et produits d'intérêt public. Si pour Walras les chemins de fer représentent un service public, c'est parce que leur existence est importante pour l'accomplissement de leurs activités publiques telles que la justice et la défense nationale. Il ajoute qu'ils garantissent la sécurité et sont importants pour le développement et le progrès. Sur la base de ces caractéristiques, Walras considère que l'Etat doit intervenir dans l'établissement de cette voie de communication.

3.2. Le caractère naturel.

Léon Walras reconnaît aussi un caractère naturel des chemins de fer. L'analyse des monopoles naturels de l'auteur est importante, car il est parmi les premiers à utiliser ce concept dans un sens moderne³⁵⁴ (tandis qu'il n'en a jamais donné une définition précise).

Il reconnaît le caractère naturel des chemins de fer et cela constitue le seul argument en faveur l'intervention publique dans le secteur (Beraud 2004: 20).

³⁵² Ibid: 8.

³⁵³ Walras Léon, 1875: 8.

³⁵⁴ Voir Ekelund et Hebert 2003: 666.

A propos de cela, Walras fait référence aux auteurs J. S. Mill et ses Principes et J. Dupuit avec son article Péages dans le *Dictionnaire de l'économie politique* (Béraud 2004: 20):

- J. S. Mill dit qu'il y a des circonstances qui mettent les industries en dehors du principe de la libre concurrence. Il justifie l'intervention de l'Etat dans les activités où les rendements d'échelle sont croissants et il faut éviter le gaspillage d'augmentation du nombre d'entreprises.
- Dupuit soutient l'idée que l'existence de rendements croissants empêche l'entrée de nouvelles entreprises industrielles. La firme existante détient un pouvoir de monopole.

Selon Walras le réseau ferré pourra être analysé comme un monopole naturel. On considère qu'il fournit un service d'intérêt privé (transport habituel de voyageurs et de marchandises) avec une nature spécifique qui ne permet pas à la libre concurrence de fonctionner et conduit à la formation des monopoles artificiels. „*L'établissement et l'exploitation d'une voie ferrée, comme ceux d'une route ou d'un canal, échappent donc par nature à la concurrence.*“³⁵⁵ Mais si la route et le canal ont une double exploitation (le péage - payé à un monopoleur et le fret - payé aux entrepreneurs concurrents) le cas des chemins de fer est spécifique et on ne pourra pas laisser la liberté aux entrepreneurs car „*la voie constitue un monopole naturel et la traction en constitue un autre essentiellement lié au premier... le loyer de la voie et le loyer des véhicules et des moteurs, le péage et le fret, tout se paie à un monopoleur.*“³⁵⁶

Selon Numa dans la compréhension walrasienne les chemins de fer se distinguent des autres industries en ce sens qu'ils constituent un double monopole naturel. Par double monopole naturel Guy Numa entend une double raison de ne pas concevoir de liberté concurrentielle, mais la nécessité d'une intervention publique dans le cas des chemins de fer (Numa 2008: 11).

³⁵⁵ Walras Léon, 1875: 10.

³⁵⁶ Walras Léon, 1875: 10.

Pour Dockès ces deux cas: à la traction et à la voie des chemins de fer démontrent une seule solution de monopole d'Etat ou de l'exploitation par l'Etat (Dockès 1996: 213).

Quand Walras étudie les activités faisant l'objet d'un monopole naturel et nécessaire, notamment le chemin de fer, il analyse certains arguments dans le but de prouver une intervention publique.

- La construction de la voie ferrée exige l'expropriation des terrains. On devra éliminer l'anarchie que créerait le système de la libre concurrence dans l'ouverture et l'exploitation des lignes de chemin de fer. La concurrence ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues. Le monopole est inévitable. Il n'est pas possible que les différentes compagnies s'engagent pour la construction des voies: „...de même qu'une commune ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à enfouir des tuyaux dans les rues, de même l'Etat ne peut autoriser un nombre indéfini d'entrepreneurs à acquérir des terrains par expropriation entre une ville et une autre.”³⁵⁷ Dans ce cas-là, le chemin de fer se distingue de la route ou du canal qui laissent la concurrence entre les voituriers et les bateliers.
- Les chemins de fer en tant que monopole naturel ont des barrières à l'entrée du secteur. Il s'agit de frais de premier établissement très considérables. Walras démontre deux faits qui s'opposent à la concurrence pour renforcer le caractère naturel de monopole: „d'abord la difficulté à trouver des capitaux, et ensuite celle de rémunérer ces capitaux.”³⁵⁸
Selon Dockès il existe des coûts financiers qui sont difficiles à rémunérer, tandis que cette remarque peut sembler à priori surprenante „à l'époque ou L. Walras écrit, et

³⁵⁷ Walras Léon, 1875: 9.

³⁵⁸ Walras Léon, 1875: 9.

surtout dans le domaine des chemins de fer ou l'on connaît le rôle des grandes compagnies privées... elles ne „réussirent“ que grâce à la spéculation financière et aux compromissions d'Etat'.³⁵⁹

- Un autre argument tiré *„de la nature même de l'industrie dont il s'agit qui est telle que les mêmes frais de premier établissement, et jusqu'à un certain point d'exploitation, y sont susceptibles de se répartir sur un nombre de produits plus ou moins considérable.³⁶⁰*

Il faut éliminer le gaspillage économique engendré par la multiplication des frais liés à l'établissement d'une deuxième entreprise. Les chemins de fer peuvent être comparés au système d'eau et de gaz où *„une seule conduite peut suffire à desservir toute une population d'eau ou de gaz aussi bien que dix conduites“*. Par rapport à la rentabilité: une seule voie pourra aussi bien servir à la même circulation de marchandises et de voyageurs que deux ou plusieurs voies.

Par l'existence de ces entraves à l'initiative individuelle nous confirmons la position walrasienne et justifions aussi la domination de l'intervention publique.

Beraud (2005) reste plus critique quant aux détails et note que si Walras accorde un caractère public à la voie ferrée, il n'explique pas *„pourquoi l'initiative privée serait... incapable d'atteindre (le même) résultat.³⁶¹*

Une fois le caractère moral et naturel justifié on considère la nécessité d'une intervention publique. Par la suite on s'interroge si c'est valable pour un domaine plus spécifique des chemins de fer.

³⁵⁹ Dockès Pierre, 1996: 212.

³⁶⁰ Walras Léon, 1875: 9.

³⁶¹ Béraud Alain, 2005: 44.

4. La tarification des chemins de fer.

Les intérêts de Walras dans son article „L'Etat et les chemins de fer“ portent sur la question du chemin de fer, plus particulièrement à la tarification et à la structure monopolistique du chemin de fer. Selon l'auteur, le principe de la liberté de l'industrie n'est pas tellement applicable dans ce cas. Le monopole permet l'établissement d'un prix du produit net plus élevé que le prix de revient et facilite le maintien de plusieurs prix différents pour le même produit. Walras critique cette dernière position et fait un appel à l'intervention publique pour une unicité des prix des produits et des services dans le secteur ferroviaire. On poursuivra cette analyse walrasienne.

Dans son troisième chapitre de même article Walras définit que les produits du chemin de fer sont les transports de voyageurs et de marchandises, les tarifs sont exprimés en voyageur kilométrique et tonne kilométrique, il existe une seule compagnie de chemin de fer et deux prix: un prix correspondant au prix de revient du voyageur ou de la tonne kilométrique et un prix différent correspondant au produit net maximum. On constate avec Walras que: *„Si le consommateur doit désirer le premier, l'entrepreneur monopole doit désirer le second.“*³⁶²

Dans le cas du transport de voyageur, on pourra instituer trois classes distinctes de voyageurs - première, deuxième, troisième classe -, on est bien dans le cas d'une différenciation des prix. Les trois classes ne se justifient pas par la différence de services rendus, mais par la recherche à tout prix d'une captation de la rente du consommateur.

Cette politique des compagnies ferroviaires pour accentuer les avantages de la première classe et les désavantages de la troisième classe sont une parfaite illustration des conséquences d'une structure de marché monopolistique (Diemer 1999: 142):

„Les compagnies n'ont de voitures de 3^e classe que pour ne pas laisser échapper un grand nombre de voyageurs peu aisés qui, plutôt que de payer le prix de la 1^{ère} ou de la 2^e, auraient continué de voyager en diligence... De même, elles ont des tarifs d'abonnements pour des voyageurs quotidiens qui, plutôt que de payer le tarif ordinaire, resteraient en ville au lieu

³⁶² Walras Léon, 1875: 10.

*d'aller demeurer à la campagne, des tarifs de trains de plaisir ou de voyages circulaires pour des voyageurs qui, sans ces réductions, ne voyageraient pas. Mais tous ces tarifs, bien entendu, sont encore, de beaucoup au-dessus du prix de revient.*³⁶³

Dans ce cas les services rendus sont distincts pour les voyageurs des chemins de fer. Les compagnies font payer plus, ceux qui sont disposés à payer et en même temps font payer moins aux voyageurs qui ne pourraient pas. Elles cherchent par tous les moyens à accentuer les différences et, en augmentant la discrimination parmi les voyageurs, nuisent au principe de la justice.

L'abaissement des tarifs aura lieu aussi dans le cas des marchandises qui sont un bon exemple pour le monopole: „...*Pour les marchandises, les cahiers des charges fixaient comme suit le maximum des tarifs: 1^{ère} classe, 16c; 2^{ème} classe, 14c, 3^{ème} classe, 10c, par tonne et par kilométrique. Moyenne, 13c.33.*”³⁶⁴ Cette classification, à la base des prix multiples pour un même service est fondée sur le prix de ces matières donc sur les préférences du consommateur.

Ce fait vise à confisquer la rente du consommateur en créant artificiellement des différenciations tarifaires pour les marchandises. „*Que l'on parcoure, aux cahiers des charges, la nomenclature des marchandises de chaque classe: spiritueux, bois de menuiserie, produits chimiques, gibier, sucre, café, tissus, objets, manufactures, dans la 1^{ère}, blés, grains, farines, bois à brûler, bois de charpente, cotons, laines, boissons, métaux, dans la 3^e...*”³⁶⁴

Walras analysait que les entrepreneurs ferroviaires cherchaient à différencier leurs produits et à vendre un seul bien (sous formes multiples) aux prix différents.

Selon Walras l'exploitation d'ensemble des lignes s'effectue par le choix des deux politiques, concernant les tarifs (Béraud 2004: 22).

- la première est composée d'un établissement des tarifs de façon que chaque ligne

³⁶³ Walras Léon, 1875: 13.

³⁶⁴ Walras Léon, 1875: 13.

couvre ses frais et reporte à plus tard les réseaux qui ne peuvent pas couvrir leurs coûts. En attendant que le réseau se développe, elle propose à la communauté un transport public à bon prix. On pourra choisir ce premier mode si on considère les chemins de fer comme étant principalement un service d'intérêt privé.

- une autre stratégie est de maintenir un tarif uniforme qui assure l'équilibre parmi les revenus et les coûts. Les lignes les plus fréquentées vont donner un excédent qui permettra de financer le déficit des autres lignes. Le transport sera plus cher, mais le réseau va se développer plus vite. Ce deuxième mode convient à considérer les chemins de fer principalement comme un service public. Walras est plutôt favorable à cette deuxième stratégie.

Walras condamne toutes ces situations de différentes tarifications (des prix ou des tarifs discriminés) des chemins de fer. Il se prononce en faveur d'un prix unique pour empêcher la discrimination. Ce prix unique, égal au prix de revient devra être réalisé par une intervention publique.

„Et nous déclarons sans hésiter que, s'il faut subir la multiplicité des prix dans le cas de monopole de droit ou d'intérêt général, il faut, en dehors de ces cas, y voir une raison de plus de transformer les monopoles de fait en monopoles d'Etat économiques.”³⁶⁵

5. Les arguments d'une intervention publique dans le cas des chemins de fer.

Afin de constater que des chemins de fer en ce qui concerne les transports des services et produit d'intérêt public constituent un monopole moral, ainsi que le service des chemins de fer en ce qui concerne le transport des services ou produit d'intérêt privé qui est un monopole naturel (ou un monopole d'Etat économique), Walras justifie l'intervention publique. Pour montrer mieux tous ses arguments en faveur de cette intervention publique il se sert d'abord d'une critique et refus de l'initiative individuelle dans cette industrie.

³⁶⁵ Walras Léon, 1875: 6.

5.1. Un refus de l'initiative individuelle.

Léon Walras met en doute la qualité de gestion des chemins de fer sous l'initiative individuelle et le principe de „laissez-faire.“ Plusieurs contre-arguments sont avancés:

Il envisage le cas où les compagnies privées construiront et exploiteront les lignes, mais jusqu'au moment où ces lignes rapporteront plus que les frais qu'elles engendrent. L'intérêt privé prend son importance, en supprimant l'intérêt public. L'Etat subira des pertes qui retomberont sur les compagnies privées qui *„s'abstiendront soigneusement soit de réduire les tarifs, soit de construire et d'exploiter d'autres lignes qui ne feraient pas leurs frais en compensant les bénéfices des uns par les pertes des autres. Le pays paiera les transports cher et verra son réseau s'achever lentement; c'est ce qui se passe en France.“*³⁶⁶

De même *„Il faut admettre que les entreprises de chemins de fer seront faites quand elles seront rémunératrices et ne seront pas faites quand elles seront onéreuses, si on les abandonne purement et simplement à l'initiative individuelle.“*³⁶⁷ Selon Walras les voies de chemin de fer n'étaient pas faites uniquement lorsqu'elles seront rémunératrices et abandonnées quand elles seront onéreuses. Même il faut y aller plus qu'une simple rémunération des intérêts, une autre mode de construction et exploitation des chemins de fer selon laquelle le succès progressif des premières lignes construites assure le succès des suivantes.

Walras conteste un raisonnement en matière de questions économiques (plutôt libérales) que les intérêts individuels sont à la fois égoïstes et clairvoyants. Selon Walras c'est à tort que l'on utilise ce raisonnement car c'est une hypothèse qui n'est pas conforme à la réalité:

*„Pour égoïstes, les intérêts privés le sont toujours; mais pour clairvoyants, ce n'est pas tout à fait la même chose.“*³⁶⁸

Le deuxième cas représente une autre preuve empruntée à l'histoire des chemins de fer. Il concerne les deux pays – l'Angleterre et la Suisse - avec un succès obtenu par les premières

³⁶⁶ Walras Léon, 1875: 16.

³⁶⁷ Walras Léon, 1875: 17.

³⁶⁸ Walras Léon, 1875: 16.

lignes qui a précipité les capitaux vers cette industrie. Leurs compagnies avec les actions rapportant deux ou trois fois l'intérêt normal se sont surchargées d'embranchements en favorisant d'autres garanties d'intérêts et par conséquent elles ont réduit leur propre revenu. Le résultat incontestable est *„qu'une précipitation irréfléchie de l'initiative individuelle ait eu, en somme, le même résultat qu'aurait eu une marche rationnelle dans le système de l'intervention de l'Etat.*"³⁶⁹ Et c'est encore pire car selon Walras cela reflète en défaveur des entreprises de chemin de fer produisant un désordre économique. Elle fait apparaître des spéculations, des luttes acharnées et ruineuses, des scandales, des crises, etc.

Une dernière remarque montre l'insuffisance de l'initiative individuelle dans l'industrie des chemins de fer. Elle consiste à indiquer que l'initiative individuelle n'est pas envisageable dans ce réseau et en plus elle serait ruineuse car elle *„ne sert qu'à enrichir une classe parasite de spéculateurs de qui les gains sont sans nulle corrélation avec les chances qu'ils ont courues.*"³⁷⁰

Comment éliminer cette classe parasite qui épuise lourdement le réseau? La réponse de Walras est simple: aller vers une intervention publique. Cette affirmation exige plus d'attention.

5.2. Vers une intervention publique.

Tandis que le monopole privé a vu le succès des premières lignes, l'existence des entraves à l'initiative individuelle représente des arguments pour une nationalisation des chemins de fer. On assiste à un retour à l'intervention publique car elle contribue au progrès scientifique et technique. Selon Walras cela se réalise par l'instauration d'une véritable oligarchie défendant les intérêts de la profession plus que les intérêts particuliers. Les agents de l'Etat n'ont pas hésité à s'investir pour une industrie de „l'avenir“, se sont des gens qualifiés, qui ont suivi des cours universitaires, des stages et apportent leur savoir-faire.

³⁶⁹ Walras Léon, 1875: 16.

³⁷⁰ Walras Léon, 1875: 17.

„l'initiative collective, sous le contrôle de la publicité et de la discussion, effectue mieux que n'importe qui les services d'intérêt public. Là où l'esprit politique est formé, la presse libre et sérieuse, les fonctions publiques sont convenablement remplies, et des magistrats intègres, de braves officiers, des administrateurs éclairés et d'habiles ingénieurs font une besogne souvent très considérable pour une rémunération parfois fort modique.“³⁷¹

Un certain nombre de tâches comme la construction de réseau et leur équipement (rails, traverses) se réalisent non plus de façon irréfléchie, mais d'une marche rationnelle dans le système d'intervention publique. C'est une logique planificatrice car *„il n'y aurait eu ni bénéfices ni pertes pour personne, aucun trouble, aucune crise; et le développement des chemins de fer continuerait à se faire de jour en jour.“³⁷²*

Au total, Walras résume la marche des chemins de fer vers une intervention publique par la fin de son article: *„cette industrie échappe complètement à la règle du laisser faire, laisser passer, d'abord parce que le service des transports d'intérêt public est un service public, et ensuite parce que le service des transports d'intérêt privé est un monopole naturel et nécessaire ; que les chemins de fer doivent donc être construits et exploités dans les conditions des monopoles économiques, soit à prix de revient, soit aux prix de bénéfice maximum, soit par l'Etat lui-même, soit pour le compte de l'Etat, par des compagnies concessionnaires. En dehors de ces principes, il n'y a qu'erreur, confusion, désordre; et c'est ce que prouverait au besoin, par confirmation, l'histoire des chemins de fer dans les divers pays de l'Europe et du Nouveau-Monde.“³⁷³*

Comme l'indique le titre “L'Etat et les chemins de fer“ le texte de Léon Walras va s'appuyer et prouver la relation: intervention publique et l'industrie ferroviaire. Il soutient comme une grande partie des économistes de cette époque et comme nous venons de le voir que „la nature des choses“ et „le caractère moral“ prédétermine ce statut spécial de l'Etat dans la gestion des

³⁷¹ Walras Léon, 1875 : 17.

³⁷² Walras Léon, 1875: 16.

³⁷³ Ibid : 19.

chemins de fer.

Conclusion de la deuxième partie

La pensée sociale walrasienne a été discutée par l'étude du débat fondamental entre intervention publique et initiative individuelle. Dans sa théorie initiale le choix n'était pas catégorique.

En pratique, pour chacun des exemples walrasiens, la propriété intellectuelle, la terre et l'impôt et les chemins de fer, les débats ont porté en priorité sur l'opportunité d'une réforme interventionniste.

Ces réflexions walrasiennes seront au centre des enjeux économiques et politiques au XIX^e siècle. Ainsi, on trouve d'une part des auteurs comme J.-B. Say, Fr. Bastiat, Leroy-Beaulieu, Michel Chevalier, etc. qui soutiennent la primauté de lois économiques universelles. Dans cette perspective ils revendiquent le caractère perpétuel accordé à l'auteur et sa justification par rapport à la propriété intellectuelle, la gestion des chemins de fer par l'industrie privée ou de fortes critiques au projet utopiste de la nationalisation des terres.

D'autre part des auteurs comme P.-J. Proudhon, H. H. Gossen, H. George, ou Charles De Freycinet restent sensibles à une intervention publique et révèlent une véritable spécificité pour les questions analysées. En outre cette dimension sociale est reconnue „en pratique“ dans la pensée sociale de Léon Walras. La question de la propriété intellectuelle montre d'une manière chronologique la maturité des idées walrasiennes par rapport à l'Etat. Dans cette optique, la nationalisation des terres et la suppression des impôts ont interrogées également l'esprit walrasien. Enfin, la nationalisation des chemins de fer qui sera réalisée en France par la suite (d'abord par le réseau de l'Ouest vers 1890) a mieux réalisée le socialisme de Walras.

Toutes ces questions pratiques walrasiennes considérées comme un élément de progrès contribuent au renouvellement de la théorie économique et sociale en France à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Conclusion Générale

Le débat terminologique entre une forme positive et une forme normative concernant l'économie politique et sociale se rencontre déjà au XIX^e siècle.

L'économie positive rassemble les explications objectives ou scientifiques du fonctionnement de l'économie. Elle est exclusivement tournée vers l'examen des faits et la recherche des lois économiques. La théorie de l'économie positive est réorientée vers le capitalisme et privilégie l'étude des marchés. Elle est par principe indépendante de toute position éthique ou de tout jugement normatif.

L'économie normative se focalise sur les questions théoriques, des distinctions fines entre principes abstraits sans déboucher sur des phénomènes concrets. C'est l'économie du bien-être, choix social, etc. Elle est synonyme d'éthique économique, réorientée vers l'économie publique.

Un des premiers économistes à s'interroger sur la distinction entre l'économie positive et l'économie normative est le maître de conférences d'économie politique à Université de Cambridge, John Neville Keynes. Dans son traité célèbre „The Scope and Method of Political Economy“ en 1890 il résume les idées développées jusque-là:

- Il propose d'abord une distinction entre les questions positives et les questions normatives.
- Il énonce par la suite qu'il faut examiner les premiers indépendamment des deuxièmes.

Nous nous intéressons aux deux domaines qu'il distingue. La composante positive qui fonde

les uniformités ce qui concerne ce qui est. Le principe normatif qui s'intéresse aux idéaux, discutant du critère de ce qui devrait être.

„On peut définir une science positive comme un ensemble de connaissances systématiques portant sur ce qui est; une science normative ou régulatrice, comme un exemple de connaissances systématiques relatif aux critères de ce qui doit être.”³⁷⁴

Les économistes reconnaissent que pour définir de bonnes politiques il faut de connaissances positives, c'est-à-dire sur ce qui est, mais cet aspect était considéré comme secondaire par rapport à l'objectif qui aboutira aux conclusions normatives. Cela se réalisera récemment par les théories qui reprennent le questionnement de l'efficacité des marchés, pris par une correction de l'intervention publique.

Grâce à l'apport de la théorie du choix social, fondée par Kenneth Arrow et sa monographie célèbre „Social Choice and Individual Values" (1951) qui permet d'éclairer les questions des comparaisons interpersonnelles et plus généralement celles de la normativité en économie.

D'autre part, l'intérêt exclusif porté à la rationalité individuelle empêche d'évaluer les procédures de choix en termes de rationalité collective comme le fait remarquer le théorème du choix social d'Amartya Sen. Dès son ouvrage „Collective Choice and social welfare" (1970), une nouveauté des théories normatives il introduit dans la réflexion sur les choix collectifs et l'évaluation des états sociaux des préoccupations qui remettent en causes les principes-clés de l'orthodoxie. Amartya Sen développe sa propre base informationnelle et s'intéresse aux capacités qu'ont les individus de convertir en liberté leurs ressources en bien-être.

374

J.N. Keynes, The Scope and Method of Political Economy, 4 ed., 1917, New York, Kelley Reprints of Economic Classics

L'économie normative récente poursuit son projet pendant les années quatre-vingts dans la „Théorie de la justice“ (1971) de John Rawls. Le défi qui relève Rawls est de découvrir les principes de justice que devrait adopter toute société juste, selon une redistribution rationnelle qui augmente de bien-être de tous.

Le débat du positif et normatif s'inscrit parfaitement dans le discours économique des auteurs contemporains représentant la pensée de Léon Walras, qu'on a déjà abondamment cité dans ce travail de thèse.

Leurs interprétations reflètent les diverses préoccupations des auteurs, concernant le degré d'importance qui doit être accordé au sujet discuté. On a pris conscience de la diversité et de la richesse des contributions de Léon Walras par le biais de nombreuses recherches. On va souligner quelques-uns comme W. Jaffé, P. Dockès, A. Rebeyrol, A. Béraud, D. Walker, J. V. Daal, etc.

William Jaffé est reconnu comme un des principaux experts de l'œuvre walrasienne par un certain nombre de ses écrits comme: „The Normative Bias of the Walrasian Model: Walras versus Gossen“ (1977), „Walras's Economics as Others See It“ (1980), „Léon Walras et ses rapports avec les économistes américains“ (2014), etc. Il est parmi les économistes qui vont ressortir la question de la normativité dans l'œuvre walrasienne. Jaffé a soutenu l'idée que les *Eléments* sont une sorte d'utopie, donc afférente à ce qui devrait être. Même l'utilisation faite par L. Walras d'une méthode rationnelle, l'économie pure walrasienne est imprégnée de la normativité ainsi que son économie sociale.

Pierre Dockès, un nom assez célèbre par ses études sur l'épistémologie et l'économie sociale de Léon Walras. Dans son livre „La société n'est pas un pique-nique“ (1996) il étudie toute la

construction walrasienne, l'évolution d'un système social global, complexe et original.

Léon Walras est considéré par lui comme le fondateur de la science économique contemporaine par ses apports en économie pure. Ils sont dominés par une conception de l'homme en société, d'où vient ce système cohérent de l'étude des rapports entre la vérité, la justice et l'intérêt. Selon l'auteur le drame de notre époque et d'avoir retenu de la leçon walrasienne que la seule économie pure en négligeant les dimensions normatives, sociales et appliquées.

La publication de „La pensée économique de Walras“ (1999) d'Antoine Rebeyrol a contribué pour le lancement de notre débat sur la positivité et la normativité dans la pensée walrassienne. Rebeyrol fait partie des économistes qui souhaitent restituer l'unité de la pensée de Léon Walras dans une interprétation normative des Eléments. Dans ce sens l'auteur se place dans une démarche de W. Jaffé.

Il affirme pour les conceptions éthiques qui traversent toute la pensée de Walras: chaque thème analysé par ce dernier est directement lié à une vision de la société où à un projet social précis.

D'abord Rebeyrol revient sur la classification de la trilogie fondée sur la distinction (au moyen d'inspiration de Kant) entre les personnes et les choses ce qui est pour lui d'un caractère moral et normatif. La théorie walrassienne de l'équilibre général doit être aussi comprise comme un détour par une démarche qui visait l'étude de la justice sociale.

Rebeyrol en conclut que Léon Walras considère en réalité deux éléments fondamentaux: l'économie pure et la morale pour lesquelles il atteste même que c'est le deuxième élément qui est primordial et le premier en fait partie.

Alain Beraud élabore une analyse normative du rôle de l'Etat. La question que se pose

l'auteur est quand et comment devrait intervenir l'Etat. Dans l'analyse walrasienne de l'équilibre général la libre concurrence apparaît comme un mécanisme autorégulateur de la production des richesses. Ce sont les échecs du marché qui justifient les interventions publiques. Beraud apprécie la démarche walrassienne comme résolument moderne, considéré comme le point de départ duquel se serait construite la version aujourd'hui dominante de l'économie publique. Elle apparaît comme marginal et c'est à partir de cette contribution que se sont développées les théories de l'optimum et du rendement social. Dans ce sens l'économie politique walrassienne est comprise comme un exposé à la fois de ce qui est et le programme de ce qui devrait être.

Son approche scientifique est justifiée dans son article: „Walras et l'économie publique“ (2010) et aussi en „Walras et la notion de bien d'intérêt public“ (2012), „Le marché, les services publics et les monopoles“ (2004), etc.

Donald Walker dans ses „Controverses walrassiennes récentes dans la littérature en langue anglaise“ (2011) fait un analyse chronologique de la littérature publiée sur Léon Walras au cours des quatre-vingt dix dernières années. Selon lui quand on fait référence à l'économie sociale on entendait par l'économie normative, concernant les caractéristiques et les arguments en faveur d'une économie et d'une société juste. D'après Walker pour d'autres économistes (Witteloostuijn and Maks 1988, 1990; Currie and Steedman 1990; Morishima 1977, etc.) le modèle walrasien exprimé dans les Eléments et ailleurs est purement positif.

L'œuvre de Jan Van Daal Leon Walras's Economics: From Pure to Normative? (2006) est aussi une contribution pour le projet social walrasien. Selon l'auteur ses Etudes d'économie sociale et Etudes d'économie politique appliquée sont incontestablement prouvées comme normatives, mais ses Eléments évitent souvent ces prétentions.

L'économie politique et sociale de Léon Walras pourra être considérée comme une théorie normative conforme avec une intervention publique dans l'évolution de la pensée walrasienne en matière de répartition et de production des richesses sociales.

Dans son sens normatif elle tient toujours une place importante puisqu'elle fait partie d'un projet plus vaste pour les économistes qui consiste en une compréhension des mécanismes de l'économie et en une explication de la meilleure manière de l'atteindre (Gallois 2003: 7).

Notre objectif dans cette thèse était de débattre sur des rôles d'une initiative individuelle et une intervention publique dans l'économie politique et sociale de Léon Walras. Les études des œuvres walrasiennes mettent en avant le contexte intellectuel dans lequel s'inscrit l'auteur: l'héritage de son père Auguste Walras.

Ainsi cette première étape consiste à analyser d'abord la philosophie d'Auguste Walras qui a posé les bases d'une véritable démarche scientifique pour l'économie politique et la théorie de la propriété et la communauté du XIX^e siècle. Sa théorie de la propriété et la communauté serait largement associée à la problématique normative. L'intervention publique chez Auguste Walras pourra être associée à la propriété publique et les classes laborieuses (les agriculteurs, les industriels, etc.) à l'opposition de l'initiative individuelle et la propriété privée, les classes oisives qui consistent une injustice.

La réalisation théorique de sa théorie de la propriété et la communauté repose sur les principes de l'économie politique (valeur d'échange, richesse sociale, limitation dans la quantité, etc.). On serra amener à la conclusion que tout le système économique et social walrasien a une importance sociale et normative.

Auguste Walras est placé au cœur de la tradition française de l'économie politique, une tradition qui confère à l'Etat un véritable rôle économique. Selon Arnaud Diemer les différentes études de caractère normatif du socialisme, du communisme, de la propriété et de

l'impôt chez Auguste Walras ne sont que quatre aspects d'une seule et unique question qui englobe la reconstitution économique de l'Etat (Diemer 2012/3: 460).

Léon Walras réalise son propre projet d'économie politique et sociale à la base d'une tentative de reconstruction des idées de son père et un nouvel apport vers une vision tripartite. Si l'on se penche sur son œuvre dans son ensemble on ne pourra qu'être surpris de la dimension nouvelle que celle-ci acquiert, offrant une vision globale de l'économie politique et sociale (inclus l'économie pure, l'économie appliquée, l'économie sociale).

Léon Walras constitue une tentative de synthèse entre liberté et égalité, justice distributive et justice commutative dans un objectif social et normatif, appelé par W. Jaffe „une utopie réaliste". Dans cette construction l'Etat et l'individu sont deux types qui devront subsister sur un fond commun de la richesse sociale, objet de son économie politique.

L'importance conférée à une intervention publique sera précisée en deux temps: la théorie de la répartition et celle de la production, nommée par Léon Walras comme une première et seconde question sociale. Notre confirmation personnelle sera démontrée par plusieurs sujets théoriques: la propriété publique, les monopoles moraux et naturels, l'entrepreneur public.

La deuxième étape, représentant une continuation logique de notre thèse jusqu'ici propose des exemples concrets à la fois pour comprendre le modèle théorique walrasien mais également pour examiner l'actualité des propos walrasiens.

L'intervention publique chez Léon Walras va être traitée en utilisant une approche historique et une approche épistémologique. Le sujet sera étudié historiquement car nous commencerons par les travaux de Léon Walras: la propriété intellectuelle (1859) pour poursuivre la nationalisation des terres (1896) et enfin les chemins de fer (1897). Dans cette démarche historique nous ferons un petit détour par les discussions différentes des auteurs au

XIX^esiècle, ce que nous permettra de mieux situer et expliquer ces trois questions. L'approche épistémologique consiste le débat entre l'initiative individuelle et l'intervention publique ou le positif et le normatif dans chacun des cas.

La question de la propriété intellectuelle au XIX^e siècle en France a intéressée et confronté plusieurs économistes. Il y avait une partie des défenseurs d'un droit de propriété perpétuel, inspiré par les traditions libertaires. La position finale walrasienne est une solution sociale qui fait revenir l'intervention publique après un délai fixe qui prend les droits de propriété, concédé avant temporairement à l'auteur.

Les idées de la propriété de la terre comme un patrimoine de l'humanité ont trouvé leur place particulière parmi des nombreux auteurs du XIX^e siècle dont Léon Walras, considéré comme le premier néoclassique favorable à la nationalisation de la terre. Il prévoit son avenir en France contemporaine et partout dans le monde. Les critiques sur les résultats de ce projet utopique au début de XIX^e siècle nous invitent à sortir de cette idée walrasienne sur la nationalisation de la terre dont les fermages devaient permettre à l'Etat de supprimer l'impôt.

Les bases économiques et réglementaires de l'industrie française ferroviaire sont établies au XIX^e siècle. Dès l'apparition des premières lignes, à la même époque, la question des chemins de fer fait objet de nombreuses discussions. D'une manière fondamentale on s'est posé la question: les chemins de fer doivent-ils être gérés par une intervention publique de l'Etat ou par des initiatives individuelles des entreprises privées fonctionnant sur un marché concurrentiel? Léon Walras y participe en soutenant l'idée que „la nature des choses" et „le caractère moral" prédétermine le statut spécial de l'Etat dans la gestion des chemins de fer.

L'économie politique et sociale de Léon Walras aura une place spéciale dans l'histoire de la pensée économique car elle fournit des fondements solides et une compréhension large et

enrichissante aux contributions françaises et mondiales.

BIBLIOGRAPHIE

BARANZINI R. et SWATON S., *L'économie sociale du Walras: reconstruction d'un syntagme trompeur, L'économie sociale dans le mouvement des idées*, 25^{ème} colloque ADDES, 22 octobre 2013.

BARTHOLONY Fr., *Du meilleur système à adopter pour l'exécution des Travaux publics et notamment des grandes lignes de chemin de fer*, 1839, édit.2, Paris Adolphe Blondeau, p. 29 sur

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k85816d>

BASTIAT Frédéric, *Discours au Cercle de la Librairie (suivi d'une lettre) 16 décembre 1847, Oeuvres Complètes*, t. 2, Guillaumin, Paris, 1862, p. 4 cité

à http://www.mshparisnord.fr/controverses-PI-XIX/notices/not_bastiat_1847.html

BLANC Louis, *Organisation du travail*, 5^e édition, Paris, 1847, p. 221-235, disponible sur

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k24230t>

BERAUD Alain, *Le marché, les services publics et les monopoles*, Association Internationale Walras, Quatrième Colloque, Nice 23 et 24 septembre 2004

<http://www3.u-cergy.fr/beraud/walras.pdf>

BERAUD Alain, *Walras et l'économie publique*, Léon Walras (1834-1910) », Colloque du centenaire, Association Internationale Walras, 9-11 sept. 2010, disponible sur

http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/89/02/PDF/Walras_ecopu.pdf

BERAUD Alain, *Walras et la notion de bien d'intérêt public*, 8th Conference of the International Walras Association, Toulouse, 14- 15 septembre, 2012, disponible sur

[http://halshs.archives-](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/72/29/67/PDF/Walras_et_la_notion_de_bien_d_intA_rA_t_public.pdf)

[ouvertes.fr/docs/00/72/29/67/PDF/Walras_et_la_notion_de_bien_d_intA_rA_t_public.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/72/29/67/PDF/Walras_et_la_notion_de_bien_d_intA_rA_t_public.pdf)

BERTON F., CORRIEA M., *Initiative individuelle et formation. Contributions de la recherche, état des pratiques et étude bibliographique*, Paris, L'Harmattan, 2004.

BORISOVA Margarita, *Léon Walras et Jean-Gustave Courcelle-Seneuil, deux approches complémentaires pour l'entrepreneur en économie politique*, postface, *Manuel des affaires ou Traité théorique et pratique des entreprises industrielles, commerciales et agricoles* de J.-G. Courcelle Seneuil, édition scientifique par Luc Marco, 5^e éd., L'Harmattan, 2013, p. 359-370.

BOSON Marcel, *Léon Walras, Fondateur de la Politique Economique Scientifique*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1951.

BOSON Marcel, *La pensée sociale et coopérative de Léon Walras*, Institut des études coopératives, 1963, pp. 1-119.

BOURDEAU Vincent, *La solidarité chez Walras, entre droit naturel de l'Etat et marché républicain*, Séminaire de recherche du GREC, Dép. de philosophie, Université du Québec à Montréal, 2005. http://www.unites.uqam.ca/philo/pdf/Bourdeau_V_2005-04.pdf

BRETON Yves et LUTFALA Michel (sous la direction), *L'Economie Politique en France au XIX^e siècle*. Paris, Economica, 1991.

CIRILLO, Renato (1980). *The Socialism of Léon Walras and His Economic Thinking*, *American Journal of Economics and Sociology*, 39:3, pp. 295-303.

COQUELIN C. et GUILLAUMIN C. dir., *Dictionnaire de l'Economie Politique*, Paris, Guillaumin. Deux volumes, 1852-1853.

COULARDEAU Jacques, *Propriété intellectuelle et industrielle*, disponible sur http://www.academia.edu/3172920/PROPRIETE_INTELLECTUELLE_ET_INDUSTRIELLE

Déclaration des droits de l'homme et le citoyen de 26 aout 1789, disponible sur le site <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>

DELPHINE Chevalier, *Réformes des économies politiques ferroviaires: les avantages comparatifs de la Deutche Bahn et de la SNCF*, 2005, p. 3, disponible sur

http://halshs.archivesouvertes.fr/docs/00/04/24/45/PDF/Anal_chgts_inst_la_Rochelle_Chabaliere_Article_v02.pdf

DEWATRIPONT Mathias, PRAET Peter, *Pourquoi l'Etat intervient-il dans l'économie?* in *Problèmes économiques*, n°2640, 1999, 11/17, p. 3-6.

DIEMER A., *La différenciation des prix chez Walras*, Colloque de l'Association Int. Walras, 16.09.1999, MSE de Paris, Cahier du CERAS, Hors serie n°1, 1999, pp. 140-143 sur

<http://www.oeconomia.net/private/recherche/walras1.pdf>

DIEMER Arnaud, *Economie Pure, Economie Appliquée, Economie Sociale, Un point de vue Critique sur l'oeuvre de Léon Walras ?* Papier du colloque Walras de l'Association

Internationale Walras, Lyon, 2002 sur <http://www.oeconomia.net/private/recherche/adiemer-walras2002.pdf>

DIEMER Arnaud & LALLEMENT Jérôme, *De Auguste à Léon Walras: Retour sur les origines du marché et de la concurrence walrassiennes*, 2005, disponible sur

<http://www.oeconomia.net/private/recherche/walras2005.pdf>

DIEMER Arnaud, *Auguste Walras: la constitution d'un véritable programme scientifique pour l'économie politique*, GRESE Paris 1, CERAS Reims, 2006

disponible sur <http://www.oeconomia.net/private/recherche/lyon2006.pdf>

DIEMER Arnaud, *De la théorie de la richesse sociale à la théorie de la justice. Les apports d'Auguste Walras*, GRESE Paris 1, OMI Reims, 2006, disponible sur

<http://www.oeconomia.net/private/recherche/diemeraix2006.pdf>

DIEMER Arnaud, *Auguste Walras et la critique de l'économie politique de J. B. Say*, PHARE-GRESE Paris 1, OMI Reims, 2007, disponible sur

<http://www.oeconomia.net/private/recherche/lyonsaywalras2007.pdf>

DIEMER Arnaud, GUILLEMIN H., *De la physique à la science économique, nouveaux regards sur le statut scientifique des travaux walrassiens*, PHARE-GRESE Paris 1, OMI-

HERMES Reims, 2007. <http://www.oeconomia.net/private/recherche/lyonsaywalras2007.pdf>

DIEMER Arnaud, *Auguste Walras, une démarche scientifique pour l'économie politique, le droit naturel et la philosophie*, Univ. Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, GRESE-PHARE, Paris1, OMI-HERMES, Reims, 2008. <http://www.oeconomia.net/private/recherche/adiemer-walras-2008.pdf>

DIEMER Arnaud, *Auguste Walras, une démarche philosophique au service de l'économie politique*, OMI-HERMES, Univ. de Reims, 26 avril 2008, disponible sur <http://www.oeconomia.net/private/recherche/hermes2008.pdf>

DIEMER Arnaud et POTIER Jean-Pierre (dir.), *Léon Walras Un siècle après (1910-2010)*, Bruxelles, Peter Lang, 2013.

DOCKES Pierre, *La société n'est pas un pique-nique*, Paris, Economica, 1996.

DOCKES Pierre, *Léon Walras: La Vérité, l'Intérêt et la Justice Réconciliés, Economies et Sociétés*, Série PE, n°38, 2006, pp. 1777-1813.

DOCKES Pierre, *Lire Walras et les autres: une note d'humour*, Triangle Université Lyon 2, 2011. <http://www3.unil.ch/wpmu/walras/files/2011/03/1.dockes.pdf>

DOCKES Pierre, *Léon Walras et le progrès économique*, Univ. Lyon 2, Centre Auguste Walras, 2011. <http://www3.unil.ch/wpmu/walras/files/2011/03/02.dockes.pdf>

DUPUIT Jules, *Du principe de propriété. Le juste-l'utile*, 1861, p. 19, disponible sur http://www.mshparisnord.fr/controverses-PI-XIX/archives/arc_dupuit_1861a.pdf

EKELUND R.B. Et HEBERT R. F., *Ethics, engineering and natural monopoly*, History of Political Economy, 2003, vol. 35, n° 4, p. 666.

FOUCHER Victor-Adrien, *Le Congrès de la propriété littéraire et artistique tenu à Bruxelles en 1858*, Paris, 1858, p. 42, disponible sur http://books.google.bg/books/about/Le_Congr%C3%A8s_de_la_propri%C3%A9t%C3%A9_litt%C3%A9raire.html?id=RCINAAAAYAAJ&redir_esc=y

GEORGE H., *Progrès et pauvreté*, éd. Guillaumin Paris, 1879, livre 6, ch. 2, p. 313 ; livre 8, ch. 2, p. 385.

GIDDINGS F. H. , *The theory of Socialization: A Syllabus of Sociological Principles for the Use of College and University Classes*, With References to the Third Edition of *The Principles of Sociology*, N. York, Macmillian, 1897, p. 47.

GIDE Charles, Rist Charles, *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, 3ème éd. rev. et corr., Paris : Librairie de la société du recueil Sirey, 1920, p. 668.

GIDE Charles, *Principes d'économie politique*, Les œuvres de Ch. Gide (26^e éd.-1931), édité par Yves Breton, L'Harmattan, p. 395-398.

GOSSEN H. Hermann, *Exposition des lois de l'échange et des règles de l'industrie qui s' en déduisent*, Paris, Economica 1995, p. 286.

GRIPPON-LAMOTTE L., *Historique du réseau des chemins de fer français*, Issoudun, Gaignault, 1904, p. 281.

GWENAELE Mertz, *John Stuart Mill (économiste britannique du XIX^e siècle): l'économie libérale oui, mais avec une socialisation de la terre*, AGTER, septembre 2009, disponible sur http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-352.html

GWENAELE Mertz, *Léon Walras (économiste français du XIX^e, le premier des néoclassiques était favorable à la nationalisation des terres*, AGTER, 2009, p. 4, disponible sur http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-351.html

JAFFE William (éd.), *Correspondence of Léon Walras and Related Papers*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1965, vol. I, pp. 1-212.

JAFFE W., "Walras's economics as others see it", *Journal of Economic Literature*, 18: 2, pp. 528-549.

JAFFE W. and WALKER D. A., *William Jaffe's Essays on Walras*, Cambridge University Press, 1983

JAFFE William, «Léon Walras et ses rapports avec les économistes américains», *Revue économique et sociale: bulletin de la Société d'Etudes Economique et Sociales*, 13.05.2014
<http://dx.doi.org/10.5169/seals-135205>

KANT E., 1784, *Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée? Qu'est-ce que les Lumières?*, Flammarion, Paris, 1991, p. 45 cité par Dusollier Séverine 2005: 19 <http://www.crid.be/pdf/public/5301.pdf>

KEYNES J. N., *The Scope and Method of Political Economy*, New York, Kelley Reprints of Economic Classics, 4th ed., 1917.

LEROY-BEAULIEU P.-P., *Essai sur la répartition des richesses et sur la tendance à une moins grande inégalité des conditions*, Paris Guillaumin et C^{ie} Librairies 1881: 161, disponible sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k23536g>

LEROY-BEAULIEU P.-P., *Le Collectivisme. Examen critique du nouveau socialisme*, 1885, 2 ed., Paris, Guillaumin et C^{ie} Librairies, 1885 : 208.

LEROY Modeste L., *Auguste Walras, économiste, sa vie, son œuvre*, Paris Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1923.

LOCKE J., *Du Gouvernement civil, de sa véritable origine, de son étendue et de sa fin, tiré de Traité du gouvernement civil*, ch. 5, p. 27 (P. Leslett éditeur, 1988) cité à <http://www.elfege.com/textespolitique.pdf>

NADEAU R., *Vocabulaire technique et analytique de l'épistémologie*, 1999: 321, PUF, Paris.

MALBRANQUE Benoit, *Privatisation ou étatisation des chemins de fer*, 2013, p. 2 sur <http://www.institutcoppet.org/2014/01/15/privatisation-ou-etatisation-des-chemins-de-fer/>

MARCO Luc, *J. G. Courcelle-Seneuil 1813-1892: l'orthodoxe intransigeant* in *L'économie*

politique en France au XIX^e siècle, M. Lutfalla et Y. Breton (éditeurs), Paris, Economica, 1991a, p. 141-161.

MARCO Luc, *Les agents dans la pensée économique française* in *L'économie politique en France au XIX^e siècle*, M. Lutfalla et Y. Breton (éditeurs), Paris, Economica, 1991b, p. 421-450.

MILL J. St. , *Principes d' économie politique*, 3^e éd., Paris, Guillaumin, 1873, t. 1, livre V ch. II , p. 373.

MOLINARI Gustave de, *Propriété littéraire et artistique* (extrait du *Dict. de l'économie politique*, par Charles Coquelin et G.-U. Guillaumin, 1853, t. 2, pp. 473-474, cité à http://www.mshparisnord.fr/controverses-PI-XIX/archives/arc_molinari_1853.pdf

NUMA Guy, *Réglementations et concurrence dans les chemins de fer français 1823-1914*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 47.

NUMA Guy, *La séparation infrastructure- superstructure dans les chemins de fer et les réglementations du monopole naturel* , 2008, p. 11, disponible sur

<http://uehpe2008.univ-paris1.fr/Texte/Guy%20Numa%20-%20La%20S%20E9paration%20Infrastructure%20Superstructure%20dans%20les%20Chemins%20de%20Fer%20et%20les%20R%20E9glementations%20du%20Monopole%20Naturel.pdf>

OULES Firmin, *L'école de Lausanne, textes choisis de L. Walras et V. Pareto*, présentées et commentés par F. Oulès, Paris Librairie Dalloz, 1950: 423-425.

OULES Firmin, *La Conception d'Ensemble de l'Economie Politique chez Léon Walras*, Lausanne, Imprimeries Réunies, 1950.

PARETO V., *Cours d'économie politique*, Lausanne F. Rouge, Paris F. Pichon, t. II, 1897: 127.

PARETO Vilfredo, *Les systèmes socialistes*, Paris 5, V. Giard & E. Brière, 1902, t. 2, p. 311.

POTIER Jean-Pierre, *Classification des Sciences et Divisions de l'Economie Politique et Sociale dans l'œuvre de Léon Walras : une Tentative de Reconstruction* . *Economies et*

Sociétés, Série Oeconomia, Histoire de la Pensée Economique, Série PE, 1994, n°20-21.

POTIER Jean-Pierre, *Léon Walras and Applied science, the significance of the free competition princip*, Studies in the History of French political economy, from Bodin to Walras, Gilbert Faccarello(ed.), London, New York: Routledge, pp. 369-401.

POTIER Jean-Pierre, *Léon Walras et les Exceptions au Principe de la Libre Concurrence* , Economies et Sociétés, série PE, n°38, 2006, pp. 1813-1826.

PROUDHON Pierre-Joseph, *Les Majorats Littéraires*, Bruxelles, Office de publicité, 1862, p. 45-46 sur http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k840788j/fl_image

REBEYROL A., *La pensée économique de Walras*, Paris, Dunod, 1999.

ROUGE- PULLON C., *Introduction à l'œuvre de Walras*, Paris, Ellipses, 1996, p. 75.

ROUGE- PULLON C., *Léon Walras, vie, œuvres, concepts*, Paris, Ellipses, 2011.

SAGOT- DUVAUROUX Dominique, *La propriété intellectuelle, c'est le vol! Le débat sur le droit d'auteur au milieu du XIX^e siècle!* , Introduction à l'ouvrage *Les Majorats Littéraires*, Les Presses du réel, 2002, pp.1- 17 <http://www.lespressesdureel.com/PDF/224.pdf>

SAY J.-B., *Traité d'économie politique*, 6 éd., 1841: 57, sur http://www.librairal.org/wiki/Jean-Baptiste_Say:Trait%C3%A9_d%27%C3%A9conomie_politique_-_Livre_I_-_Chapitre_I

SEKERLER Richiardi, *L'économie sociale sous la menace de l'économie pure: malheureuse philosophie sociale de Léon Walras*, mémoire DEA, dirigé par A. Lapidus, HPE, Paris 1, 2004.

SEKERLER Richiardi A. P., BARANZINI R. (Dir.) (2010). *Jevons et Walras: entre philosophie morale et économie sociale, un jalon dans la compréhension de la décision publique*. Université de Lausanne, Faculté des hautes études commerciales.

SHIRINE Sabéran, *L'utile walrasien, qu'est-il au juste* , Journées Charles Gide, Toulouse, 16-17 juin 2011 sur <http://alain.alcouffe.free.fr/fullpapers//c4Saberan.pdf>

STEINER, *Vilfredo Pareto et l'économie politique walrasienne*, Nouvelle histoire de la pensée économique, sous direction d'A. Béraud, G. Faccarello, la Découverte, 1993, t. 2, p. 518.

STEINER P., *Pareto contre Walras: le cas de l'économie sociale*, Economies et Sociétés, Serie Oeconomia, HPE, P.E., 10-11/1994, 20-21, p. 63.

UNIVERSITE DE LAUSANNE, *Jubilé Walras : 10 Juin 1909*. Lausanne, Impr. réunies, 1909.

WALKER Donald, *Controverses walrassiennes récentes dans la littérature en langue anglaise*, Université de Pennsylvanie (Indiana), 2011,

<http://www3.unil.ch/wpmu/walras/files/2011/03/7.donald-walker.pdf>

WALKER Donald, *Les idées de Léon Walras sur la Nature Humaine*, Univ. de Philadelphie (PA), 2011. <http://www3.unil.ch/wpmu/walras/files/2011/03/03.walker.pdf>

WALRAS Auguste, *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur(1831)*, OEC, Paris, Economica, t.1, 1990.

WALRAS Auguste, *Réfutations de la doctrine de Hobbes sur le droit naturel de l'individu*, OEC, vol. 2, pp. 277-329

WALRAS Auguste, *Théorie de la richesse sociale ou résumé des principes fondamentaux de l'économie politique*, Paris, Guillaumin, 1849.

WALRAS Auguste, *Un chapitre de M. Guizot annoté par un travailleur (1849)*, OEC, Paris, Economica, t. 2, 1990.

WALRAS Auguste, *Examen critique et réfutation du livre de M. Thiers sur la propriété (1849)*, OEC, t. 2, pp. 193-440.

WALRAS Auguste, *Mémoire sur l'origine de la valeur d'échange*, Paris, 1849
http://classiques.uqac.ca/classiques/walras_auguste/memoire_origine_valeur/nature_richesse__annexe2.pdf

WALRAS Auguste, *Correspondance*, OEC, t. 4 préparé par P.-H. Goutte, J.-M. Servet, Paris, Economica, 2005.

WALRAS Léon, *De la propriété intellectuelle. Position de la question économique*, Journal des économistes, Paris, 1859, vol. 24, n:12; reproduit dans A. et L. Walras, Œuvres Economiques Complètes, vol. V, Economica, Paris, 2001, pp. 513- 529.

WALRAS Léon, *De la propriété intellectuelle*, Gazette de Lausanne, 10-12 juin 1880, pp. 247-263, reproduit sur: <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111751z/f478.image>

WALRAS Léon, *L'Etat et les chemins de fer*, 1897 (reproduit in EEPA)

<http://socserv2.socsci.mcmaster.ca/~econ/ugcm/3ll3/walras/walras.htm>

WALRAS Léon, *Etudes d'économie sociale*, (Théorie de la répartition de la richesse sociale), Lausanne F. Rouge, Paris F. Pichon, 1896 sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k111751z>

WALRAS Léon, *Cours d'économie sociale(1879-1880)*, A. et L. Walras OEC, t. 12, Paris, Economica, 1996.

WALRAS Léon, *Un initiateur en Economie Politique: A. A. Walras*, Editions de la Revue du Mois 1908 , Paris; OEC, t. 4, A. Walras Correspondance, Economica, 2005, p. 90.

WALRAS Léon, *Éléments d'économie politique pure ou Théorie de la richesse sociale*, Paris Guillaumin & C^{ie}, 1874 sur <https://archive.org/details/lmentsdconomiép00walrgoog>

WALRAS Léon, *Etudes d'économie politique appliquée*, Paris, F. Pichon, 1898

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k113200v/f1.image>

WALRAS Léon, *Lettre de candidature de L. Walras à la chaire d'économie politique de Lausanne* , publiée dans la Revue économique et sociale: bulletin de la société d'Etudes Economiques et Sociales, 6 (1948), p. 288.

WALRAS Léon, *Théorie mathématique de la richesse sociale* (1883), OEC, vol. 11, Paris, Economica, 1993.

WALRAS Léon, *L'économie politique et la justice*, Guillaumin, Paris, 1860.

WALRAS Léon, *L'économie politique et la justice, Introduction à l'étude de la question sociale*, Paris, Guillaumin, 1860, disponible sur

http://fr.wikisource.org/wiki/Livre:Walras_-_%E2%80%99%C3%89conomie_politique_et_la_justice.djvu